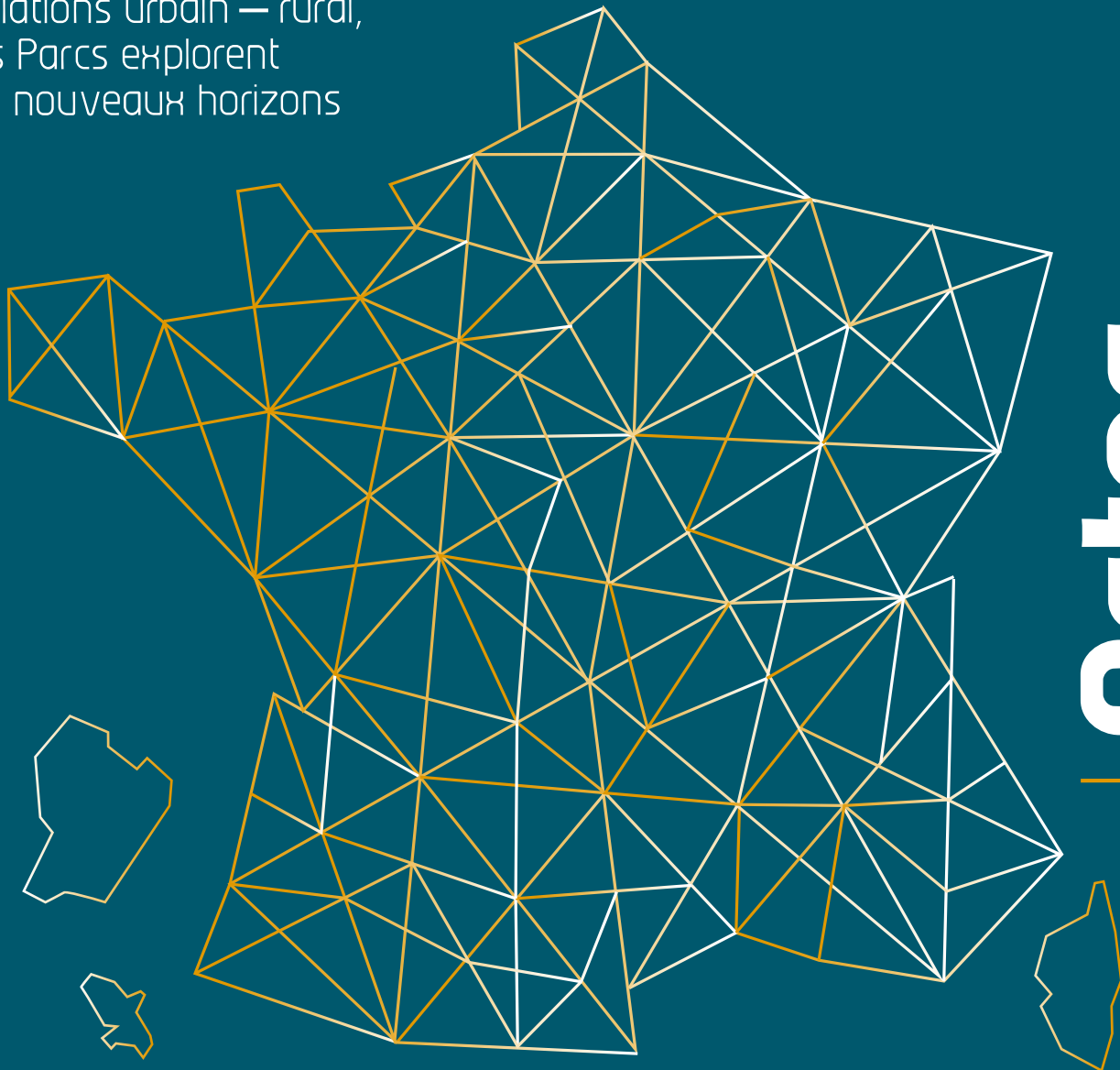


Une autre vie s'invente ici

CONGRÈS des PARCS 2018

10 | 11 octobre

Relations urbain — rural,
les Parcs explorent
de nouveaux horizons



Actes





Sommaire

— PRÉAMBULE

Les Parcs s'adressent aux villes p. 3

— SÉANCE D'OUVERTURE

Synthèse des discours introductifs p. 7
 Synthèse des interventions des experts p. 8
 Intervention de Roger-Pol Droit p. 8
 Intervention de Michaël Weber et Martin Vanier p. 11
 Synthèse de la table ronde animée par Romain Lajarge p. 13
 Synthèse des trois agoras p. 16

— SÉANCE DE CLÔTURE

Synthèse des discours officiels p. 28

Cette synthèse est réalisée par l'Acteur rural

Village
LE PAYSAN ENJEU POLITIQUE

— ANNEXES

Synthèse de la conférence des Présidents et Directeurs de Parcs p. 33

Discours intégraux d'ouverture
 Discours d'Eric Brua p. 38
 Discours de Sylvie FAYOLLE p. 39
 Discours de Michèle Perez p. 41
 Discours de Michaël Weber p. 43
 Discours de Roger-Pol Droit p. 44

Introduction table ronde
 Discours de Michaël Weber p. 50
 Mot d'Alain Perea p. 51
 Mot de Pierre Weick p. 52

Discours intégraux de clôture
 Discours de Michèle Perez p. 53
 Discours de Daniel Fréchet p. 55
 Discours de Christiane Jury p. 58
 Discours de Michaël Weber p. 60
 Discours de Laurent Seguin p. 66
 Discours de Yongjun Wang p. 67
 Discours de Laurent Wauquiez p. 69
 Discours d'Eric Fournier p. 71
 Discours d'Evence Richard p. 73

Crédits photos © PNR Pilat / FPNRF SG





« Urbain/rural » : explorons de nouveaux horizons ! Les Parcs s'adressent aux villes

Plus de la moitié (56%) de la population des Parcs naturels régionaux habite une commune statistiquement urbaine et près d'un tiers (31%) vit dans une ville de plus de 10 000 habitants. Près de la moitié (49%) de la population des Parcs est incluse dans une communauté d'agglomération, une communauté urbaine ou une métropole. Un cinquième de la superficie des Parcs est ainsi sous l'autorité de gouvernements urbains extérieurs à eux. Les trois-quarts des Parcs sont soit en recouvrement partiel de territoires urbains, soit immédiatement mitoyens. Parcs naturels régionaux et territoires urbains sont plus interdépendants que jamais. Mais cette in-terdépendance n'est pas qu'un constat sociétal ou une résultante de l'évolution des périmètres institutionnels des agglomérations : c'est avant tout un devoir, à l'heure où les grands enjeux climatiques, environnementaux et énergétiques, imposent partout des changements profonds, à toutes les échelles et dans tous les contextes. De ce devoir d'interdépendance nous voulons faire un projet pour être à la hauteur des changements qui s'imposent : c'est le sens de la présente adresse aux villes et leurs communautés.

« URBAIN/RURAL » : LEURS LIENS SONT AU CŒUR DE NOTRE SOCIÉTÉ

Dès l'origine, les Parcs naturels régionaux sont des hybrides. Ils ont été voulus par des urbains, mais portés et habités par des populations rurales. Ils ont promu un projet de nature et de développement durable qui vaut désormais pour la société toute entière, au-delà d'eux. Ils ont contribué à ce que s'inventent de nouvelles identités sans les enfermer dans de vieilles représentations, et à promouvoir de nouvelles valeurs de développement plébiscitées par la société toute entière. Ils ont inventé une offre récréative et touristique qui respecte les territoires, et constitue un lien puissant entre l'urbain et le rural. Territoires d'expérimentation avant tout, ils ont toujours eu vocation à rassembler les collectivités et les collectifs autour d'intérêts communs, ceux des espaces naturels et des êtres vivants qui les peuplent.

EN FRANCE COMME PARTOUT EN EUROPE, LA RURALITÉ EST PLURIELLE, L'URBANITÉ AUSSI

La multiplication des catégories de territoires (hyper-ruraux, périur-

bains, métropolitains, urbains de villes petites, moyennes...) ne doit pas masquer l'essentiel : la société vit au quotidien la diversité des territoires, selon des configurations et des rythmes propres à chacun.

La mobilité à travers la gamme des territoires n'est pas la même pour tout le monde, mais distinguer des « ruraux » et des « urbains » comme deux grandes catégories homogènes n'a plus aucune pertinence, et les opposer est aussi politiquement illégitime que dangereux.

À l'opposé, affirmer que nous sommes « tous urbains » ne correspond ni au vécu ni à la culture de beaucoup de populations, dont la diversité des modes de vie ne s'inscrit plus dans tel ou tel modèle unique. La relation urbain/rural n'est pas un fleuve tranquille, c'est depuis toujours un rapport de forces, le plus souvent déséquilibré, parfois brutal et conflictuel.

Ce qui compte aujourd'hui, ce sont les liens qui s'établissent au sein de systèmes de territoires que chacun vit à sa façon, dans toute la gamme du rural à l'urbain, et dans toute la diversité de nos régions, nos massifs, nos littoraux, nos campagnes.

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX MISENT SUR LES INTERDÉPENDANCES

Les Parcs naturels régionaux ne veulent ni être renvoyés à une ruralité mythique qui ne correspond plus au fonctionnement social et économique de la France, ni être dilués dans des autorités urbaines dont ils seraient les réserves récréatives périphériques. A l'heure où le discours de la fracture, les revendications catégorielles et les propositions de repli localiste rencontrent trop d'écho, les Parcs proposent de se réinscrire tous ensemble dans l'histoire longue des liens ville-campagne, qui n'est certes pas exempte de rapports de force, mais dont les deux termes ne sont jamais aussi accomplis que quand ils savent activer leurs réciprocitys.

VILLES ET PARCS : LES RAISONS D'AGIR ENSEMBLE SONT URGENTES

ENSEMBLE, METTONS LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE TOUS NOS PROJETS !

Le temps n'est plus de laisser entendre que la nature n'est l'affaire

que des espaces protégés, auxquels la société aurait confié le « devoir de biodiversité ». Ce devoir est global, vital, à la fois planétaire et territorial, à toutes les échelles et dans tous les domaines. La biodiversité n'est pas divisible, sa fragmentation concourt à sa régression. Les Parcs sont une chance pour la France toute entière, mais le devoir de préservation et de restauration de la biodiversité, et des fonctionnalités écologiques doit aller bien au-delà d'eux, en appui sur leur précieuse expérience et antériorité en la matière. Chacun sait qu'il y a urgence : l'érosion de la biodiversité ne s'arrête pas aux frontières administratives et l'interdépendance des milieux, donc des territoires, est totale.

Parmi tous les domaines qui doivent être réinterrogés par le devoir vital de biodiversité, l'agriculture tient une place majeure et représente la première raison d'agir ensemble, villes et Parcs. Les Parcs portent et favorisent depuis leur origine des modèles d'agriculture territorialisée, avec des pratiques moins

intensives, moins de traitement phytosanitaires, des exploitations plus petites et plus diversifiées, une attention plus forte aux circuits de proximité et à la valorisation des produits, et une perspective globale d'agro-écologie fondée sur les ressources spécifiques du territoire. C'est cet avenir d'une agriculture réconciliée avec la biodiversité qu'il s'agit de partager avec les villes et les territoires urbanisés, leurs acteurs et leurs diverses parties prenantes. À l'heure où l'extension des périmètres institutionnels des agglomérations les amène à englober de larges fractions d'espaces ruraux et agricoles, les Parcs leur proposent de construire ensemble des stratégies convergentes en faveur de l'agriculture territorialisée et de la biodiversité, donc de la santé environnementale, du cadre de vie, et du paysage.

Cette convergence en désigne une autre, autour de l'alimentation, et des nouvelles exigences de qualité, de traçabilité, de singularité, d'authenticité que la société développe à son égard. Biodiversité et alimen-

tation sont liées : si la première se dégrade la seconde en pâtit, si elle s'épanouit, l'autre aussi. Entre Parcs et villes, l'économie et la culture de l'alimentation, depuis la production jusqu'à la transformation et la cuisine, sont de formidables invitations à des adossements mutuels. Ainsi, la biodiversité n'est pas qu'un devoir, c'est fondamentalement une promesse de bien-être collectif et d'épanouissement culturel.

ENSEMBLE, RÉUSSISSONS LES TRANSITIONS GRÂCE À NOS BIENS COMMUNS !

—
Le devoir de biodiversité, l'agriculture territorialisée et le nouveau contrat entre villes et campagnes sur l'enjeu alimentaire sont quelques-uns des sujets d'un rendez-vous plus ample encore : celui des transitions par la reconnaissance et la gestion des biens communs. L'économie soutenable de demain sera largement fondée sur des ressources renouvelables mais fragiles comme l'eau, la biodiversité, les sols, l'énergie, la forêt,



le bois, et sur les cycles naturels, économiques, technologiques qui les rendent solidaires. Ce seront des biens à cultiver en commun et à préserver des approches prédatrices, non durables. C'est en cela qu'il y a transition, dans tous les domaines.

Or, la transition, qu'elle soit énergétique, écologique, numérique, alimentaire, ou autre, n'est pas à la portée de territoires autonomes et introvertis, encore moins s'ils s'opposent entre urbains et ruraux. Les territoires « champions de la transition » sont ceux qui sauront organiser les réciprocitys dans tous les domaines, en les croisant et en les hybridant. La transition ne peut être que solidaire et interterritoriale. L'économie des biens communs porte sur des ressources et des patrimoines, mais aussi des services, des compétences, des actifs immatériels et culturels, des aménités, qui font des chaînes de valeurs interterritoriales.

Ce sont ces chaînes qu'il s'agit d'organiser entre villes et Parcs, en matière d'énergies renouvelables entre territoires producteurs et territoires consommateurs, de gestion globale de la précieuse ressource en eau, de gestion des ressources forestières aux fonctions si nombreuses et parfois contradictoires, d'offre de mobilité durable pour optimiser les réseaux disponibles par les rabattements multimodaux, de formation et d'emploi pour soutenir partout l'économie productive, de produits touristiques et de services récréatifs qui marient intelligemment les offres urbaines et rurales, d'ingénierie des projets pour être présents ensemble sur les appels à initiative nationaux ou européens, etc.

Une économie des biens communs au service des transitions appelle

des cadres d'action publique élargie, dans lesquels les Parcs apporteront leur expérience, leur connaissance des territoires et leurs capacités d'expérimentation, et les villes et intercommunalités leurs compétences et leurs moyens. Le patrimoine national des réseaux (d'électricité, de communication, d'eau, d'assainissement, de voirie, de collecte et distribution diverses...) en est un des liens majeurs. Les acteurs économiques et les citoyens en sont l'énergie. Tous transcendent les territoires et invitent à agir à de nouvelles échelles rurales-urbaines.

ENSEMBLE, CONSTRUISONS LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE PAR L'ÉGALITÉ DES ACCÈS !

Entre villes et campagnes, urbain et rural, Parcs et agglomérations, pour que les communs progressent, il faut aussi que de nouvelles ententes sur l'offre de services aux populations s'organisent. La densité de peuplement des Parcs, plus de deux fois plus faible que la moyenne nationale, explique une moindre offre locale de services, donc une moindre proximité de fait. L'accès aux services devient un enjeu majeur pour leurs populations. Un socle minimum est à maintenir partout contre les déserts de service dans les villes petites et moyennes, car la capacité de mobilité n'est pas la même pour tous et tout au long de la vie. Mais dans une société de mobilité globale et d'accès numérique à distance, la présence physique des services n'est plus la seule solution de desserte : ce sont aussi, et de plus en plus, les réseaux de services et des services mobiles qu'il faut désormais promouvoir, pour relier toujours mieux le rural et l'urbain. En matière de santé et de soins, d'éducation secondaire et supé-

rieure, de culture pour tous, il y aura toujours des différences irréductibles de densité et de nature des services, et il faut innover pour que ces différences ne soient pas vécues comme injustes, au moment où l'État ne garantit plus la même présence territoriale qu'avant : organiser les tournées régulières groupant des offres diverses ; faciliter les accès pour tous en termes d'horaires, de droits, de tarifs ; améliorer constamment les couvertures numérique et de téléphonie mobile qui rendent possible ces accès à distance. Le vieillissement généralisé de la population rend cette nouvelle organisation interterritoriale encore plus impérative et plus urgente. La question de la grande dépendance doit trouver des réponses aussi en milieu rural, où il faut rompre l'isolement grâce à une offre solidaire des services.

Les Parcs sont fondés sur l'innovation sociale, la mobilisation citoyenne et l'implication civique, le développement par l'éducation et la culture. Avec les villes et à partir du tissu de services qui est le leur, ils peuvent contribuer à ce que s'invente une société plus juste et plus équitable, mais aussi plus cohésive et plus solidaire.

Ce que les PNR proposent aux villes Il faut intensifier partout les relations d'action publique et collective entre les Parcs et les territoires urbains, dans toute la gamme des situations variées qui les lient.

CROISONS NOS COMPÉTENCES ET NOS CAPACITÉS !

Lorsque un Parc et une communauté d'agglomération, une communauté urbaine, une métropole, partagent le même territoire, il faut organiser leur travail conjoint en bonne intelligence, en reconnaissant

les capacités spécifiques du Parc. Celui-ci n'est pas un territoire d'exercice de compétences au sens juridique, mais les compétences collectives y sont nombreuses et précieuses.

Les élus et les équipes des Parcs ont une expertise environnementale irremplaçable ; ils ont une longue habitude de l'expérimentation et de la conduite des projets innovants ; ils ont une capacité avérée d'implication des acteurs locaux et de construction de la confiance ; ils sont l'expression d'une ruralité renouvelée, héritière d'une histoire longue, ouverte et porteuse d'alternatives qui séduisent de très nombreux urbains. Pour toutes ces raisons, ils sont parfaitement configurés pour porter des missions au service des communautés tout entières, dans comme hors les Parcs.

TISSONS DES RÉSEAUX DE RÉCIPROCITÉ PARTOUT !

Lorsque les Parcs sont plus éloignés des villes et des territoires urbains, la liberté du cadre de relation invite à davantage d'audace et d'imagination encore. C'est parce que les parties prenantes sont bien différentes qu'elles sont mutuellement intéressantes. Chacune peut proposer à l'autre ce que celle-ci n'a pas, dans une réciprocité porteuse des valeurs de générosité et de solidarité. La France des villes et des campagnes aspire à ces réciprocités urbain-rural : d'une certaine façon,

la société les pratique déjà, par ses modes de vie, ses circulations et ses échanges. L'action publique doit se mettre au diapason, et faire monter les relations en qualité.

VALORISONS NOS VILLES-PORTES !

Le cas spécifique des « villes-portes » doit faire l'objet d'un débat en profondeur. A partir du moment où les Parcs tissent des relations avec des villes partenaires quelle que soit leur position ou proximité, le principe de villes-portes peut sembler dépassé. Mais c'est une belle idée qu'une ville, ou une métropole, soit la porte, ou le seuil, d'un Parc : la société doit pouvoir ainsi lire l'espace dans lequel elle évolue, aussi bien que la maison commune qu'elle habite. Entrer dans un Parc doit conserver sa signification et sa valeur. Les villes-portes pourraient les assumer davantage.

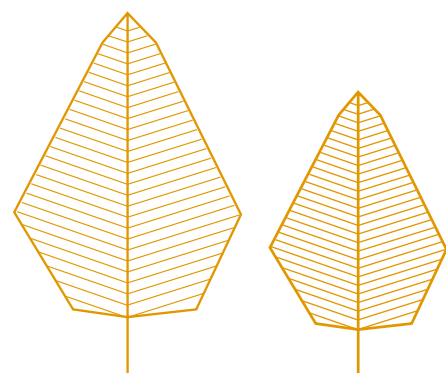
PORTONS ENSEMBLE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE !

Avec 53 Parcs aujourd'hui, 60 demain, la France est désormais bien maillée par ces espaces de nature, d'excellence patrimoniale, de projet et d'expérimentation. À leur façon, les Parcs naturels régionaux aménagent tout l'espace national, ils contribuent aux choix concernant son occupation, les façons de l'habiter, ils participent à sa cohésion, ils portent à la fois son identité et sa diversité. Ruraux autant qu'urbains, et cela

de manière propre à chaque région, ils ne prétendent pas que cette distinction a perdu son sens dans la société contemporaine, mais au contraire qu'il faut la réinventer ensemble, loin des stéréotypes et des vieilles représentations, des concurrences, des récriminations ou des reproches mutuels, et en s'emparant de toute la promesse des complémentarités.

C'est le sens de cette adresse aux villes et aux agglomérations, à leurs habitants, à leurs acteurs, à leurs élus, pour explorer avec eux l'horizon des biens communs et de leurs nouvelles solidarités, porteur d'un nouvel humanisme de la nature, au bénéfice du pays tout entier.

Chacun mesure les enjeux économiques et financiers des perspectives ouvertes ici.. Les Parcs naturels régionaux souhaitent faire un pari nouveau : celui d'inventer une autre vie avec les villes et les agglomérations aussi.





Synthèse des discours introductifs

Le congrès, fruit d'un travail collaboratif entre le Parc du Pilat et la métropole stéphanoise

Plus de 80 partenaires publics et privés ont été mobilisés pour la préparation de l'édition 2018 du congrès des Parcs naturels régionaux de France. Un vrai défi, et surtout un intense travail collaboratif pour la métropole de Saint-Étienne et le Parc du Pilat, qui ont accueilli 800 congressistes.

Excusant Gaël Perdriau, maire de Saint-Étienne et président de la Métropole stéphanoise, Sylvie Fayolle, vice-présidente, chargée du Développement durable au sein de la métropole, s'est félicitée d'avoir, avec le Parc du Pilat, organisé l'accueil du congrès national des Parcs naturels régionaux. « Recevoir cet événement sur une ville centre comme la nôtre est assez rare. L'intérêt de notre candidature résidait justement dans le fait qu'elle illustrait parfaitement bien le sujet urbain/rural. Et pour la Fédération des Parcs, c'est une grande ouverture de reconnaître le partenariat entre les territoires urbains et ruraux. » Sur les 53 communes que compte l'agglomération, huit sont situées sur le Parc et quinze sont des villes-portes. « Compte tenu de cette imbrication, nous collaborons autour de projets de tourisme, d'agriculture, de consommation locale, de développement économique, de transports... » La vice-présidente cite notamment le projet de Territoire à énergie positive pour la croissance verte, la plate-forme de rénovation énergé-

tique à destination des habitants ou encore le contrat ENR Thermiques, signé avec l'Ademe. Le premier projet financé dans ce cadre a été l'installation d'une chaudière bois dans un restaurant situé à La Valla en Gier, petite commune du Parc. Après avoir vivement remercié tous les partenaires pour l'organisation du congrès, elle laisse la parole à Michèle Perez, présidente du Parc du Pilat.

DES ACHATS LES PLUS LOCAUX POSSIBLES

« Le Pilat détient un record, celui du nombre de villes-portes, puisqu'il en compte 17 », se félicite Michèle Perez qui revient, elle aussi, sur cette particularité historique du lien qui unit le Parc aux villes. En effet, dès sa création, sa vocation était de faire office de poumon vert aux urbains. « Jamais en 44 ans d'existence du Parc, nous n'aurions imaginé pouvoir accueillir le congrès des Parcs, compte tenu de la modeste capacité d'hébergement du territoire. Mais en unissant nos efforts avec la métropole, ce défi,

initialement lancé par Saint-Étienne Tourisme, a été relevé. » La présidente précise que ce congrès a été voulu studieux, convivial et aussi plus sobre que les précédentes éditions. Il reste néanmoins l'événement le plus important accueilli à Saint-Étienne en 2018, associant plus de 80 partenaires privés et publics, que la présidente remercie chaleureusement, les citant de façon la plus exhaustive possible. « Tous les achats réalisés pour ce congrès ont été effectués le plus localement possible, y compris les dépenses réalisées par la Fédération. »

Michaël Weber, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux, accueille à son tour les 800 congressistes et remercie lui aussi l'ensemble des partenaires impliqués dans l'organisation du congrès. « J'ai compris que j'avais affaire à des élus certes des métropoles, mais qui comprenaient très bien ce qu'était un Parc naturel régional et ce qu'ils pouvaient apporter aux métropoles. »

Synthèse des interventions des experts

La relation urbain – rural et les propositions des Parcs naturels régionaux

Intervention de Roger-Pol Droit, philosophe

QUELQUES REPÈRES POUR ACCOMPAGNER LE MONDE EN MUTATION

Le monde change. Roger-Pol Droit, philosophe, le constate mais remarque que le chemin de ces transitions tous azimuts est très incertain. Dans ce contexte, il donne quelques repères aux Parcs qui ont une place à prendre pour mieux accompagner ces mutations : fluidifier les relations entre villes et campagnes, coopérer et agir localement en ayant conscience des enjeux mondiaux, ralentir et accepter de changer...

« Nous vivons une époque de transitions tous azimuts et les Parcs naturels régionaux de France sont des acteurs inventifs de cette transition multiforme. » Chargé d'introduire la thématique du congrès, Roger-Pol Droit, philosophe, enseignant, chercheur et auteur, rappelle le contexte actuel des mutations planétaires en cours. « Globalement, nous vivons le passage d'un monde fortement clivé vers un monde beaucoup plus fluide, à commencer par la transformation des clivages entre villes et campagnes. » Autrefois, tout semblait s'opposer entre ces espaces de vie : habitat, paysage, transports, rythmes de vie, vêtements, alimentation... Si des différences subsistent c'est, selon

le philosophe, de moins en moins le cas aujourd'hui. Ces polarités changent de contenu et de fonction. Par exemple, les identités évoluent. Autrefois, la ville était vue grise, pleine et toujours en mouvement tandis que la campagne était perçue verte, vide, immuable et lente. Le citoyen était imaginé plus poli, raffiné et cultivé que l'habitant des campagnes, plutôt fruste, voire naïf... « Il est évident que tout cela a changé. Nous sommes entrés dans le règne de l'interdépendance, de l'interaction, du métissage et de la complémentarité entre urbanité et ruralité. Les Parcs n'ont jamais cessé de travailler dans cette intersection et veulent de plus en plus l'accentuer. »

De telles mutations induisent de nouvelles façons d'être, de vivre, d'agir, plus collectives et coopératives. Les décisions et les créations ne viennent plus « d'en haut » pour être appliquées par ceux « d'en bas ».

VERS UN MONDE PLUS FLUIDE ET PLUS EMPATHIQUE

Cette mutation des liens entre villes et campagnes s'accompagne d'autres transitions que cite le philosophe. La première transition est énergétique et tend vers la consommation de produits locaux, la réduction de la consommation d'énergies polluantes pour préserver les ressources que l'on croyait infinies. La seconde transition est biologique et refuse l'exploitation maximale des espèces animales

et végétales pour tendre vers un respect des écosystèmes et des équilibres de la vie. Reste la transition consumériste, qui permettra de passer d'un monde destructeur à un mode de vie intelligemment frugal et sans déchets. « La transition qui marque notre époque veut quitter un monde égoïste, fragmenté et destructeur, pour édifier un monde plus soucieux des autres, des générations futures, des animaux, de la Terre et des relations entre les diverses composantes de notre univers, de notre société, de la nature et de tous les biens communs. »

Si les grands principes de ce modèle de société semblent peu à peu prendre forme, comme ce monde n'existe pas encore, le chemin pour y parvenir reste très flou. « Nous savons ce que nous voulons éviter, mais pas complètement ce que nous devons faire pour le remplacer. Nous construisons la destination en même temps que la route qui nous y mène. Il s'agit donc chaque fois, de tâtonner, d'expérimenter et de coopérer de manière créatrice », poursuit le Roger-Pol Droit.

« CO-OPÉRER » PLUTÔT QUE COLLABORER

Mais comment coopérer de façon constructive ? Il n'existe pas de recette miracle, mais une vision des processus à revoir. Roger-Pol Droit explique en effet que l'on a trop souvent tendance à confondre la collaboration et la coopération. « Nous collaborons lorsque nous sommes plusieurs à travailler, chacun

selon un plan déterminé et sur une tâche définie. Un orchestre par exemple exécute une partition, chaque instrumentiste tenant son rôle. Par contre, il n'écrit pas l'œuvre, qui existait déjà. Co-opérer, c'est lorsque nous construisons ensemble la partition. Cette démarche est beaucoup plus active que la collaboration qui est statique et déterminée du dehors. La coopération est active, inventive, construite de manière permanente et un peu plus risquée. » Pour le philosophe, la transition exige une démarche de coopération et non pas de collaboration.

DES ACTIONS LOCALES POUR UNE TRANSITION GLOBALE

De même, Roger-Pol Droit souligne que l'interaction entre le local et le global est, elle aussi, mal comprise. Les enjeux étant planétaires, les défis colossaux et écrasants,


il semble illusoire d'espérer agir à l'échelle locale, même au niveau départemental ou régional. « C'est un mauvais argument ! Il n'existe pas de hiérarchie dans les actions. Les transitions globales sont faites d'une myriade de transitions locales. On ne doit plus attendre je ne sais quelle transition globale pour agir, mais agir localement en ayant en tête les enjeux globaux. » Selon lui, ce qui fait la force des solutions inventées dans un village par exemple, c'est qu'elles peuvent être transposables à d'autres échelles, dans d'autres pays, sous d'autres climats et cultures. Les niveaux local et global co-opèrent de façon « féconde » et totalement imprévisible. Ce qui est inventé quelque part peut fournir ailleurs une autre solution à laquelle les habitants ou les décideurs n'avaient pas pensé. Dans ce contexte, les Parcs habitués à mener des expérimentations, sont aux yeux du philosophe

des laboratoires de solutions collectives, innovantes et applicables à d'autres échelles.

L'URGENCE DE RALENTIR

Reste à franchir quelques défis qui ne sont pas forcément d'ordre administratif, économique ou géographique. « Le premier défi est celui de l'accélération de toutes les formes de changement. Nous ne l'avons pas intégrée et elle nous empêche de voir quel sera le monde d'après », explique Roger-Pol Droit, qui rappelle que durant des siècles, les évolutions sur tous les continents ont été très lentes. Outils, vêtements, travail, déplacements... les habitants vivaient de la même façon que leurs parents et grands-parents et n'imaginaient pas un futur radicalement différent. À partir de la Renaissance, le rythme des changements va aller crescendo. Découvertes et inventions





commencent à changer la vie quotidienne en profondeur. Les générations qui se succèdent intègrent peu à peu que les suivantes vivront certainement différemment. « *Nous sommes aujourd'hui arrivés à une forme d'accélération maximale qui nous empêche de voir totalement comment nous vivrons dans dix ans et absolument pas dans 50 ans.* » Changer plusieurs fois de métiers, de régions, de modes de vie fait partie des habitudes de vie. « *Nous l'avons intégré parce qu'on veut fortement nous le faire croire. Nous avons intégré la possibilité que des techniques à venir viennent bouleverser notre existence en quelques années, voire en quelques mois... Cependant, peut-être faut-il sortir de cette spirale, au moins dans nos têtes* », s'interroge le philosophe. « *L'accélération générale ne doit nous faire penser que la vie va plus vite.* » Les métabolismes du corps, les rythmes de la nature – mis à part le réchauffement climatique –, sont en effet les mêmes que ceux de l'antiquité. Selon lui, il faut prendre conscience qu'une partie de cette accélération revêt un caractère imaginaire. Mieux vaut savoir ralentir, ou du moins savoir la relativiser.

INTÉGRER LA COMPLEXITÉ DANS SON ACTION

—

L'autre défi concerne la complexité, qu'il distingue de ce qui est « compliqué ». Ce dernier terme suppose une suite de processus et d'éléments enchaînés comme une longue phrase où se succèdent subordonnés et parenthèses. « *Mais il est facile généralement de la décomposer en plusieurs phrases simples. Ce qui est compliqué est généralement linéaire. C'est une longue chaîne d'éléments qui peuvent être pris séparément* », poursuit Roger-Pol Droit. Il en est tout autrement de la complexité qui ne se caractérise pas par le grand nombre d'éléments mais par leur interdépendance et leur interaction. Les écosystèmes et les sociétés humaines sont des systèmes complexes et cette complexité va croissante. « Il ne faut pas oublier cette complexité pour éviter que nos actions deviennent contre-productives. »

ACCEPTER DE CHANGER

—

Le troisième défi, souligné par le philosophe, est celui de l'identité. Dans une collaboration, chacun tient un rôle précis, l'identité est peu affectée. À la fin de la mission, chacun reprend son parcours et conserve le même visage. Dans une vraie coopération, l'identité est mise en jeu, car il faut accepter d'évoluer et à la fin, de n'être plus tout à fait le même. « *Je pense que cela s'applique bien aux identités des urbains et des ruraux. Il faudra peut-être bouger, remettre en cause d'apparentes certitudes et des habitudes, et c'est difficile. La plupart du temps, les individus, les entreprises ou les institutions acceptent de coopérer à condition de rester les mêmes. Je pense qu'il ne peut y avoir de réelle co-opération sans une transformation plus ou moins grande de ce que nous sommes.* » C'est pour toutes ces raisons que le philosophe invite les Parcs à remplacer leurs certitudes par des expériences, des essais, des tâtonnements, mélanges de réflexion et de vécu, d'émotions et de pensées logiques, qui évoluent et font évoluer. « Construire ensemble la vie de demain, c'est organiser une multitude d'expériences, en ce temps où le bien commun englobe et définit de nouveaux horizons reliant urbains et ruraux, humains et animaux, espèces vivantes et espace terrestre ainsi que les générations futures.

Intervention de Michaël Weber, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et de Martin Vanier, géographe.

URBAIN/RURAL : EXPLORONS DE NOUVEAUX HORIZONS

Dans le dossier d'accueil qui leur a été remis, les participants au congrès ont pris connaissance d'une note de quatre pages ayant pour titre : « Urbain/rural » : explorons de nouveaux horizons ! Les Parcs s'adressent aux villes. Elle est le fruit de plusieurs mois de travail au sein du réseau. Explication de texte par le président de la Fédération et Martin Vanier, géographe...

« La coopération entre les villes et les Parcs date de la création de ces

derniers en 1967, essentiellement pour remplir une fonction de poumon vert. Pourquoi s'y replonger aujourd'hui ? » Michaël Weber, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, explique que ces différents territoires ont toujours été interdépendants, sur les plans environnemental, économique et social. « *On nous parle régulièrement de fractures territoriales, de conflits entre ruraux et urbains. Pourtant, nous constatons que l'analyse est bien plus complexe et nuancée. Nous pressentons surtout les opportunités qui peuvent naître en développant ces partenariats pour répondre à l'urgence climatique et écologique.* »

Le président présente la démarche entreprise par le réseau depuis deux ans pour élaborer la note « Urbain-rural : explorons de nouveaux horizons ». Ce document est une invitation à destination des villes pour construire avec elles de nouvelles collaborations, dans le

respect des spécificités de chaque milieu de vie.

LES PARCS : UNE PLACE À FAIRE VALOIR AUPRÈS DES VILLES

Martin Vanier, géographe, qui a accompagné la démarche d'élaboration de cette note, en présente les grandes lignes.

Il débute par la page « Ce que les PNR proposent aux villes », à ses yeux la plus importante. Selon lui, l'enjeu n'est pas de discuter du lien urbain/rural, mais plutôt de voir comment cela se passe, pourquoi les techniciens des Parcs peuvent se sentir insuffisamment reconnus par leurs homologues urbains par exemple. « *Elles ne vous le disent pas souvent, mais, très cadrées par des compétences et des domaines d'actions, les collectivités envient la liberté de travail qui est la vôtre, en qu'artistes de l'ingénierie sociale et environnementale. Mais elles*



peuvent aussi avoir tendance à vous écarter, estimant avoir des choses plus sérieuses à traiter. C'est là qu'il faut intervenir pour qu'elles vous laissent une place. »

QUELS ATOUTS DE L'INTERDÉPENDANCE ?

Le géographe revient ensuite au début de la note, sur la partie qui aborde les raisons d'agir ensemble. Il explique comment la mondialisation, l'exigence des interdépendances peut générer des désaccords, de la colère, des révoltes, des sentiments d'abandon, d'invasion, puis d'insécurité. « Il devient nécessaire de ré-apprécier ce que peuvent être ces interdépendances, perçues comme des migrations incontrôlables, des dépendances économiques insupportables ainsi que des désordres environnementaux catastrophiques. C'est le sentiment de ceux qui veulent en sortir par exemple par le Brexit. » Pour Martin Vanier, il est urgent de redonner de la valeur à la relation entre les territoires urbains et ruraux et de comprendre ce qu'elle peut apporter.

En page trois du document, il est question des biens communs et de transitions. Martin Vanier pense qu'un troisième mot pourrait être ajouté : celui de « circularité », en prévision de la stratégie à venir à l'échelle mondiale, qui portera sur la neutralité carbone. « Cette notion reconnaît le caractère fini et épuisable de notre planète. Il faut jouer avec la circulation de tout : l'énergie, les compétences, le vivant, le carbone, la matière... » Un sujet qui demande nécessairement du travail avec d'autres, reste à savoir qui. Les Parcs sont, selon lui, des territoires de compétences collectives et de ressources très nombreuses : professionnelles, culturelles, anthropologiques, territoriales... très utiles à ce monde qui a besoin de davantage de compétences. « Nous parlons plutôt de réciprocité, de transaction dans une égalité de relation et non pas d'égalité, qui signifie davantage que je veux mon dû puisque les villes ont tout. La réciprocité change notre relation à la solidarité. »

UN TEXTE FÉDÉRATEUR POUR LE RÉSEAU

Martin Vanier aborde ensuite les débats suscités par les villes-portes, citées dans la note : sujet clé ou pas ? Selon lui, elles ont leur importance justement de par leur situation. Elles marquent l'entrée d'un territoire et c'est, à ses yeux, une notion d'aménagement du territoire très importante. « On pense que l'aménagement du territoire, c'est fini. Mais qui est en train de le faire, si ce ne sont les Parcs avec ce type de proposition faite aux villes ? Bien sûr, en étant bien clair sur l'organisation de l'espace. Sinon, les habitants ne sauront plus où ils habitent et s'interrogeront sur la meilleure posture à tenir pour conserver leurs solutions de proximité. Les construire à l'échelle locale ? En s'opposant à la ville qui les concentre ? En trouvant une place vis à vis d'elle ? »

La note est, selon le géographe, un texte véritablement fédérateur pour le réseau des Parcs car elle propose une conduite et leur permet de se faire comprendre à l'égard des autres territoires.

Synthèse de la table ronde

Les Parcs relient villes et campagnes

INTERVENANTS

Table ronde animée par **Romain Lajarge**, géographe, **François Colson**, président du Conseil d'orientation, recherche et prospective (CORP), **Sylvie Fayolle**, vice-présidente chargée du Développement durable de Saint-Étienne Métropole, **Nicolas Portier**, délégué général de l'ADCF, **Philippe Gamen**, président du Parc des Ballons des Vosges, **Evelyne Perrot**, sénatrice de l'Aube, **Roger-Pol Droit**, philosophe, enseignant, chercheur et auteur, **Martin Vanier**, géographe, **Michaël Weber**, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

De par leur connaissance des territoires ruraux, leur habitude de travail sur des projets multi-acteurs et inter-territoriaux, les Parcs ont une place à prendre auprès des communautés d'agglomération et des métropoles. Ces dernières se sont étendues suite à la loi NOTRe et ont besoin de créer des liens avec ces nouvelles communes, souvent rurales, désormais dans leur périmètre. Les Parcs peuvent jouer cet interface, certains d'entre eux l'expérimentent depuis quelques années déjà. Témoignages...

Chargé d'animer la table ronde, Romain Lajarge, géographe, rappelle en quelques mots la teneur des échanges qui se sont tenus depuis le début du congrès : dépasser le clivage urbain-rural, relativiser les accélérations, croître les expériences, habiter autrement... Qu'en est-il réellement ? Selon François Colson, Président du Corp, cette relation qui se joue entre les espaces ruraux et urbains incarne l'avenir. Elle est même, selon lui, au centre de ce que sera le nouvel humanisme de la nature. Il est convaincu que les Parcs ont, dans ce contexte, un rôle d'expérimentation et d'innovation à jouer dans de très nombreux domaines : la biodiversité, le tourisme, l'agriculture... et rappelle la place essentielle

que tient la recherche au sein du réseau, qui fait l'objet de 50 thèses terminées ou en cours.

QUELLE PLACE DES PARCS AUPRÈS DES VILLES ?

—
Le président du Parc du Massif des Bauges, Philippe Gamen, illustre de façon très concrète les évolutions vécues par les Parcs dans leurs relations avec les villes. Dans ce territoire, les agglomérations se sont agrandies suite à la loi NOTRe. Le Parc, qui poursuit ses actions d'éducation à l'environnement auprès des établissements scolaires, doit aujourd'hui s'interroger sur la place à tenir auprès des territoires urbains. Ses ressources naturelles peuvent par exemple susciter la création de filières durables au service des villes. « On attend aussi beaucoup les Parcs sur les domaines de la santé, du fait qu'ils contribuent à la bonne santé de l'environnement. » Le Parc des Bauges peut aussi apporter sa connaissance du territoire pour développer l'offre touristique. « Nous pouvons aussi apporter notre plus-value en permettant aux villes de mieux communiquer avec les communes rurales désormais dans leurs périmètres. Notre rôle est d'accompagner et de trouver les complémentarités entre ces différents milieux de vie

par l'intermédiaire par exemple des contrats de réciprocité. » Pour Sylvie Fayolle, vice-présidente chargée du Développement durable de Saint-Étienne Métropole, ce n'est pas si compliqué de communiquer avec les villes. « Il suffit de s'écouter. C'est ce qui nous a permis de mettre en place des actions communes autour de la mobilité, où le Parc avait pris une nette avance sur la métropole. »

LES PARCS NE SONT PAS SEULEMENT DES ESPACES DE LOISIRS

—
Dans l'Aube, le Parc de la Forêt d'Orient créé pour protéger de grands lacs-réservoirs, doit lui aussi se positionner vis à vis de l'agglomération troyenne. « Le Parc est perçu comme un espace de loisirs, témoigne Evelyne Perrot, sénatrice de l'Aube, c'est notre rôle de faire comprendre qu'il peut être autre chose. » Elle donne quelques exemples d'actions qui vont être explorées. « Nous allons essayer d'organiser une régata inter-universités sur les lacs pour inciter les jeunes étudiants à s'installer sur notre territoire. Il serait aussi intéressant que le Parc explique la permaculture aux personnes qui entretiennent un jardin ouvrier. Avant toutes ces intercommunalités, le Parc avait des missions et des actions. On ne peut pas du jour au lendemain en faire abstraction ! »

L'exemple du Pilat peut aussi être inspirant. Saint-Étienne métropole et le Parc de ce territoire ont répondu ensemble à des appels à projet et ont notamment chacun mis une personne à disposition au sein de l'Agence locale énergie climat (Alec 42).

VILLES-PARCS : S'ÉCOUTER POUR MIEUX SE COMPRENDRE

Nicolas Portier, délégué général de l'ADCF, remarque que les fonctions des territoires ruraux ont évolué ces dernières décennies. Ils sont davantage résidentiels et les activités de production y sont moins présentes. La réorganisation territoriale bouleverse de nouveau le paysage, créant ce qu'il appelle des regroupements intercommunaux « urbanoruraux » et effaçant la dichotomie entre les communautés de communes rurales et communautés d'agglomérations. « Ces nouveaux défis nécessitent de mieux structurer le dialogue inter-territorial. » Selon lui, il faut que les acteurs de ces territoires apprennent à parler le même langage après des décennies de discours qui les opposaient systématiquement. Les Parcs sont des territoires ruraux qui se portent aujourd'hui plutôt bien notamment parce qu'ils disposent d'aménités intéressantes (paysages, qualité de vie...). Mais ce n'est pas le cas partout. « Il faut entrer dans la complexité et tenir compte de la diversité des profils qui habitent villes et campagnes. Nous avons des hyper-mobiles, des néoruraux, des natifs qui n'ont jamais bougé de leur quartier ou de leur village... » Le délégué fait aussi référence à une toute récente étude de l'association Familles rurales qui révèle que très peu de ruraux exprime le désir de vivre en ville. Pour lui, les urbains et les ruraux doivent apprendre à se connaître. « *Finale-ment, qui sont-ils ? La démographie de l'Île-de-France s'est stabilisée*

depuis 20 ans. La métropolisation en France n'est pas non plus fulgurante. Nous ne sommes pas la Chine ! Où s'arrête la ville ? Où commence la campagne ? Des habitants de la ville de Saint-Flour par exemple, se sentent-ils davantage ruraux ? Nous avons manifestement un problème de déformation statistique en terme de strates démographiques et de limites territoriales. » Il invite à se rappeler ce que font les syndicats mixtes, habitués depuis des années à gérer des questions transversales comme l'énergie, l'eau, les Scot et les Parcs, dans une logique à la fois rurale et urbaine. « *Il faut se réapproprier des sujets comme l'agriculture, l'alimentation, l'énergie, trop longtemps laissés entre les mains de quelques élus ou techniciens. Les Parcs ont beaucoup à apprendre aux villes en terme d'ingénierie et de savoir-faire. »*

Nicolas Portier remarque que les Parcs arrivent très bien à fonctionner avec des périmètres liés à des spécificités naturelles, à cheval sur plusieurs collectivités.

LES PARCS PORTEURS DE LA FRAGILITÉ DE LA VIE

Pour François Colson, il s'agit pour les Parcs de transformer leur expérience en atout pour négocier leur place dans ce jeu d'acteurs. Selon lui, les relations de l'Homme avec la nature dépendent des relations qu'ils entretiennent entre eux. Les Parcs ont, de ce point de vue, développé une réelle capacité à réunir des acteurs en tension pour les amener vers un compromis. « *L'enjeu est de taille, car les Parcs doivent faire passer le message de la fragilité de la vie et développer une culture de sa protection. C'est pour cela que le développement des travaux en sciences humaines au sein du réseau devrait être conforté à l'avenir. »*

TRANSFÉRER L'EXPÉRIENCE DES PARCS

Si l'on vit bien dans les Parcs, Michel Bourguet, élu à la Ville de Mulhouse, intervenant de la salle, se demande ce qu'il advient des autres territoires ruraux isolés ou périurbains. Sont-ils voués à l'abandon ? Nicolas Portier n'est pas aussi catégorique, constatant que des territoires ruraux se portent bien en dehors des Parcs et que des agglomérations peuvent aussi souffrir. « *C'est là que réside tout l'intérêt d'un transfert des savoir-faire des Parcs vers les agglomérations. Pourquoi ne seraient-ils pas des laboratoires pour les autres, dans le cadre d'une solidarité inter-territoriale et en lien avec par exemple les Régions ou les CAUE ? »*

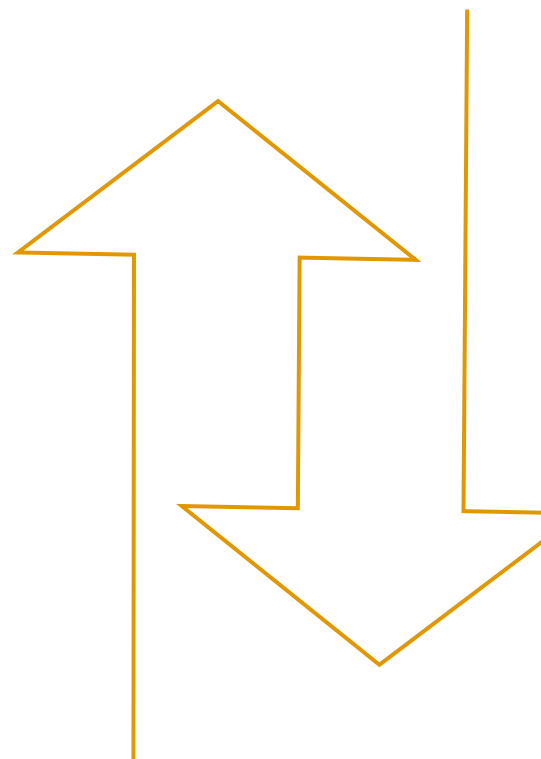
L'AIR, LES MAISONS ET LE CORPS

« *Ce qui m'a frappé dans vos propos, c'est la place que prennent trois éléments : l'air, les maisons et le corps. »* Chargé de conclure les échanges, Roger-Pol Droit, philosophe, précise sa pensée en commençant par l'air, qui brouille les frontières. Les Parcs ont été perçus dès leur création comme l'oxygène des villes. « *Est ce que la fonction des Parcs n'est rien d'autre que de donner de l'air ? Et si c'était l'inverse ? Pourquoi ne pas prendre un bol d'air en ville ? Après tout, l'air doit être protégé partout et l'idée d'un poumon intermittent que seraient les Parcs, ne devient-il pas absurde ? »* Concernant les maisons, le philosophe rappelle que le terme éco, utilisé pour les termes écologie ou économie, signifie en grec la maison bâtie, ses habitants et le patrimoine. Il s'interroge sur la place que tient le bâti dans le rapport de l'Homme à la nature. Il remonte pour cela à la lecture très différente que faisaient Voltaire et Rousseau du tremblement de terre destructeur de Lisbonne en 1755. Le premier philosophe affirmait

que les Hommes n'y étaient pour rien face aux forces de la nature, tandis que le second signifiait qu'en construisant de la sorte, même s'ils n'y étaient pas coupables du tremblement de terre, les Hommes avaient aggravé les conséquences de la catastrophe. « *L'emplacement des bâtis joue beaucoup.* » Jean-Pol Droit évoque ensuite le corps, ayant le sentiment que ce qui a animé les échanges associe autant la raison que l'affectif et les sentiments, comme l'âme et le corps sont intimement liés. « *J'ai un jour inventé la notion d'émotion pensante. Vous associez la volonté d'agir, de calculer avec un espoir, des désirs sur les chances de réussite et les risques d'échec. D'un côté on réfléchit, de l'autre on s'émeut. Les sentiments sont aussi des moteurs pour la réflexion. Mettons donc tout cela ensemble. Qui œuvre à des émotions pensantes, donne des sentiments, fait réfléchir et n'a pas de certitudes ? Je crois bien que ce sont les artistes* », conclut le philosophe en se tournant vers les Parcs.

NE PAS S'ENFERMER DANS DES PÉRIMÈTRES

—
Michaël Weber qualifie lui aussi les Parcs d'artistes et même d'orfèvres, car ils savent adapter la méthodologie et le périmètre des projets en fonction des enjeux, des besoins et des attentes des habitants. « *Actuellement, villes et métropoles nous questionnent sur des problématiques comme l'alimentation, la mobilité, les énergies renouvelables... Les Parcs ont donc un rôle à jouer pour accompagner ces transitions en toute réciprocité avec les villes.* » Le président poursuit, « *cela demande de changer son regard sur l'autre territoire, d'autant que de nombreuses métropoles et communautés urbaines ont maintenant une composante rurale, voire intègrent des Parcs. Ce dialogue doit s'établir, même en dehors du périmètre des Parcs.* »



Synthèse des trois agoras

Trois agoras ont permis aux congressistes d'échanger sur leur expérience et d'apporter des pistes de réflexion et de propositions pour tenir compte de l'interdépendance croissante entre villes et campagnes.

— AGORA 1 >> ENSEMBLE, METTONS LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE TOUS NOS PROJETS !

(biodiversité, agriculture, alimentation, bien-être...)

INTERVENANTS

Président de l'agora : Philippe Gamen, président du Parc naturel régional du Massif des Bauges

Témoins : Olivier Claude, directeur du Parc naturel régional des Ballons des Vosges et **Michel Bourguet**, élu référent ville/agglo portes du même Parc

Membre du Corp : François Colson

Fédération : France Drugmant, Thierry Mougey

DES FILIÈRES AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

Préserver la biodiversité d'un territoire n'est pas incompatible avec sa vitalité économique. Créer une filière de qualité peut même maintenir des milieux riches comme les prairies. Les témoignages l'illustrent sans occulter les points d'attention, les questions que cela pose, ni les difficultés rencontrées.

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a, depuis des années, l'habitude de travailler avec ses sept villes et agglomérations-portes, dont Michel Bourguet, élu à la Ville de Mulhouse, anime le réseau.

« *Le jardin zoologique et botanique de Mulhouse par exemple, œuvre à la réimplantation d'espèces comme celle, réussie, du hibou grand-duc dans tout le massif vosgien.* »

Il poursuit sur l'expérience de son agglomération en matière de trames verte et bleue et de création d'îlots de biodiversité, permettant aux espèces de circuler entre le massif et la plaine. « *Nous sommes bien dans une collaboration entre une agglomération et un Parc sur de la biodiversité ultra-sauvage.* » Mais qu'en est-il des

enjeux économiques ? Clairement, pour l'édile, mettre un territoire sous cloche n'est pas la solution. Il faut arriver à trouver des actions de préservation de la biodiversité qui soient économiquement compatibles. Dans le Parc des Ballons des Vosges, l'arnica en est l'exemple emblématique.

L'ARNICA RELIE LA MONTAGNE AUX VILLES

Cette plante qui soigne et pousse encore à l'état sauvage sur les hauteurs des Vosges est très demandée par l'industrie pharmaceutique, mais elle est rare, fragile et donc à préserver. Elle a fait pour cela l'objet d'un protocole de cueillette signé entre le Parc, les agriculteurs et les communes concernées. L'arnica est une espèce « parapluie » qui permet, de par sa seule présence, de préserver les prairies où elle prospère. Et comme sa transformation se fait dans les villes-portes ou proches du Parc, sa préservation concerne par conséquent également des acteurs urbains. Olivier Claude, directeur du Parc, donne d'autres exemples de productions comme le munster – issu du lait de bovins qui ont pâturé

et entretenu de riches prairies, créatrices de valeur ajoutée sur le territoire tout en favorisant la préservation de certains milieux naturels. Il s'interroge néanmoins, « *Nous faisons des choses de part et d'autre, mais est-ce que par exemple la ville de Mulhouse sait ce que fait le Parc en terme de biodiversité ? Qu'apporte le Parc pour la ville ? Comment peut-on réellement travailler ensemble ? Quelles sont les méthodes ? Nous avons fait en sorte de disposer d'un interlocuteur dans chaque ville. Mais comment travailler avec fluidité sur des filières ?* »

COMMUNIQUER, UNE PREMIÈRE ÉTAPE ESSENTIELLE

La communication semble être déjà un préalable à toute démarche. Michel Bourguet estime par exemple que des opérations comme le concours des prairies fleuries sont de « *formidables outils de sensibilisation et de communication commune* » puisqu'elles dépassent largement le périmètre du Parc. Il évoque aussi les « *fenêtres sur le Parc* », ces panneaux d'information installés dans les sept villes-portes qui valorisent leurs patrimoines

naturels et culturels et leurs activités durables qui rejoignent les enjeux de la charte du Parc. « Cette action permet de rappeler tout ce qui vient ou dépend du Parc, l'eau, les produits alimentaires... »

Autre exemple cité par un participant, dans le Parc des Monts d'Ardèche, le concours a été un vrai tremplin vers des démarches plus approfondies de protection des prairies menées avec les producteurs du Fin Gras du Mézenc (voir encadré).

LES PARCS RECONNUS PAR LES ACTEURS AGRICOLES

D'autres réponses en provenance de la salle ont alimenté ces premières réflexions et questions, à commencer par celle de Bernard Devic, président du Parc de la Narbonnaise en Méditerranée. « Il a été mis en place, au sein de la Fédération nationale des Parcs, une commission Agriculture et forêt qui entretient des relations avec tous les acteurs agricoles français. Des conventions ont été signées avec ces derniers qui reconnaissent les Parcs comme des outils nécessaires aux enjeux que nous venons d'évoquer. » Il précise que cette commission a élaboré une note cadre qui doit être approuvée par tous les Parcs et qui reprend elle aussi, ces questions.

EN LORRAINE ET EN ARDÈCHE, LES AGRICULTEURS ENTRETIENNENT LES PRAIRIES

Aurélie Toussaint, chargée de mission Gestion partagée et intégrée de l'eau au sein du Parc de Lorraine, témoigne de l'action menée avec les acteurs de l'eau et les collectivités de son territoire. Son objectif est de développer une production vertueuse pour l'eau et la biodiversité qui s'appuie sur la marque Parc Viande bovine. L'enjeu est de taille, puisqu'il s'agit d'entretenir

et de développer des prairies qui filtreraient l'eau, trop chargée en nitrates sur ce secteur, malgré des années de contrats et d'opérations diverses pour faire évoluer les pratiques agricoles. Mais il faudra être patient. « La filière va se construire avec une métropole qui n'a pas connaissance des réalités du Parc qui lui fournit pourtant son eau potable. Il reste beaucoup à construire en terme de coopération. » Le vice-président du Parc, Rémy Hamant, pense aussi que dans ce type d'action, la communication tient un rôle essentiel pour éviter des retournements de prairies par les agriculteurs.

SANS FILIÈRES ÉCONOMIQUES, DIFFICILE DE CHANGER LES PRATIQUES

Michel Bourguet cite la politique, très aboutie, de la Ville de Munich en Allemagne pour protéger l'eau potable. « Entre les deux guerres, la ville a pris conscience de l'importance de son patrimoine hydraulique et a acquis 5 000 hectares de terres agricoles sur son bassin versant. Elle y a imposé une agriculture bio et a créé une laiterie pour valoriser cette production qui alimente ses restau-

rants collectifs. » Selon lui, cette action illustre comment, grâce à la création d'une filière complète de la prairie à l'assiette, il est possible de changer les pratiques agricoles et de préserver l'eau.

Parmi les pistes d'actions possibles, un représentant du Parc du Pilat rappelle qu'il ne faut pas oublier toutes les productions non alimentaires comme celles des fibres (laine, soie...) ou du bois. « Il est possible de reconquérir une biodiversité forestière, mais pour cela, il faut créer une économie qui la valorise économiquement. » La filière chanvre, animée par quatre communes, regroupées en syndicat au sein du Parc du Gâtinais français, en est un bon exemple. Une usine transforme cette production locale en huile, farine, béton, isolant... Le chanvre pousse sans pesticides et apporte une vraie plus-value aux producteurs. Pour consolider l'ensemble de la filière, le Parc a investi dans une machine à projeter le chanvre. Il la prête gracieusement aux maçons, qu'il a aussi formés pour répondre de façon groupée aux appels d'offres. Un groupe d'architectes a également reçu une formation par le Parc pour inclure le chanvre dans leurs projets.



ÉVITER OU COMPENSER ?

Créer de nouvelles filières demande du temps, beaucoup de mobilisation d'acteurs et parfois se heurte à quelques difficultés. Michel Bourguet explique par exemple que la plus proche laiterie est située à 300 kilomètres de son territoire. Comment dans un tel contexte créer une filière locale et ramener cette activité au plus près des agriculteurs ? Rémy Hamant témoigne aussi des discours anti-viande qui menacent les éleveurs, alors que la production de viande de qualité peut contribuer à la préservation des prairies. André Rouch, président du Parc des Pyrénées ariégeoises, déplore de son côté la mauvaise presse faite aux compensations par des associations. « *La loi les prévoit. Ce n'est pas un gros mot. Les compensations peuvent aussi permettre un développement économique en imposant des conditions.* » À ce sujet, Michel Bourguet tient à rappeler que préserver la biodiversité n'est pas forcément la figer ou remettre le terrain dans son état initial. « *Car dans ce cas, quelle époque doit servir de référence ? Le paysage n'a jamais cessé de se modifier. Il n'existe pas de nature éternelle. La compensation a même pu, dans certains cas, recréer de la biodiversité sur d'anciennes carrières, devenues réserves d'eau et stations d'hivernage pour les oiseaux migrateurs qui disposent de moins en moins de zones humides. Nous avons un vrai travail d'argumentation à développer contre cette vision fixiste et infondée de la biodiversité.* » Pour Yves Vérilhac, directeur de la LPO, la préservation de la biodiversité peut prendre différents chemins : l'évitement/ la réduction ou la compensation (mesures ERC). « *Sans avoir une vision fixiste ou dogmatique, le principe de départ est tout de même l'évitement. Dans un Parc, plus qu'ailleurs, on doit faire attention à étudier tous les projets pour voir comment il est possible*

de faire autrement. » Il prend l'exemple des barrages qui ont véritablement « pourri » sur pied la biodiversité de vallées entières.

QUI FAIT QUOI ?

Quel que soit le chemin pris pour associer préservation des ressources et projets économiques, Philippe Gamen, président du Parc du Massif des Bauges, ajoute une autre condition à prendre en compte : la détermination du rôle de chacun. « *Tourisme, agriculture, biodiversité... Dans notre territoire entouré d'agglomérations, beaucoup de personnes ont envie de travailler dans les mêmes domaines que notre Parc. Il a bien fallu définir très rapidement le rôle de chacun, à travers notamment des contrats de réciprocité.* » Selon lui, les Parcs peuvent se positionner comme gérants et garants des ressources naturelles tandis que les villes sont plus à même de développer les filières économiques qui en découlent. Pour Xavier Gayte, de l'Agence française pour la biodiversité, dans tous les cas, les territoires ruraux doivent sortir de cette posture défensive qu'il rencontre selon lui trop souvent vis à vis des villes. « *Ils ont des atouts à défendre. Je suis encore convaincu qu'ils sont l'avenir de la France. Selon lui, les Parcs doivent mettre en avant le fait qu'ils sont garants d'un environnement en bonne santé, qui permet aux habitants de l'être. C'est un message qui parle aux urbains.* » Il propose aussi aux Parcs d'engager une réflexion sur la création de parcs urbains de biodiversité. Avec les villes-portes, André Vincent, vice-président du Parc des Ardennes, pense qu'il y a aussi matière à travailler autour des jardins périurbains potagers et d'agrément. « *Cela joue sur la biodiversité, la qualité de vie et ça peut créer de modestes circuits économiques.* »

« LA BIODIVERSITÉ N'A PAS DE FRONTIÈRE »



Chargé de prendre un peu de recul sur les échanges de l'atelier, François Colson, membre du Conseil d'orientation, recherche et prospective (CORP), rappelle que la biodiversité n'a pas de frontière et que les humains font partie de la biodiversité. Il s'interroge aussi sur la vision qu'en ont les acteurs des territoires : fixiste ? évolutive ? Si cette vision est adoptée, qui gère cette évolution qu'il qualifie de très complexe ? Pour lui, les Parcs peuvent se positionner sur cet enjeu, car ils ont la capacité d'associer plusieurs acteurs autour de projets complexes. Olivier Claude interroge ensuite les Parcs, sur le message qu'ils souhaitent transmettre aux villes. « *N'ayons pas peur de faire la promotion de nos richesses, l'eau, le bois, l'agriculture, etc, en utilisant des outils comme le concours des prairies fleuries, la marque Parc... Car ce sont de vrais tremplins pour aller plus loin.* »

LE FIN GRAS DU MÉZENC ENTRETIENT LES PRAIRIES

Au-delà du concours national des prairies fleuries remporté par un éleveur de Fin Gras du Mézenc en 2013, un programme d'étude a été mené sur les milieux ouverts herbacés dans le cadre du programme MOH FEDER « Massif central ». Ces travaux ont permis de collaborer avec de nombreux éleveurs, de mettre en évidence une connaissance fine des prairies et de récolter les savoir-faire et les représentations des exploitants quant à leurs prairies où 320 espèces végétales ont été recensées. Un Guide de reconnaissance des prairies de l'AOP Fin Gras du Mézenc a été réalisé et diffusé auprès des éleveurs afin de leur donner les clefs de compréhension des dynamiques végétales liées aux pratiques culturelles dans les prairies de fauche du Mézenc.

Source : <http://www.parc-monts-ardeche.fr/vie-du-territoire/l-actualite-du-parc/un-guide-des-prairies-de-l-aop-fin-gras-du-mezenc-660.html>

SENSIBILISER ET AGIR

Synthèse des propositions déposées par les participants sur l'arbre des agoras

Afin d'amener la biodiversité au cœur des projets, plusieurs pistes d'actions ont été formulées tout d'abord en faveur de la sensibilisation et d'une implication des urbains autour de cet enjeu et pour leur faire prendre conscience que les Parcs ne sont pas seulement des espaces de ressourcement mais aussi de ressources : Défi familles à biodiversité positive, projets scolaires « Métropolitains en herbe », Atlas de la biodiversité communale, actions en faveur de leur santé (qui dépend de celle de l'environnement), animal Totem à parrainer... Il a été suggéré la création de Parcs urbains parrainés par des Parcs naturels régionaux. Pour aller plus loin dans la démarche, les participants proposent la constitution de filières de produits (alimentaires, chanvre...) issus des Parcs, s'appuyant sur une agriculture et une transformation respectueuses de la biodiversité et de la santé, ceci à destination des urbains.

Les Parcs sont aussi invités à partager leur expérience avec les collectivités urbaines (par des postes partagés par exemple) ceci afin d'intervenir sur des sujets aux enjeux communs et écosystémiques : eau potable, santé, trame écologique continue, relations Parcs-agglomérations (stratégies foncières, documents communs d'urbanisme...), pollution lumineuse...

Verbatim >>> LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE TOUS NOS PROJETS

- Soutenir les filières à destination des urbains s'appuyant sur une agriculture respectueuse de la biodiversité et de la santé (ex : cahier des charges des produits marqués valeurs Parc naturel régional : Filière chanvre)
- Développer des outils de production et/ou de transformation au profit des filières et de la biodiversité (ex : Ville de Munich)
- Impliquer et sensibiliser les habitants des agglomérations (ex : Défi familles à biodiversité positive, Animal Totem, projets scolaires « Métropolitains en herbe », atlas de la biodiversité territoriale)
- La santé, clé d'entrée des urbains sur la biodiversité
- Créer des Parcs urbains parrainés par des PNR
- Se choisir un animal totem à parrainer dans les villes
- Partager les expériences et l'engagement des Parcs (ex : poste partagé PNR-Agglomération)
- Construire une trame écologique continue Parc-Agglomération (ex : stratégies foncières, document d'urbanisme commun, infrastructures, chantiers de restauration)
- S'appuyer sur la notion de services écosystémiques (ex : eau potable, santé, adaptation au changement climatique)
- Trouver des sujets d'interaction type pollution lumineuse (ex : maîtrise du halo lumineux des agglomérations et de ses conséquences sur la biodiversité)
- Passer des espaces de ressourcement aux espaces de ressources

— AGORA 2 >> ENSEMBLE, RÉUSSISSONS LES TRANSITIONS GRÂCE À NOS BIENS COMMUNS ! (eau, énergie, bois, cycles économiques, emploi, tourisme...)

INTERVENANTS

Président de l'agora : Bernard Vauriac, président du Parc naturel régional du Périgord-Limousin

Témoins : Laurence Dervaux, directrice du Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande et **Jean-Louis Mignard**, Communauté d'agglomération havraise

Membre du Corp : Guillaume Dhérissard

Fédération : Philippe Moutet, Nicolas Sanaa

TRANSITIONS : CONSTRUIRE ENSEMBLE DANS UNE RÉELLE RÉCIPROCIÉTÉ

Comment des territoires aussi différents que les villes et les Parcs peuvent-ils construire ensemble un projet de transitions ? Sur quels biens et quels enjeux ? Chaque territoire a ses méthodes et son histoire dans ce domaine. Si aucune recette miracle n'a émergé, les témoignages ont permis de dessiner quelques étapes et conditions de réussite.

« Concernant les liens entre territoires ruraux et urbains, je remarque que la loi NOTRe, que nous devons appliquer, y compris dans les Parcs, a été souvent imposée sans trop de discussions », introduit Bernard Vauriac, président du Parc naturel régional du Périgord-Limousin, chargé d'animer cette agora consacrée aux biens communs. « Le risque, d'ici 2020, c'est que cela crée des difficultés de cohésion. » Il fait remarquer que seule une douzaine des 53 Parcs du réseau sont très proches des agglomérations, ce qui fait que ce rapprochement n'est pas vécu avec la même intensité. C'est justement ce qui se passe entre la Communauté de d'agglomération havraise (Codah), en Seine-Maritime, et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande. Les deux ter-

ritoires ne se touchant pas, les liens étaient distants. L'agglomération compte 230 000 habitants, dont 180 000 en ville. Fortement marqué par les activités portuaires, 40 % du territoire de l'agglomération est néanmoins rural. « Nous avons déjà mené des politiques en faveur de la ruralité et de l'agriculture, pour protéger la ressource en eau et maintenir des activités de maraîchage proches de la ville », témoigne Jean-Louis Mignard, directeur général du département Qualité de vie à la Codah. « Les relations avec le Parc étaient jusqu'à présent assez ténues car nous n'avions pas de collectivités communes. »

UN PARTENARIAT D'OBSERVATION...

Laurence Dervaux, directrice du Parc, qui compte 35 communes de la Seine-Maritime et de l'Eure et 100 000 habitants, précise néanmoins que la création du Parc en 1974 est notamment issue de la volonté du Sivom du Havre. « L'objectif à l'époque était d'offrir un poumon vert aux Havrais(es) et de lutter aussi contre un projet d'industrialisation continue de la rive droite, du Havre jusqu'à Rouen. » Ce partenariat de départ s'est traduit par une présence du Sivom au sein du comité syndical du Parc et une subvention annuelle de fonctionnement toujours versée aujourd'hui (55 000 euros) par l'agglomération

au Parc. Au fil des années, de nombreux Havrais(es) ont adopté le Parc comme lieu de détente.

« Jusqu'à récemment, les élus du Havre étaient davantage dans une posture d'observation pour s'assurer que le Parc restait fidèle à ses fondements, que véritablement partie prenante », complète Jean-Louis Mignard. « À l'époque le président de la Codah était très attaché au Parc pour sa fonction de poumon vert et de lutte contre la pression foncière. Avec l'extension prochaine de la Codah de 17 à 54 communes, dont trois dans le Parc, les choses vont changer. Ces deux territoires, parce qu'ils sont très différents, sont très complémentaires. »

... ET BIENTÔT DES PROJETS COMMUNS DE TRANSITIONS

Reste à développer des coopérations qui intéressent les deux entités. Différentes pistes sont lancées : mieux et plus régulièrement communiquer sur le Parc auprès des habitants de Codah, ouvrir des marchés des producteurs du Parc au sein du Havre, mieux gérer le massif forestier du Parc pour alimenter les chaufferies bois de l'agglomération à travers le programme Arbre « Augmentation raisonnée du bois récolté pour l'énergie » (accompagnement des propriétaires forestiers et de haies, chantiers de démonstration...)... Des

thématiques comme la mobilité, la gestion de la qualité de l'eau, la préservation de la biodiversité, la Gemapi, la rénovation thermique des logements, le tourisme lié à la Seine... semblent aussi être des pistes intéressantes, ne serait-ce que pour partager les pratiques de part et d'autre. Et justement, une partie de ces coopérations possibles concernent les biens communs. Laurence Dervaux détaille, « *Les deux territoires sont par exemple touchés par les mouvements des fortes marées, les conséquences des inondations, la menace de salinisation de l'eau des nappes phréatiques en raison du réchauffement climatique ou encore la fragilisation du Marais-Vernier ainsi que de la tourbière proche.* » Elle poursuit. « *Nous nous sommes posés la question de la réciprocité afin que ces coopérations profitent à chacun de manière équitable, par exemple pour ce qui concerne l'exploitation du bois. Car on sait que les petites collectivités supportent des surcoûts de restauration et de récolte des bois de haies. L'intégration de cette ressource dans les contrats de délégation pour l'approvisionnement des réseaux de chaleurs urbains pourrait bénéficier à ces collectivités.* »

NE PAS HÉSITER À SORTIR DES PÉRIMÈTRES

Ces témoignages n'ont pas manqué de susciter des réactions parmi les participants, à commencer par un représentant du Parc du Vexin français. Selon lui, chacune de ces réflexions peut aboutir à des projets qui devraient être mis en œuvre sur des périmètres les plus adéquats et donc différents les uns des autres. Certains pourraient même susciter des réflexions inter-parcs. Il pense par exemple à la réalisation d'un axe cyclable qui pourrait partir de Paris.

Ces différents périmètres peuvent néanmoins complexifier les projets comme le souligne Robert Azais, président de la Fédération française de la randonnée pédestre. « *Nous sommes plusieurs structures à partager les mêmes préoccupations. Nous devons parler de la même voix afin d'être plus crédibles vis à vis des collectivités qui n'ont pas forcément les moyens de comprendre les demandes de tous les acteurs d'un même territoire.* »

DIALOGUER, PUIS AGIR ENSEMBLE

Selon Fabienne Grebert, conseillère régionale Auvergne – Rhône-Alpes, les Parcs ont justement cette compétence pour gérer cette complexité et mettre en réseau des acteurs très différents, privés et publics. Ils pourraient la mettre au service d'écosystèmes résilients dans des domaines comme ceux de l'alimentation ou de l'énergie. Face aux difficultés géostratégiques qui se profilent il devient urgent, selon elle, de relocaliser ces productions. Laurence Dervaux souligne effectivement la complexité engendrée par ces partenariats supra-territoriaux. « *Chacun de notre côté sans le savoir, Rouen, Le Havre et le Parc, nous avons pensé à des projets très proches. Un Projet alimentaire territorial (PAT) pour les deux agglomérations et la démarche Afterres (voir encadré) pour nous. Aujourd'hui, nous nous associons pour imaginer un angle de travail à une échelle cohérente pour prendre en compte les bassins de production et de consommation et apporter une plus-value aux démarches déjà engagées des agglomérations. Ceci dans un projet innovant et expérimental qui inclut les territoires ruraux.* » Pour Jean-Louis Mignard, réussir ce type de projet demande de respecter quelques étapes : un vrai dialogue puis un engagement très pragmatique de chaque partenaire dans le projet. « *Ensemble, on découvre souvent de très bonnes idées, faciles et parfois peu coûteuses à mettre en œuvre.* »

UNE MÉTHODOLOGIE INSPIRÉE PAR LES PARCS

Bernard Vauriac précisait en début d'agora que les biens communs ne se limitaient certainement pas à l'eau, au soleil, au ciel, à la biodiversité, au paysage ou au patrimoine. Ils peuvent aussi inclure des méthodes, des pratiques et des savoir-faire.



Mais comment imaginer un bien commun entre des territoires aussi différents qu'une ville et un Parc ? Comment mener une coopération entre une grosse collectivité et l'ingénierie particulière d'un Parc ? À ces questions posées par un participant, Pierre Vétillart, adjoint au maire d'Arles, estime que l'expérience des Parcs pour définir une charte, une vision partagée et concertée d'un projet à 15 ans, peut être très utile. Bruno Rebelle directeur du cabinet Transitions, le rejoint et précise qu'un projet commun facilite grandement la mise en œuvre de ces coopérations. Pour lui, la question de l'énergie peut être par exemple, un point de départ très structurant. Néanmoins, il faut selon lui rapidement étendre l'action à d'autres domaines (tourisme, rayonnement économique...) si l'on veut s'assurer d'une réciprocité équilibrée entre les territoires urbains

et le Parc. Dans le Parc des Boucles de la Seine Normande, les techniciens du Parc et de l'agglomération se sont d'abord rencontrés pour faire le tour des chantiers communs sur lesquels ils travaillaient sans le savoir. Puis, avec l'accord des élus, ils ont échangé sur leur savoir-faire, leur expérience et ont commencé à étudier ceux qui pouvaient être développés ensemble. Le président du Parc évoque notamment la lutte contre la gentrification de l'espace ou encore, le développement d'un tourisme diffus complémentaire aux fortes attractivités de villes comme Honfleur (4 millions de visiteurs par an). Le président de la FNCAUE, également agriculteur en Haute-Savoie, pense que l'ingénierie des Parcs, particulièrement sur la préservation du patrimoine naturel et humain qui fait souvent défaut dans les petites et parfois les grandes collectivités, est aussi un atout précieux à faire valoir.

COMMENT NE PAS SE FAIRE « VAMPIRISER » ?

Chargé de synthétiser les échanges de l'agora, Guillaume Dhérissard, membre du Corp, relève en premier lieu une adhésion de l'ensemble des participants sur les nombreux sujets potentiels qui peuvent relier villes et campagnes : énergie, tourisme, mobilité... « *Seulement cela pose une question, que j'ai vu dans quelques-uns des papiers que vous avez remis. Nous sommes appétants pour les villes pour nos ressources, l'air, l'ingénierie... mais nous ne sommes pas dupes. Comment ne pas se faire vampiriser ou fonctionner dans le grand schéma urbain ?* » Selon lui, les échanges ont fait émerger une voie possible de « bonne intelligence » qui doit prendre en compte trois grands paramètres.

Ces relations se font tout d'abord sur un temps long et les chemins pris sont très divers : on est bons voisins, puis bons partenaires, puis sont construites de bonnes réciprocités.

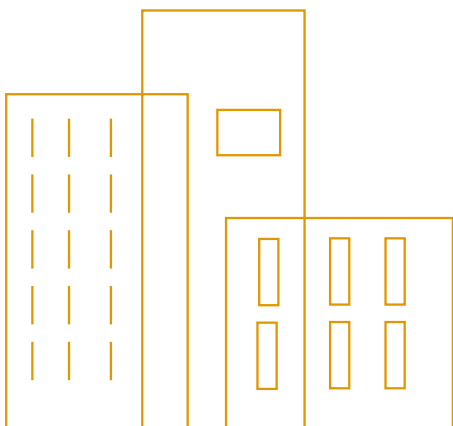
Second paramètre à prendre en compte, ces réciprocités se bâtissent sur l'idée du bien commun qui est, selon le membre du Corp, une notion très fédératrice. « *Mais qu'est ce que c'est au juste ? L'eau, l'air ? Vous parlez aussi de tourisme, de mobilité, d'alimentation, d'art de vivre... En fait, il n'y a pas de biens communs en soi. C'est surtout ce qu'on décide de prendre en charge ensemble, de façon très pragmatique, qui compte finalement.* »

Il explique aussi que, selon le bien commun choisi, le périmètre d'action sera différent. « *C'est une vraie complexité qui dépendra des envies et des enjeux des uns et des autres, car un bien commun ne peut se gérer seul et demande des modalités de coopération.* »



CONSTRUIRE DES PROCESSUS « DU FAIRE ENSEMBLE »

Enfin, concernant la méthode d'action, Guillaume Dhérissard rappelle qu'il est essentiel de construire des processus du « faire ensemble » qui favorisent l'interconnaissance, le dialogue comme par exemple des fêtes, des échanges entre jeunes... en donnant une place particulière aux villes-portes. Il faut, par ces processus, arriver à passer du stade des besoins et des demandes à celui des offres. « *Il faut avoir envie de construire un récit ensemble et s'interroger sur les raisons d'être ensemble. Ce qui demande une ingénierie non plus thématique mais stratégique.* »



● AFTERRES 2050

Développé par Solagro, Afterres 2050 est un scénario d'utilisation des terres agricoles et forestières pour satisfaire les besoins alimentaires, énergétiques, en matériaux et réduire les gaz à effet de serre.

<https://afterres2050.solagro.org/>

● VILLE ET CAMPAGNE SONT COMPLÉMENTAIRES

Synthèse des propositions déposées par les participants sur l'arbre des agoras

Les participants ont formulé un certain nombre de constats. Tout d'abord, les biens communs et certains enjeux -climat, tourisme...- ne connaissent pas les frontières et sont d'emblée des pistes possibles de travail en commun entre ville et campagne. L'agriculture, l'alimentation, le bois, l'eau, l'énergie, la mobilité, une meilleure répartition des services à la campagne, sont aussi des éléments fédérateurs. Au regard de ces enjeux communs, les participants affirment, qu'alors que tout pourrait opposer ville et campagne, on se rend vite compte que ce sont des milieux très complémentaires. Reste à mener ces projets et pour cela, certains proposent une valorisation et une mutualisation de l'ingénierie des Parcs, d'autres une implication des habitants, des actions d'interconnaissance, des élus à mandats ville-campagne et, pourquoi pas, un « Erasmus » ville-campagne...

Verbatim >>> LES TRANSITIONS GRÂCE À NOS BIENS COMMUNS

- *Alphonse Allais s'est trompé : Il ne faut pas mettre des villes à la campagne mais répartir les services.*
- *Le climat n'est ni urbain ni rural*
- *Le tourisme est de ville et de campagne*
- *Énergie et mobilité : agents de transformation*
- *Agriculture et alimentation : vecteurs de liens*
- *Bois-construction et bois-énergie : l'arbre qui ne cache pas la forêt*
- *Histoire d'eau : La Seine nous unit. La qualité de l'eau nous relie. Vive la Gémapi*
- *Bon voisinage – bon partenariat – bonne réciprocité*
- *Et la gouvernance dans tout cela ?*
- *Des élus à mandat ville-campagne*
- *Valorisation et mutualisation de l'ingénierie des Parcs*
- *Urbain-rural : C'est bien de s'articuler mais rien ne se fera sans les habitants*
- *Tout pourrait nous opposer mais on se complète*
- *Et si on faisait un « Erasmus » ville-campagne ?*
- *Il n'y a de relations sans interconnaissance*

— AGORA 3 >> ENSEMBLE, CONSTRUISONS LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE PAR L'ÉGALITÉ DES ACCÈS ! (mobilité, numérique, santé, éducation, culture, citoyenneté...)

INTERVENANTS

Présidente de l'agora : Catherine Marlas, présidente du Parc naturel régional des Causses du Quercy

Témoins : Jean-Louis Dubois, directeur du Parc naturel régional du Massif des Bauges et Jean-Marie Guillot, Agence savoyarde d'aménagement de développement et d'aide aux collectivités de Chambéry (Asadac)

Membre du Corp : Marjorie Jouen

Fédération : Stéphane Adam, Marie-Laure Thao

LES PARCS, FACILITATEURS DE LA COHÉSION SOCIALE

Co-construire des liens entre ville et campagne est indispensable pour renforcer la cohésion sociale notamment des regroupements intercommunaux de plus en plus vastes. Chaque acteur doit néanmoins trouver sa place. Les multiples actions menées localement témoignent de la vitalité et de la place essentielle que jouent les Parcs dans ce domaine.

Entouré de six villes-portes et de plaines glaciaires alpines très urbanisées, économiquement et démographiquement dynamiques, le Parc naturel régional du massif des Bauges a connu une croissance de sa population. C'est seulement depuis 2010 que certaines de ses communes sont en train d'inverser leur courbe démographique. Ce n'est pas le seul changement survenu récemment. Depuis la loi NOTRe, le territoire est passé de 11 à 6 EPCI dont quatre agglomérations. Parmi elles, Chambéry s'est étendue jusqu'au cœur du massif. « Elle est classée à 70 % dans le périmètre du Parc et couvre 50 % du territoire de celui-ci », commente l'un des deux témoins de ce territoire. Le massif est rural, mais pas isolé pour autant, car les habitants ne sont qu'à 10 et 30 minutes des services de proximité. Entre le cœur du massif qui compte 5 000

habitants et sa périphérie urbaine, se sont nouées des coopérations autour de différentes thématiques.

LA MOBILITÉ, LA CULTURE MAIS PAS L'ÉCONOMIE

La mobilité a été l'une d'entre elles avec des expérimentations menées depuis 2017 en matière de covoiturage pour les déplacements du quotidien et vers les stations de ski avec des points d'arrêt définis. La culture est un second domaine d'interventions communes. Il est prévu un soutien au développement des dynamiques culturelles au sein du massif avec les artistes et les compagnies qui y sont installées

mais qui manquent de moyens. Les centres urbains pourraient leur apporter leurs compétences en matière d'organisation et de diffusion. Cette solution semble en effet préférable aux représentations épisodiques que la scène nationale organisait auparavant dans le massif.

Il est aussi prévu un programme commun d'éducation culturelle et d'interventions d'éducateurs à l'environnement dans les écoles des deux territoires. Le Parc pense aussi développer des services à destination des urbains qui y viennent pour les loisirs : parkings, hébergements... Pour l'instant, le développement économique n'est





pas concerné par ces coopérations, Chambéry préférant se tourner vers l'agglomération voisine pour ces questions. Bien pourvus dans ce domaine, il n'est pas prévu que l'agglomération de Chambéry et le Parc travaillent ensemble sur les questions de santé. Le secteur social n'est pas concerné non plus, l'agglomération n'ayant pas pris cette compétence. D'autres problématiques restent à explorer : favoriser l'accès au numérique (le fibre installée dans le massif n'intéresse pas les opérateurs) ou encore créer une citoyenneté commune (le Parc anime une plate-forme d'initiatives positives alimentée par des collectifs citoyens urbains et ruraux).

LA CAMPAGNE : UN REPLIS POUR DES RURBAINS ?

De par leur expérience, les deux intervenants remarquent une réduction de la dichotomie entre les espaces ruraux et urbains, un rapprochement des modes de vie et des installations d'urbains à la campagne, désireux à un moment de leur parcours, d'y trouver une meilleure qualité de vie qu'en ville. « Mais ne voit-on pas apparaître

dans les villages un archipel communautaire, un réseau social qui se suffit à lui même pour trouver des solutions sans pour autant tisser des liens avec l'extérieur ? » s'interroge l'un des intervenants. « Ce foisonnement d'initiatives fait-il cohésion sociale et territoriale dans cette agglomération élargie ? »

Il poursuit aussi sur une des conséquences de la loi NOTRe : la disparition de l'échelon de proximité. Les communes qui portaient l'animation de leur territoire sont happées par les questions urbaines. Comment peuvent-elles à présent influencer sur un projet d'agglomération ?

VILLE/PARC, CHACUN DOIT TROUVER SA PLACE

À ces questionnements, certains participants estiment que, comme la loi est encore très récente, chacun doit prendre le temps de trouver ses marques. Si les agglomérations semblent se réserver le développement économique par exemple, les Parcs peuvent néanmoins intervenir dans ce domaine en l'abordant autrement. Le Parc du Vexin français a ainsi réuni les

entreprises et associations d'artistes au sein d'un club qui leur permet d'échanger, de mieux connaître et de s'attacher à leur territoire. « Nous oublions parfois que les Parcs sont des lieux de rencontre, commente Olaf Holm, directeur du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Notre Parc est couvert sur une moitié par une communauté urbaine. Les services de cette dernière ne savent pas vraiment travailler avec les villages. À nous de saisir ce rôle. Nous devons être force de propositions. » Il poursuit, « de notre côté, notre intervention dans les villes se fait par l'éducation au territoire et la sensibilisation à l'environnement auprès des enfants et inversement. Des villages accueillent des enfants des quartiers, ce qui contribue à lutter contre des préjugés. » Pour le directeur, il faut aussi accepter que les vies rurale et urbaine soient différentes. « Je suis pour la cohésion sociale, mais je pense qu'on ne peut pas prétendre à l'égalité sur tout partout. Ancien Parisien, je ne vais pas chercher un cinéma dans ma commune de 69 habitants. Par contre, j'ai l'espace, un jardin... Ce sont aussi des choix de vie. » Roger Gardes, vice-président du Parc des Volcans d'Auvergne acquiesce. « Dans la campagne, à seulement 15 kilomètres de leur quartier, les enfants citadins ont l'impression de changer de culture ! Dans notre commune, certains nous ont demandé si nous avions la télévision ! » Malgré cela, il reste convaincu que les métropoles ont compris qu'elles pouvaient travailler avec les communes voisines, « car nous avons les mêmes problèmes et nous pourrions plus facilement les résoudre ensemble, à commencer par apporter une éducation qui nous fasse sortir de ce schéma d'opposition entre la ville et la campagne. »

DES TERREAUX D'INNOVATIONS ADAPTÉES AUX BESOINS LOCAUX

C'est justement parce que la vie rurale reste à certains égards différente de celle urbaine, que les habitants des villages cherchent des solutions adaptées à leurs réalités. Différents exemples cités par les participants de l'agora l'illustrent. Dans le Parc de Chartreuse, le service national d'auto-stop sécurisé « Rézo Pouce » a été organisé avec succès localement par le Parc et des intercommunalités. Dans celui des Ballons des Vosges, une desserte qui permet toutes les trente minutes aux citadins de se rendre sur les crêtes, sert aussi pour les habitants qui se rendent grâce à cela en ville sans leur voiture. « *Je pense aussi à des communes qui créent des commerces associatifs par exemple. Il faut partir de ce que les habitants souhaitent, faire avec eux et non pas pour eux. Le rôle d'un Parc est de l'encourager* », témoigne sa représentante.

Dans ce même Parc, des villages accueillent des artistes en résidence, créateurs de lien social avec les habitants et porteurs d'un regard extérieur. Dans le Parc de la Forêt d'Orient, des jeunes urbains en insertion ont remonté un moulin du XVIII^e siècle dans une petite commune, avec l'aide de Compagnons du devoir. Sur 120 jeunes qui ont ainsi acquis des savoir-faire techniques, 80 ont ensuite trouvé un emploi et le site devenu touristique, accueille annuellement 15 000 visiteurs. Toujours dans ce Parc, une expérimentation menée il y a trois ans, pour introduire des produits locaux dans les collèges et les écoles, a été reprise et étendue à toute l'Aube par le Conseil départemental. En Guyane, les fonds européens ont permis aux Amérindiens d'être accompagnés pour valoriser leur artisanat. Le Parc du Vexin français anime des marches du « mieux vivre ensemble », créatrices de liens entre les associations locales et les habitants.

UNE COHÉSION SOCIALE À CONSTRUIRE ENSEMBLE

Chargée de retenir quelques idées forces des échanges, Marjorie Jouen, membre du Corp, a entendu le besoin de susciter la création d'une culture locale plutôt que de faire venir celle de la ville. Elle s'interroge sur le fait que l'égalité d'accès aux services puisse suffire à produire de la cohésion sociale. Elle retient finalement qu'il faut surtout fournir des services à la juste proportion des besoins exprimés par les habitants.

Les échanges ont, selon elle, aussi révélé que le développement intégré reste à inventer, que les missions des Parcs sont souvent perçues comme des compétences floues et que ces derniers doivent être porteurs de propositions. L'un des deux premiers intervenants a aussi compris que les Parcs doivent conserver et valoriser leurs rôles de médiateurs, de mise en relation des acteurs et aussi de tribunes d'expression. Il retient aussi que les services ne sont que des outils et ne suffisent pas à eux seuls pour créer du lien et de la cohésion. Il faut pour cela co-construire de vrais projets de territoire.

UNE PALETTE D'ACTIONS

Synthèse des propositions déposées par les participants sur l'arbre des agoras.

L'égalité d'accès aux services suffit-elle à produire de la cohésion sociale ? La question est posée par les participants de l'agora, qui ont proposé des actions possibles bien plus larges que ce seul accès aux services : co-construire (et labelliser) des événements culturels (expositions, concerts, théâtre...), organiser des formations-découverte des métiers de la ville et de la campagne, des programmes communs d'éducation pour les enfants (ex : binôme des classes urbaines-rurales), des actions d'éducation et d'échanges qui mélangent des jeunes urbains, périurbains et ruraux, des démarches participatives culturelles (ex : observatoire photographique, inventaire du patrimoine, land art, actions vers un public en difficulté...), rendre les projets à maîtrise d'ouvrage coopératifs... Tout cela pourra être possible à condition que les élus et les techniciens des villes soient formés (visites de terrain, échange avec la population...) sur l'interdépendance par exemple et si on écoute les citoyens, notamment ceux qui vivent entre la ville et la campagne. Pour cela, pourquoi ne pas créer de nouvelles structures de dialogue (tiers-lieux...) ? Il reste beaucoup à faire, selon un des participants pour inventer un modèle de développement véritablement intégré.

Verbatim >>> LA COHÉSION DES TERRITOIRES PAR L'ÉGALITÉ DES ACCÈS

- *L'égalité d'accès suffit-elle à produire de la cohésion sociale ?*
- *Le modèle de développement intégré reste à inventer*
- *Utiliser les navettes comme des ambassadeurs de l'interdépendance urbain-rural*
- *Former les élus et les techniciens des villes alentours avec des visites de terrain (sites et échanges avec la population)*
- *Co-construire avec les différents acteurs culturels des événements (expositions, concerts, théâtre ...)*
- *Organiser des formations-découvertes des métiers de la ville et de la campagne*
- *Construire ensemble des programmes communs d'éducation pour les enfants (ex : binôme des classes urbaines-rurales)*
- *Proposer des actions d'éducation qui mélangent des jeunes urbains, périurbains et ruraux*
- *Faire ensemble des démarches culturelles participatives (ex : observatoire photographique, inventaire du patrimoine, land art...)*
- *Labelliser ensemble des événements culturels à l'échelle d'un grand territoire intégrant parc et ville*
- *Transformer les projets émergents en propositions incisives*
- *Favoriser par la culture les échanges entre les publics issus de territoires et milieux sociaux différents (dont les publics les plus en difficulté)*
- *Systématiser le mode « projet coopératif » sur les projets à maîtrise d'ouvrage, agglomération*
- *Ecouter et accompagner les citoyens qui vivent entre l'urbain et le rural (ex : commerces associatifs, initiatives de cohésion sociale)*
- *Proposer des formations conjointes pour les services techniques*
- *Inventer des espaces de dialogue et d'accompagnement des acteurs économiques (ex : tiers-lieux et clubs d'entrepreneurs)*



Séance des discours officiels

Les Parcs, espaces d'innovation

Les Parcs sont des espaces d'innovation notamment quant il s'agit de relier villes et campagnes. Ce sont des facilitateurs de projets pluri-partenaires qui créent de l'activité et des emplois sur les territoires tout en préservant la biodiversité. Voici ce qu'ont rappelé les différents intervenants officiels, à commencer par Michèle Perez, présidente du Parc naturel régional du Pilat.

« En préparant les 19 ateliers de terrain, nous avons été surpris de trouver autant de sujets susceptibles d'illustrer la thématique du congrès. » Michèle Perez, présidente du Parc naturel régional du Pilat, précise par ailleurs que plus d'une cinquantaine d'actions sont présentes durant le marché aux initiatives qui suit ces allocutions. Une vraie mine d'informations qui a pu se constituer grâce à un partenariat établi avec la métropole de Saint-Étienne et les nombreux autres partenaires publics et privés, qu'elle remercie chaleureusement. « Nous serons à l'écoute de vos réactions qui doivent nous permettre de nous améliorer encore dans notre rapport avec les Urbains. » Reprenant les propos de Martin Vanier, elle est convaincue qu'il ne s'agit pas d'inventer ces relations mais bien de les repenser.

UN TERRITOIRE D'UNE FANTASTIQUE BIODIVERSITÉ

« Depuis un demi-siècle, les Parcs naturels régionaux se sont imposés comme des outils efficaces et innovants, d'une part, en proposant des solutions concrètes dans le domaine du développement durable et, d'autre part, en conciliant qualité de vie, équilibre harmonieux des territoires, valorisation du patrimoine naturel et attractivité touristique... et ce, toujours avec le souci d'une coopération vertueuse entre les acteurs

concernés : collectivités, entreprises et usagers. » Daniel Fréchet, vice-président du Département de la Loire en charge de l'Environnement, qui excuse Georges Ziegler, président du Département retenu par ailleurs, se réjouit d'accueillir le congrès sur son territoire. « Des bocages du Roannais à la plaine du Forez avec ses étangs, des tourbières des monts de la Madeleine aux Monts du Pilat... notre territoire offre une fantastique biodiversité qu'il faut connaître, faire connaître et même parfois faire reconnaître. » Ce qui rassemble tous les acteurs des Parcs et leurs partenaires notamment urbains, c'est la préservation de ce patrimoine naturel. C'est aussi une priorité du Département de la Loire, dont le représentant

rappelle qu'il soutient et continuera de soutenir les initiatives allant dans ce sens, « car il y va de notre responsabilité en tant que première institution œuvrant pour la solidarité et la cohésion territoriale ainsi que pour une protection environnementale de proximité au bénéfice de tous ». Le vice-président cite la création des Espaces naturels sensibles (ENS) conduite dans le cadre d'un ambitieux programme départemental des milieux naturels 2009-2023.

RESPECTER L'ENVIRONNEMENT, C'EST SE RESPECTER SOI-MÊME

Selon Daniel Fréchet néanmoins, la protection de la nature n'est pas sa mise sous cloche, ni une politique



incompatible avec le développement économique. Pour lui, il s'agit de répondre à une exigence collective de préservation de la qualité de l'environnement commun à tous, une exigence locale en veillant à l'amélioration du cadre de vie des habitants et une exigence morale envers les générations futures. « *Nous devons protéger une nature vivante qui se révèle être un atout majeur pour le développement de territoires vivants.* » De même, il estime qu'une politique environnementale responsable et engagée doit être imaginative, non pas pour faire plus, mais mieux. « *Cela passera par la sensibilisation des habitants à la préservation de la faune et de la flore, ainsi que par la transmission de ces valeurs aux jeunes générations, qu'elles deviennent des bâtisseurs-relais d'une société en harmonie avec son environnement. Le respecter, c'est se respecter soi-même.* » Et cela commence, pour lui, en remplaçant les bouteilles en plastique qui sont proposées aux congressistes par des verres et des carafes réutilisables...

MAIRES DES VILLES ET MAIRES DES CHAMPS, ENSEMBLE POUR LA BIODIVERSITÉ

Le Département du Rhône est lui aussi impliqué dans des actions de préservation de la biodiversité. Christiane Jury, conseillère départementale du Rhône et également membre du Bureau du Parc du Pilat, explique que neuf des 47 communes du Parc sont situées dans le Rhône. Le Département soutient également deux Espaces naturels sensibles qui représentent 208 hectares. Son aide est à la fois technique, humaine et financière. Ce plan doit permettre le maintien des milieux de landes à callune ainsi qu'une diversité de milieux favorables aux busards. Un partenariat riche a aussi été établi avec le Centre

d'observation de la nature de l'Île au Beurre et le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE). L'énergie est aussi une préoccupation du Rhône qui a par exemple équipé un de ses collègues d'un dispositif de télé-relève pour améliorer la gestion des consommations d'énergie. « *Les Parcs naturels régionaux sont des territoires aux atouts exceptionnels. Si selon le slogan des Parcs Une autre vie s'invente ici, c'est aussi à nous tous qu'il appartient de participer à l'invention de cette autre vie dans la réalisation des projets et dans l'éducation à l'environnement pour nos enfants. C'est tous ensemble, maires des villes et maires des champs, avec les techniciens de nos collectivités, que nous pourrons conserver notre biodiversité.* »

LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE : UNE FORCE DES PARCS

« *Notre réseau est un réseau fort, dynamique et ambitieux, résolument engagé vers l'avenir avec une vision optimiste. Là où beaucoup voient des menaces, les Parcs voient des défis et autant d'opportunités d'expérimenter. Nous croyons en l'avenir de nos territoires, en leur formidable capacité à se mobiliser, à créer et à innover.* » Par ces propos, Michaël Weber, président de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux de France, envoie aux participants un message d'encouragement et de soutien aux territoires qui prennent leur avenir en main et expérimentent sans attendre des solutions « d'en haut ». Il évoque « l'Appel de Marseille » lancé en septembre dernier par l'Association des Régions de France, qui invite le Gouvernement à renouveler la confiance dans la décentralisation. Le président se félicite également que les Parcs aient pu s'adapter durant cette difficile période de réformes territoriales successives. « *Leur atout est*

qu'ils connaissent avec précision les forces et les faiblesses de leurs territoires. » De même, dans le cadre de la loi Élan, l'opposabilité des chartes des Parcs aux documents d'urbanisme a pu être maintenue grâce aux soutiens de sénateurs et la « clairvoyance » du Rapporteur à l'Assemblée nationale. « *La loi proposait une simplification en trompe-l'œil. Les Parcs ne se construisent pas dans le conflit ou le contentieux. La concertation prend du temps, mais ce temps de construction est nécessaire et en garantit la durabilité ainsi que son acceptabilité politique et sociale.* » Michaël Weber se félicite aussi du soutien du ministère de la Transition écologique et solidaire, dans ce contexte d'intense actualité législative. Dans le cadre de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, des Parcs ont pu conforter leur périmètre, tandis que tous retrouvent du souffle suite au passage de la durée de classement de 12 à 15 ans.

DES RELATIONS APAISÉES AVEC LES RÉGIONS

Ces évolutions très positives ne doivent néanmoins pas masquer quelques difficultés et inquiétudes. La première d'entre elles est le nouveau critère de population qui s'imposerait pour les futurs classements des Parcs : les deux tiers des communes représentant les trois quarts de la surface et la moitié de la population du périmètre d'étude. Selon le président, ce critère qui semble raisonnable, ne prend pourtant pas en compte la diversité des Parcs et la réalité de certains d'entre eux, comme en région Auvergne-Rhône-Alpes. « *Certains Parcs sont concernés par des communes partiellement comprises dans le Parc et dont la population à elle seule représente parfois la moitié de la population totale du Parc.* » Michaël Weber

exprime ensuite les relations difficiles entretenues par certaines Régions vis à vis des Parcs. « *Nous avons regretté l'arrêt brutal du projet de création du Parc naturel régional du Haut Allier. Nous nous sommes inquiétés du discours qui ne semblait voir les Parcs que par le prisme de leur coût.* » Il reconnaît néanmoins que, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes, un récent débat a pu aboutir à un dialogue et une position ambitieuse de la Région vis à vis des Parcs.

UN EURO INVESTI ENGENDRE 7,50 EUROS DE RETOMBÉES

La grande majorité des Régions a d'ailleurs mené ces débats qui témoignent, selon le président, de l'importance de la contribution de l'outil Parcs à la mise en œuvre de leurs politiques. Il rappelle que chaque euro investi par les Parcs engendre 7,50 euros de retombées pour le territoire. « *Les Parcs, forts de leur ingénierie polyvalente et hautement qualifiée, accompagnent chacune des collectivités de leur territoire dans la mise en œuvre de leurs projets et facilitent la mobilisation des crédits pour les réaliser. Et croyez-moi, cette ingénierie est très souvent enviée des territoires qui n'ont pas la chance d'avoir un Parc.* » Mise en place des circuits courts, création de filières de bois locaux, construction de bâtiments publics exemplaires, animation du programme Leader, de TEPCV, de contrats de ruralité, développement du tourisme... Les exemples ne manquent pas pour montrer que l'investissement des Parcs sur les territoires apporte développement et emplois.

LE GRAND PUBLIC AIME LES PARCS

En 2017, le village éphémère installé à Bercy pour les 50 ans du réseau a accueilli 20 000 visiteurs. Cette action démontre, selon le président que le grand public aime les Parcs. Il évoque le nouvel essor de la marque Parc et l'ambition qu'ils doivent avoir pour renforcer leur visibilité et leur rayonnement. Il remarque d'ailleurs que les campagnes sont de plus en plus attractives pour des populations en quête de bien-être et de qualité de vie. Certains territoires, même fragiles, regorgent de créativité dans tous les domaines : agriculture, culture, tourisme... Ces initiatives rejoignent les valeurs des Parcs, souvent catalyseurs, voire pionniers dans ces projets. Michaël Weber pense à la première centrale photovoltaïque villageoise née dans le Parc du Pilat ou encore des innovations en terme de mobilité menées dans d'autres Parcs. C'est pour cela, qu'il ne lui semble pas opportun de limiter la création de nouveaux Parcs. « *La création des Parcs ne peut être une question de chiffres, mais d'exigence et de qualité des projets portés.* »

TOUS CONFRONTÉS AUX MÊMES ENJEUX COMMUNS

C'est justement parce que ces projets menés depuis des années sur les territoires par les Parcs leur ont permis d'acquérir une très grande expérience, qu'ils se tournent aujourd'hui vers les villes. Tous les territoires sont concernés et sont interdépendants face aux grands enjeux climatiques et à la perte de la biodiversité. Le président de la fédération appelle par conséquent à la constitution de nouveaux liens de réciprocité et à une réappropriation des liens qu'ont toujours eu villes et campagnes. « *La mondialisation nous a appris à consommer*

sans nous préoccuper des impacts sur nos ressources naturelles. Les relations que nous pouvons construire entre Parcs et agglomérations doivent contribuer à réengager la société dans un cercle vertueux. » Michaël Weber lance un appel au ministre de la Transition écologique et solidaire. « *Nous avons relayé des cris d'alertes comme le constat du déclin des oiseaux de nos campagnes, l'urgence de l'interdiction de l'utilisation du glyphosate ou l'augmentation permanente de l'utilisation des pesticides et ce malgré les politiques volontaristes mises en place depuis des années. Nous mesurons sur le terrain chaque jour l'urgence d'agir. Nous espérons que les moyens déployés par ce Gouvernement pour garantir la mise en œuvre de ce plan seront à la hauteur de l'enjeu.* » Il salue le travail quotidien réalisé par les femmes et les hommes que sont amenés à accompagner les Parcs, pour répondre à cette urgence. Le président de la fédération en est convaincu, ces personnes montrent la voie d'une nouvelle société et d'un avenir heureux. « *Vous pouvez compter et vous appuyer sur le formidable réseau des Parcs naturels régionaux pour mettre en œuvre le plan biodiversité. Ne passez pas à côté de leur expérience et de leur savoir-faire, regardez ce que nous faisons au quotidien, venez vous imprégner de nos actions dans nos Parcs.* »

LA CHINE SÉDUITE PAR LES PARCS

Accueillie par le Parc des Ballons des Vosges, une délégation chinoise du Parc national de Xanjiu a présenté une réalité très différente de ce que vivent les Parcs en France dont elle souhaite pourtant s'inspirer. Avec ses 510 000 habitants, Xanjiu est considéré comme une petite ville en Chine. Elle couvre 2 000 km² dont 79,6 % sont forestiers. La qualité de l'eau et de l'air y est très bonne et reconnue à l'échelle nationale.

Située au carrefour de voies très anciennes de communication, elle bénéficie aujourd'hui d'une grande diversité culturelle.



C'est dans le sud-est de ce district que le Parc a été créé en 2014 sur 302 km² (27 000 habitants) afin de protéger le parc forestier, des réserves naturelles et des zones humides. Actuellement, un nouveau zonage a été constitué pour mieux gérer ces réserves et un effort particulier a été fait pour développer l'écotourisme. « Nous travaillons notamment sur un site très touristique, appelé Shenxianju, et qui offre un paysage volcanique très particulier », témoigne Yongjun Wang, vice-maire du district de Xanjiu. « Nous avons aussi créé une voie pédestre d'une longueur de 492 kilomètres. Le long de la voie, nous proposons des activités comme par exemple le rafting, des sites de camping, la cueillette des fruits... » Le vice-maire cite aussi les actions menées en faveur de la biodiversité, de la restauration de la nature ainsi que la coopération avec la France, grâce au soutien financier de l'Agence française de développement. Ce qu'il apprécie dans le modèle des Parcs naturels régionaux de France, ce sont les différentes dimensions de leurs chartes : environnementales, sociales et économiques.

LES PARCS : ESPACES D'AUTENTICITÉ ET D'ÉQUILIBRE

S'exprimant par vidéo, Laurent Wauquiez, président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, tient à

rappeler l'importance des Parcs dans sa politique environnementale. La Région en compte dix qui couvrent un quart de son vaste territoire. « Ils sont pour nous des enclaves essentielles dans lesquelles on crée des sanctuaires qui protègent notre nature et notre environnement. » Pour lui, les Parcs ne sont pas seulement des espaces de récréation mais l'âme d'un territoire qui est préservée et qui doit être transmise. C'est pour cette raison que la Région a travaillé avec les Parcs sur des actions innovantes liées par exemple au pastoralisme ou la mise en place de VTT à énergie hydrogène. « En fonction de chaque Parc, nous essayons de nous adapter. Chacun a son essence et son identité. Certains sont dans des zones beaucoup plus rurales. D'autres sont à proximité de grandes métropoles. Chacun est différent. Notre priorité a été de créer un état d'esprit : la Région des Parcs naturels régionaux, celle où on peut se ressourcer, celle où on peut retrouver ses racines, celle où on retrouve de l'authenticité, du temps long et de l'équilibre face à la société actuelle faite d'excès de rapidité et de court terme. »

CONSTRUIRE L'AVENIR AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Eric Fournier, vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, présent au congrès, rappelle l'attachement de la Région pour les Parcs, suite aux inquiétudes exprimées par Michaël Weber. Pour lui, les Parcs ne sont pas seulement des bulles d'oxygène. Ce sont des facilitateurs et des diffuseurs d'expérimentations pour répondre à la crise écologique. Il précise que 200 millions d'euros seront disponibles sur les trois prochaines années sur des projets liés à l'énergie, la biodiversité, la gestion des déchets et des mesures d'adaptation au

réchauffement climatique. Autant de lignes qui peuvent financer des actions menées par les Parcs. « Je crois que nous avons à écrire une nouvelle page. Je crois beaucoup à la remontée du terrain et je sais que les Parcs sont des espaces d'expérimentation. C'est à partir de cela que nous entendons, de manière très pragmatique, construire avec vous l'avenir des Parcs naturels Régionaux et de l'ensemble du territoire. Et cela passe par un re-questionnement des relations entre eux et les villes. » Le vice-président est confiant. « Peut-être est-ce l'occasion de relire un certain nombre de relations, de discussions, de manières d'appréhender au-delà des frontières administratives, les relations financières que nous entretenons. Je tiens à vous assurer le soutien du Conseil régional dans cette opération. »

LE PILAT, UNE HISTOIRE REMARQUABLE

Chargé de transmettre plusieurs messages de la part de François de Rugy, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, Evence Richard, préfet de la Loire, connaît beaucoup de Parcs de par ses précédentes attributions mais s'attarde sur celui du Pilat. Il explique qu'il a été imaginé par Claude Berthier, professeur au lycée Claude Fauriel de Saint-Étienne, puis mis en œuvre 20 ans plus tard, à l'initiative de Bernard Muller, député et médecin des hôpitaux de Saint-Étienne. Ces deux hommes avaient selon lui, compris l'importance du Pilat pour préserver les paysages, l'architecture de montagne, les richesses historiques, économiques et culturelles, si proches d'une vallée particulièrement industrielle. Le Parc du Pilat voit le jour le 17 mai 1974 et regroupe aujourd'hui 47 communes ainsi que 54 200 habitants sur 70 000 hectares.

Sa charte vise à intervenir pour des modes de vie plus sobres et plus solidaires, des pratiques durables de production et une gestion maîtrisée des espaces et des ressources. « *Au-delà de ces thèmes classiques, le Parc qui, au vu de sa proximité avec les agglomérations de Lyon et Saint-Étienne, connaît des problématiques quasiment péri-urbaines, est très innovant sur les questions de mobilité. À ce titre, il vient d'être lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt Territoires d'expérimentation des nouvelles mobilités durables "French mobility", lancé par le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'Ademe. Il a mis en place du covoiturage et le premier partage de véhicules de société et de services en milieu rural à l'échelle nationale.* »

IL NE PEUT Y AVOIR DE RURALITÉ SANS IMAGINATION

Pour le Préfet, les Parcs peuvent contribuer à fédérer les actions et les projets des collectivités territoriales. « *Un territoire qui se veut cohérent ne peut vivre avec deux espaces séparés. Il faut trouver les moyens de mettre en œuvre des synergies, des réseaux et des coopérations entre ces territoires.* »

Il souligne le constat du Cese à propos du manque de lisibilité et du souci d'articulation entre tous les acteurs d'un même territoire, les Parcs ajoutant une strate de plus à un mille-feuille administratif déjà bien rempli. Il invite à y travailler davantage. Il reconnaît par ailleurs

aux Parcs une capacité d'innovation sociale et solidaire. « *Il ne peut y avoir de ruralité sans imagination* » dit-il, frappé par la richesse des actions qu'il voit naître sur ces territoires et qui les rendent particulièrement attractifs. Sur le Pilat, il pense notamment au Festival du cinéma solidaire ainsi qu'au partenariat que le Parc a établi avec trois plate-formes de financements participatifs. « *C'est un moyen de responsabiliser les habitants et de les associer au développement de leur territoire. Ils participent au développement économique, social et culturel du Pilat en soutenant les entreprises et les associations qui s'y trouvent.* » Il pense aussi au collectif « Patur'en Pilat » qui développe des modes innovants de pâturages respectueux de la nature et d'écosystèmes souvent fragiles.

UN GOUVERNEMENT EXIGEANT MAIS PRÉSENT

Le préfet détaille ensuite les grands axes du Plan Biodiversité du gouvernement, adopté le 4 juillet 2018. « *Il marque un changement d'échelle dans la politique de protection de la nature et fait de la lutte contre l'érosion de la biodiversité une priorité au même titre que la lutte contre le changement climatique.* » Suivi par un comité de pilotage interministériel, le plan prévoit de mobiliser 600 millions d'euros sur les quatre prochaines années. Afin que les Parcs puissent continuer à innover, l'État a pris différentes dispositions comme l'allongement de la durée

de classement de 12 à 15 ans. « *La loi contient également des mesures affirmant l'exigence de qualité pour les territoires remarquables que sont les Parcs. Ils doivent s'affirmer comme des modèles de regroupements intercommunaux, à la fois souples et innovants. Ils bénéficient d'une expérience robuste, mettent une ingénierie pluridisciplinaire compétente au service des grands enjeux sociétaux actuels et donnent une traduction concrète au concept de développement durable.* »

Le préfet signale par ailleurs la publication prochaine d'une circulaire sur les procédures de classement et de révision des chartes, élaborée en lien étroit avec la Fédération des Parcs. « *L'État est et restera fermement et résolument à vos côtés, comme un partenaire bien évidemment attentif mais aussi, vous le savez bien et ce n'est pas antinomique, un partenaire exigeant. L'exigence de la préservation de nos territoires et de notre patrimoine doit s'allier au développement, mais à un développement durable et à l'activité économique.* »

Synthèse des échanges, réalisée par L. Vilboux, Acteur Rural, villagemagazine.fr, déc. 2018



Les relations urbain-rural

Conférence des Présidents et Directeurs

4 juillet 2018, Paris

Le 4 juillet 2018, présidents et directeurs des Parcs se sont retrouvés à Paris pour échanger autour d'une adresse aux villes « Urbain/rural » : explorons de nouveaux horizons ! ». L'objectif est de renforcer les liens des Parcs avec les villes. Mieux valoriser les services rendus aux villes par les campagnes, redonner à ces dernières la place qu'elles méritent dans les instances parlementaires, innover pour y maintenir les services, apporter un peu plus de fermeté au texte... voici quelques-unes des contributions des participants à cet échange.

1 | PRÉSENTATION DU TEXTE

par **Michaël Weber**, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et **Martin Vanier**, géographe.

« Depuis leurs origines, les Parcs ont une histoire avec les territoires urbains. Même si nous n'avons pas la même perception qu'aujourd'hui de ce qu'étaient les relations entre les villes et les campagnes, nous avons toujours voulu qu'il y ait une forme de collaboration entre ces deux milieux. » Michaël Weber, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, accueille les présidents et les directeurs des Parcs, en rappelant toutes les raisons qui ont amené les Parcs à créer, préserver et renforcer leurs liens avec les villes. « Je pense par exemple à celui des Vosges du Nord qui a vu les villes de Strasbourg et de Metz, situées à plus d'une heure de route, adhérer à sa charte. » À cette époque, les Parcs étaient considérés comme des espaces récréatifs pour les urbains, mais pas seulement, comme l'explique le président. « Il existait aussi une forme de solidarité avec les habitants des villes qui étaient peu ou prou issus des territoires des Parcs. » Aujourd'hui, il se félicite que ces liens entre villes et campagnes soient toujours d'actualité et que de nombreux Parcs s'interrogent sur leurs enjeux. C'est pour cette raison

qu'un travail a été engagé depuis 2017 sur cette question.

UN COMITÉ DE PILOTAGE ACTIF DEPUIS UN AN

C'est suite à un colloque sur ce thème, qui s'est tenu le 30 novembre 2017 dans le Parc des Ballons des Vosges, qu'a été mis en place un comité de pilotage composé d'élus et de directeurs de Parcs ainsi que de membres du Conseil d'orientation, recherche et prospective (CORP). Son objectif ? Avancer sur cette démarche et formuler des propositions concrètes dans la perspective du Congrès des Parcs 2018. Plusieurs réunions se sont tenues en 2018 dont les réflexions ont été ordonnancées par le géographe Martin Vanier. Ce dernier a été chargé de rédiger une proposition de note issue de ces échanges que doivent amender et valider les participants de cette journée. Ce texte a aussi été enrichi par une vingtaine de contributions des Parcs, consultés au mois de juin. Le texte final sera adressé aux participants du Congrès national des Parcs qui se tient les 10 et 11 octobre 2018 dans le Parc naturel régional du Pilat. Trois agoras sont prévues à cet effet pour discuter des suites concrètes et opérationnelles de ce texte. Le président précise aussi qu'une conférence de presse-débat avec les

présidents de grands réseaux de villes est prévue en octobre ou novembre, suivie de la probable signature d'un accord-cadre.

UN TEXTE SYNTHÉTIQUE, CLAIR ET POSITIF

Ce texte s'adresse aux villes et aux médias. C'est pour cette raison qu'il est court et synthétique pour être facilement diffusable et compris par tous. « Nous n'avons pas voulu entrer dans le débat de la fracture entre territoires urbains et ruraux, qui a marqué la vie politique en 2017. Il s'agit, au contraire, de montrer que depuis longtemps les Parcs développent une vraie culture de complémentarité avec les villes. D'autres diraient même de réciprocité dans la volonté manifeste que les uns contribuent à la richesse des autres », poursuit le président. « Il n'y a pas de villes sans les territoires ruraux qui les entourent. Et ces derniers ont eux aussi besoin des villes. Et demain certainement encore plus, et sûrement sous d'autres formes : services rendus, solidarité... » Le comité de pilotage a donc opté pour un ton résolu positif qui donne sens à cette relation. Pour le président, si les habitants de ces différents territoires partagent des biens communs, un avenir commun est également possible. Martin Vanier, chargé de présenter les grandes lignes du texte,

précise aussi de son côté que ce n'est pas un programme de politique publique, ni une étude socio-géographique ou socio-économique sur la relation urbain-rural. « *Ce n'est pas non plus la énième affirmation de ce que vous êtes et faites. Ce texte a une vocation politique et rhétorique, adressé à des gouvernements territoriaux et à des associations de villes : ADCF, villes de France, France urbaine... C'est un texte médiatique qui doit être court et dont il faut améliorer en permanence la lisibilité et son caractère communicant.* »

56 % DES HABITANTS DES PARCS SONT URBAINS

Débutant la présentation du texte, le géographe reprend quelques chiffres emblématiques cités dans l'introduction : 56 % des habitants des Parcs résident dans une commune statistiquement urbaine et près d'un tiers (31 %) vit dans une ville qui en compte plus de 10 000. Près de la moitié (49 %) de la population des Parcs est incluse dans une communauté d'agglomération, une communauté urbaine ou une métropole. 20 % de la superficie des Parcs est sous l'autorité d'un « gouvernement » urbain. La Loi Notre, a, à ce titre selon le géographe, profondément changé le destin des Parcs. « *Nous sommes tellement imbriqués maintenant, qu'il y a un devoir politique de promouvoir une interaction très forte, une interdépendance entre ces différents milieux de vie.* »

VIVRE À LA CAMPAGNE EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES VILLES

Martin Vanier poursuit ensuite sur la partie qui aborde la ruralité et l'urbanité plurielles, une vision sociétale dans laquelle se reconnaissent véritablement les Parcs. « *Les termes urbains et ruraux ont un sens. Vivre à la campagne ça a un*

sens. Mais nous ne voulons ni distinguer ni opposer des catégories qui seraient homogènes. » Il explique que le texte ne défend pas non plus le « tous urbains », qui ne reflète pas la réalité. Ni même que les Parcs seraient les seuls dépositaires de la ruralité, celle-ci étant plurielle. « *Ces paragraphes s'efforcent de s'inscrire différemment dans le débat idéologique qui tend aujourd'hui à être mortifère, voire dangereux. Toutes les tendances politiques sont allées, à un moment donné, vers un discours évoquant la ruralité effondrée, les métropoles décrochées... Une vision très dichotomique du territoire.* » Pour le géographe l'enjeu majeur du texte est de sortir de cette logique et d'affirmer l'importance de ce qui relie ces territoires très différents les uns des autres. « *C'est l'histoire même des Parcs.* »

TROIS POINTS CLÉS POUR PORTER LE DISCOURS DES PARCS

La partie suivante du texte détaille trois grandes raisons pour les Parcs d'agir avec les villes : la biodiversité, la transition et la cohésion sociale et territoriale par l'égalité des accès. Le géographe reconnaît que d'autres raisons auraient pu être énoncées. « *Nous pouvions rédiger un texte programmatique qui aborde toutes les politiques publiques : mobilité, logement, action sociale, patrimoine, action culturelle, foncier, développement économique... Une sorte de feuille de route sur des sujets techniques et politiques... Mais ce n'est pas le choix que nous avons fait. Nous avons opté pour une adresse, c'est à dire un texte politique qui parle aux élus et qui a une vocation rhétorique.* » Selon Martin Vanier, la grande diversité des contextes entre les Parcs obligerait en outre pour chaque sujet d'entrer dans une trop grande finesse de description qui aboutirait donc un document de 20 à 30 pages. « *Ce n'est ni votre commande, ni votre intention.* »

LA BIODIVERSITÉ, L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

Concernant la biodiversité, le texte affirme qu'elle est un devoir commun à tous les territoires et décline plus particulièrement deux domaines d'action : l'agriculture et l'alimentation. Martin Vanier reprend les propos de Nicolas Portier de l'ADCF qui soulignait récemment que les Parcs pouvaient aider les agglomérations à trouver les bases d'une relation pacifiée avec le monde agricole. « *Il existe une défiance du monde urbain à l'égard du monde agricole, perçu comme productiviste, pollueur, etc. Les Parcs peuvent jouer un rôle de médiateur.* » Des expériences réussies existent en France. Il prend l'exemple de la ville de Dunkerque, cité portuaire et sidérurgique, qui souhaite prochainement prendre la compétence agriculture. L'alimentation a été aussi choisie dans le texte comme domaine d'action car elle répond à une préoccupation sociétale croissante. « *Elle est l'expression parfaite des liens entre ville et campagne et du caractère interdépendant des différentes composantes de nos sociétés.* »

« LA TRANSITION NE PEUT SE FAIRE QU'ENSEMBLE »

Le second volet de l'action commune possible est celui de la transition grâce aux biens communs. « *Il s'agit déjà d'identifier nos biens communs, ces biens qui ne peuvent pas être laissés à une économie strictement marchande : eau, bois, énergie, ressources issues de la biodiversité... La transition ne peut être seulement celle des entreprises privées qui inventent de nouveaux modèles de développement. Il faut que ce dialogue soit posé dans nos syndicats techniques : eau, électricité, chauffage... c'est le cœur de l'économie publique du bien commun.* » Et les villes ? Le message transmis dans le

texte est clair : la transition ne peut se faire qu'ensemble. « *Il n'y aura pas de transition énergétique sur des petits champs clos de territoires autonomes. Elle sera inter-territoriale ou alors elle n'aura pas lieu* », précise Martin Vanier.

QUELLE OFFRE DE SERVICES ET DE BIEN-ÊTRE SOCIAL ?

La troisième proposition d'action porte sur l'accès aux services, sur les outils de développement social (éducation, santé, culture, intergénérationnel, petite enfance, isolement, handicap...) et globalement, sur tout ce qui fabrique de la qualité de vie et l'offre de bien-être social sur les territoires à travers les services publics et aux publics. Le texte cite notamment la couverture numérique et les besoins liés au vieillissement. « *Là aussi, les sujets ont été orientés pour interpeller les villes : comment organisez-vous la distribution des services ? Quelle mobilité des services pour qu'ils se diffusent dans les territoires de plus faible densité ? On touche là à la cohésion, à l'égalité d'accès et aux politiques coordonnées de l'offre de services* », poursuit le géographe. Il pense aussi aux Parcs impliqués ou adossés à des départements engagés dans les Schémas départementaux d'amélioration d'accès aux services publics (SDAASP).

DES LIENS POSSIBLES MÊME POUR LES PARCS ÉLOIGNÉS DES VILLES

Un dernier volet du texte repère trois situations et configurations territoriales qui seraient propices au renforcement des liens entre villes et Parcs, en prenant en compte la diversité de ces derniers. La première configuration, fréquente mais pas majoritaire selon Martin Vanier, se rencontre lorsque les Parcs et villes ou agglomérations partagent le même territoire. Dans

ce cas de figure, les Parcs peuvent apporter de vraies compétences en matière d'expérimentation et de dynamique de projet complémentaires aux compétences administratives et législatives des EPCI.

Il existe aussi des Parcs éloignés des villes avec lesquelles aucun territoire n'est commun. Pour cette seconde configuration, le texte propose aux Parcs de créer des réseaux de réciprocity avec les villes. Ainsi, peuvent être construites des ambitions communes portant sur l'énergie, les services, l'accès au logement...

Une troisième configuration concerne les villes-portes. « *Notion intéressante qui a suscité des débats* », commente Martin Vanier. Pourquoi distinguer ces villes alors que les Parcs s'adressent à toutes les villes ? Faut-il spécifier cette notion de ville porte ? « *La réponse est oui. Ça permet de dire qu'il y a des seuils territoriaux qui vaillent la peine d'être identifiés.* »

LES PARCS, ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La quatrième configuration est d'une autre échelle car elle interroge la politique nationale d'aménagement du territoire. Celle-ci change régulièrement de nom – cohésion, compétitivité..., ce qui nuit fortement à sa lisibilité, selon le géographe. « *On ne sait plus très bien sur quel le référentiel s'appuie l'aménagement du territoire en France. D'une certaine façon, c'est vous qui le fabriquez maintenant. Le maillage de la France par les Parcs est complet et leurs relations avec les villes dessinent clairement un schéma d'aménagement.* » Ce paragraphe invite donc les villes à fabriquer avec les Parcs une « sorte de doctrine de l'aménagement » des espaces à l'échelle nationale, sans que cela soit forcément administré ou défini par un cadre national.

2 | LES PARTICIPANTS RÉAGISSENT ET PROPOSENT

Un texte clair mais qui doit être plus ferme

S'ils l'ont tous trouvé pertinent, synthétique et clair, certains participants n'estiment pas le texte suffisamment ferme au regard de ce que vivent les territoires ruraux. « *De nombreux services publics ferment pour être regroupés en ville. Les déplacements des services se font toujours dans ce sens !* », témoigne Daniel Vialelle, président du Parc naturel régional du Haut Languedoc. « *Je n'ai jamais vu l'État procéder à une véritable décentralisation et les villes ne vont évidemment pas refuser ces services.* » Outre la fermeté, le président du Parc souhaite que les propos soient davantage étayés et précis, pour être s'assurer de leur mise en œuvre.

Argument repris par Paul Raoult, vice-président de la Fédération et président délégué du Parc naturel régional de l'Avesnois, qui constate une brutalité croissante des rapports entre les villes et les campagnes. Il prend l'exemple de l'eau puisée par les villes dans les territoires ruraux de sa région sans réelles contreparties. Pourtant, les élus ruraux sont soumis à de strictes contraintes urbanistiques autour des captages pour fournir une eau de qualité. Et avec les changements climatiques, l'élu pressant une augmentation des besoins et donc des rapports de force. « *Même si je sais qu'il faut dialoguer, il est clair que nous ne sommes pas dans des relations de solidarité avec ces grandes villes qui exigent qu'on leur amène cette eau.* » La question de l'eau est tout aussi sensible dans le bassin méditerranéen où les pratiques vertueuses pour en maintenir sa qualité ne sont pas suffisamment reconnues par les villes. « *Le texte est excellent dans ses inten-*

tions et ses valeurs, mais il manque un contexte qui est conflictuel », témoigne Alain Fauconnier, président du Parc des Grands Causses.

Martin Vanier entend ce souci de fermeté qu'il prendra en compte, en veillant néanmoins à ne pas transformer le texte en manifeste. Afin de le rendre davantage percutant, Michaël Weber en proposerait bien une version complémentaire plus réduite à destination de l'État notamment. Un autre participant suggère aussi de clarifier le chapitre qui porte sur les objets d'échanges entre villes et campagnes. « Il s'agit de bien préciser ce que chacun apporte par domaine, comme celui de l'eau. Cela renforcerait nos propos. »

UN « PACKAGE » MINIMUM DE SERVICES

Concernant les services, Jean-Pierre Girod, président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande, pense qu'il faudrait parler davantage d'équité de services que d'égalité, comme c'est mentionné dans le texte. « Au Ceser de Normandie, où nous avons travaillé cette question, nous avons constaté qu'il est impossible d'offrir une égalité de services partout. Par contre, il faut que les habitants puissent disposer d'un "package" minimum. Cela relève d'un choix des collectivités. J'ai ainsi vu une communauté d'agglomération qui a débuté l'équipement numérique des communes en commençant par celles les moins dotées. »

Martin Vanier explique que le terme égalité dans le texte désigne aussi l'importance d'avoir accès aux services dans les mêmes conditions, tarifaires notamment, quel que soit le lieu de résidence. « C'est pourquoi le terme égalité me semble plus précis pour lutter contre des situations injustes. Et puis, si les services s'éloignent des campagnes pourquoi ne pas les y faire revenir

de façon itinérante, avec des tournées qui s'organiseraient à partir des villes ? » Michaël Weber abonde dans ce sens. « Nous constatons tous que les services disparaissent pour se concentrer dans les grands pôles urbains. Mais je pense que les Parcs peuvent imaginer d'autres organisations de ces services. » Certes cela ne fonctionne pas toujours. Il pense notamment aux Maisons des services au public (MSAP) dont la fréquentation est très faible dans son territoire, à quelques exceptions près. Mais les « maisons communes » pourraient, selon lui, redevenir un lieu de proximité « multi-services » et « multi-actions ». « Il faut sortir du discours mortifère de la fracture et reconstruire quelque chose de positif pour les territoires ruraux. » Il invite pour cela les Parcs à faire venir des représentants urbains avec leurs délégations lors du prochain congrès des Parcs afin de débattre des propositions qui y seront formulées.

REDONNER DU POUVOIR AUX TERRITOIRES RURAUX

Yves Vandewalle, président du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse, souligne également les conséquences du redécoupage des territoires et des circonscriptions territoriales dans cet éloignement des services. Selon lui, il donne un net avantage aux urbains beaucoup plus nombreux à prendre les décisions au sein des collectivités que les ruraux. « Finalement, les électeurs ruraux sont les bienvenus pour élire... des citoyens qui font ensuite la loi. » Il estime urgent d'introduire cette réflexion dans le texte afin que les territoires ruraux soient réellement représentés dans les instances parlementaires. De même qu'un autre participant rappelle que les Parcs peuvent y amener une réelle connaissance de leurs territoires, utiles à ces grandes

collectivités qui portent un nombre croissant de compétences.

LES CAMPAGNES SONT-ELLES L'AVENIR DES VILLES ?

Jean Mangion, président du Parc naturel régional des Alpilles, aimerait ajouter au texte une dimension nouvelle, notamment sur la partie introductive qui aborde les liens entre les villes et les campagnes. « Il serait intéressant d'affirmer plus fortement qu'il faut inverser la donne et que la ruralité est peut-être l'avenir de la France. Il faut inventer de nouveaux liens dont les Parcs peuvent être les moteurs. C'est dans ce sens que le texte peut être fondateur. » Il suggère la création d'un groupe de travail spécifique. Martin Vanier nuance cette proposition en rappelant que 80% de la population française habite une commune urbaine. Certes, elle dispose d'une campagne de très haute qualité à laquelle elle tient. « Mais il faut surtout réinventer la ruralité parce qu'elle a changé et qu'elle véhicule toujours une image qui ne colle plus à la réalité. Cela reste un point de vue personnel, mais je préférerais pour ma part que l'on dise aux villes qu'il faut continuer à inventer cette ruralité plutôt que cette dernière est l'avenir de la France. »

AJOUTER UNE DIMENSION ÉCONOMIQUE

Selon Paul Raoult, il faudrait aussi apporter au texte une approche davantage économique. Distribuer une eau de qualité par exemple, pèse de plus en plus lourd sur les finances des collectivités rurales. Il est convaincu que, dans les dix ans à venir, l'eau et l'énergie seront au cœur d'enjeux croissants et donc de rapports forcément marchands entre villes et campagnes. Sa crainte, si le texte n'est pas assez ferme, c'est que les acteurs des territoires ruraux soient considérés

comme de « gentils Béotiens » qui livrent leurs ressources sans contester et se fassent peu à peu grignotés par les agglomérations. *« Tous ces débats sont d'ordre réglementaire. Ils demandent qu'on interpelle l'État et que l'on fonde des coopérations avec les territoires urbains. Il serait utile de le formuler dans le texte. »* Yves Vandewalle estime que les services écosystémiques devraient aussi faire l'objet d'une valorisation financière. Il évoque le glissement de terrain qui a fait dérailler le RER B en juin dernier, en raison d'un ruissellement en provenance des champs. *« Les Parcs plantent des haies, mais il semble qu'elles seraient plus efficaces sur des talus. Mais qui finance ? Les agriculteurs ne veulent pas payer et ce sont bien les urbains, qui ont construit jusqu'au bord de la rivière, qui sont demandeurs de services comme celui des transports. »* Il sait que cette question agite les Parcs depuis des années et regrette que les villes, pour lesquelles les territoires ruraux œuvrent, les regardent avec un peu trop de condescendance.

« ENCOURAGER CEUX QUI FONT DES EFFORTS »

Le président du Parc Caps et Marais d'Opale, Philippe Leleu, abonde dans ce sens, estimant que les paysans sont souvent incriminés en cas d'inondations, d'eau polluée... Mais lorsqu'ils agissent, plantent des haies par exemple ou conservent des prairies permanentes, alors que cela réduit leurs surfaces de culture, ils ne sont pas suffisamment reconnus pour ces actions. *« On leur aurait donné un coup de main, tout le monde y aurait retrouvé son compte, y compris les sociétés d'assurances qui doivent déboursier des milliards en cas de catastrophes. »* Pour Michaël Weber, il faudrait effectivement une véritable évolution de la fiscalité pour la rendre plus incitative et moins punitive.

VERS DES « COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATIONS-PORTES » ?

Plusieurs intervenants ont également suggéré d'ouvrir le statut des villes-portes aux agglomérations, aux communautés d'agglomérations et aux métropoles. *« Cela me semble plus conforme aux réalités actuelles en terme de compétences, puisque ce sont elles, davantage que les villes, qui en récupèrent le plus grand nombre »,* précise Philippe Andlauer, directeur du Parc des Causses du Quercy. À ce sujet, Martin Vanier explique que dans le texte, la ville ne désigne pas la structure politique, mais le milieu de vie. Néanmoins, il reconnaît que les Parcs seront de plus en plus souvent amenés à travailler avec les grandes EPCI. Une discussion sera donc prévue au sein du groupe de travail sur cette question.

En voyant ces propositions s'ajouter les unes aux autres, le directeur du Parc des Ballons des Vosges, Olivier Claude, met en garde contre une surcharge du texte et rappelle les propos d'introduction. *« Il ne faut pas perdre de vue la lisibilité du texte. Même s'il y a beaucoup de sujets à traiter, je garde vraiment l'idée de produire un document qui donne aux villes l'envie de continuer de travailler avec les Parcs. »*

Synthèse des propos réalisée par la Société l'Acteur Rural

Discours intégraux d'ouverture

ERIC BRUA

DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Bienvenue. Je suis le nouveau directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux depuis dix jours. Et je mesure le poids de ma responsabilité quand je vous vois tous dans la salle. Je succède donc à Pierre Weick, que je remercie pour le temps de tuilage qu'il m'a consacré. J'ai exercé le poste de directeur du Parc des Vosges du Nord pendant dix ans. Je connais donc un peu le réseau. Nous allons introduire ce congrès. Vous l'avez certainement reçu par mail, la note de Martin Vanier qui est un ouverture introductive de nos débats. Elle se trouve également dans vos dossiers.

SYLVIE FAYOLLE

VICE-PRÉSIDENTE CHARGÉE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Bonjour à toutes et à tous
Madame la présidente du Parc, chère Michèle,
Monsieur le président de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux de France, monsieur Weber,
Mesdames et messieurs les élus, permettez-moi de vous saluer tous ensemble,
Mesdames et messieurs les salariés des Parcs et de la Fédération,
Mesdames et messieurs,

Tout d'abord, je vous prie de bien vouloir excuser Gaël Perdriau, maire de la ville de Saint-Étienne, président de la métropole stéphanoise, qui est retenu par une obligation hors de ce territoire. Il m'a chargée de vous dire qu'il regrettait profondément de ne pas ouvrir ce magnifique congrès que nous avons l'honneur d'accueillir sur notre territoire.

Je souhaite tout d'abord remercier chaleureusement Michèle Perez pour avoir porté notre candidature. Je me souviens des premiers rendez-vous, quand elle m'a dit, « nous allons peut-être essayer d'avoir le congrès des Parcs ». J'ai trouvé que c'était vraiment très bien. Nous nous sommes mobilisés ensemble, la métropole et le Parc du Pilat, comme nous le faisons sur beaucoup d'autres sujets.

Je remercie bien sûr, les instances de la Fédération, et monsieur le président, d'avoir accepté notre candidature.

Ensuite, je voudrais préciser qu'il est assez rare de voir un congrès national de Parcs naturels régionaux sur une ville centre comme la nôtre, sur une métropole, mais vous comprendrez dans les propos qui vont suivre, l'intérêt de cette candidature car elle illustre parfaitement bien le sujet urbain/rural.

Je vous remercie, car au niveau de la Fédération, c'est aussi une grande ouverture de reconnaître les partenariats entre les territoires urbains et ruraux. Et également, de voir le fruit de tout le travail que l'on fait ensemble.

Je voudrais vous rappeler que la métropole travaille toujours sur ce sujet afin de construire un projet intelligent entre les territoires urbains et ruraux, puisque c'est vraiment une particularité. Nous avons un fond de vallée très industriel, avec des grandes villes, mais aussi énormément de communes rurales dans la métropole.

Chaque fois, nous les élus, nous avons une petite gymnastique d'esprit toujours présente, pour faire rayonner cette ville centre, qui est attractive, mais garder également une attention toute particulière à toutes les communes de la métropole, c'est-à-dire les 53 communes qui nous unissent. Pour avoir une métropole forte, il faut des communes fortes. Sur ces 53 communes, ce mélange entre le Parc et la métropole est prégnant puisque huit communes sont des communes du Parc et quinze communes sont des villes portes. Compte-tenu de cette imbrication de territoires, nous collaborons au quotidien, autour de projets de tourisme, d'agriculture, de consommation locale, de développement économique, de transports et de mobilité.

Puisque j'ai l'honneur d'avoir la parole pour ouvrir ce séminaire, je mettrai plus en avant le projet de transition énergétique et écologique que je porte au sein de la métropole.

Dans le cadre du projet de territoire à énergie positive pour la croissance verte, nous avons une candidature commune, le contrat vert et bleu, qui est largement soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Nous menons ces actions ensemble. Cela démontre que nous sommes capables de dépasser nos limites administratives. La faune et la flore ne nous ont pas attendus et ne savent pas si elles sont dans le Pilat ou dans la métropole. Nous prenons donc exemple sur cette belle nature.

Je parlerai également de la plateforme de la rénovation énergétique qui permet aux habitants d'être accompagnés pour la rénovation de leurs bâtiments sur le territoire.

Nous intervenons sur trois communautés de communes du Parc du Pilat ainsi que sur la métropole. Nous avons en commun un cadastre solaire, qui va nous permettre de repérer toutes les toitures sus-

ceptibles d'accueillir des panneaux solaires afin de faire de cette métropole et du Parc, un territoire très attractif sur la production d'énergie solaire.

Le contrat ENR Thermiques a été signé avec l'Ademe. Pour recevoir les fonds - un million d'euros -, il a fallu qu'on lui prouve que nous étions capables de sortir une cinquantaine de projets sur le territoire : chauffe-eau à énergie solaire, remplacement de chaudières vétustes,... Tout cela, nous le menons sur le territoire de la métropole et du Parc du Pilat.

Jeudi dernier, nous avons inauguré ce contrat, qui a un an, sur une commune de la métropole située au sein du Parc : La Valla en Gier. Cette collaboration est pleine et entière. Il s'agit d'un restaurant, la « Jasserie », qui a choisi de remplacer une vieille chaudière au propane par une chaudière bois. Voici, une action réalisée de plus et qui améliore la qualité de l'air, un élément également important dans l'attractivité d'un territoire.

Vous aurez aussi l'occasion de découvrir tous ces partenariats grâce aux circuits que nous avons conjointement organisés, Parc et métropole, ainsi que sur le stand ce soir.

Je vous souhaite un excellent séjour à Saint-Étienne sur le Parc du Pilat, en espérant que cela vous donnera envie de revenir pour découvrir les richesses de notre beau territoire.

Je renouvelle encore une fois tous mes remerciements à toutes les personnes qui ont participé à la préparation de ce congrès, à tous les partenaires qui nous ont accompagnés et qui ont facilité cette réalisation. Je vous remercie pour votre écoute, vous souhaite un excellent congrès et je vous renouvelle tous mes remerciements pour mettre à l'honneur notre beau territoire.

MICHÈLE PEREZ

PRÉSIDENTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Bonjour à tous,

Je vous souhaite à mon tour la bienvenue à Saint-Étienne, ville-porte du Parc du Pilat, mais aussi pour partie classée Parc naturel régional.

Et soyez les bienvenus dès demain dans le Pilat et d'autres de ses villes-portes.

Voilà à peine quelques secondes que j'ai commencé mon allocution et déjà j'ai cité deux fois le mot ville-porte.

Et oui, le Pilat détient un record : celui du Parc naturel régional comprenant le plus grand nombre de villes-portes : 17 au total, dont 15 appartiennent à la Métropole de Saint-Étienne, une, à savoir Givors, à la Métropole de Lyon et la dernière, Annonay, à la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay en Ardèche. Je crois que vous avez compris que pour traiter de la relation urbain-rural, cette particularité nous a aidé à faire valoir notre candidature en tant que Parc d'accueil de ce Congrès auprès de la Fédération. Merci à Michaël Weber de sa confiance.

Pourquoi autant de villes-portes me direz-vous ?

Et bien parce que l'idée de créer le Parc naturel régional du Pilat a germé en premier lieu dans la tête d'élites urbaines et au bénéfice des urbains. Ce sont deux Stéphanois qui ont porté l'émergence du Parc naturel régional : le professeur Claude Berthier, au cours des années 1940, puis le docteur et député Bernard Muller dès les années 1960.

À sa création en 1974, le Parc du Pilat sera présidé par André Chazalon, maire de La Grand-Croix, ville-porte du Parc, également sénateur puis député de la Loire. En 1989, c'est la conseillère municipale de Saint-Étienne et désormais députée européenne, Françoise Grossetête, qui succède à André Chazalon. Depuis 2008, avec mon élection à la présidence du Parc, un maire du territoire accède pour la première fois en 34 ans à la tête du Syndicat mixte du Parc.

Mais jamais en 44 ans d'existence du Parc, aucun de nous trois n'avait imaginé pouvoir accueillir un congrès sur le Pilat compte-tenu de sa modeste capacité d'hébergement.

Mais ça c'était avant. Avant de se dire que l'on pourrait faire une telle proposition si on unissait nos forces avec celles de Saint-Étienne et de sa métropole.

D'ailleurs, pour être totalement transparente avec vous, l'idée initiale revient à Saint-Étienne-Tourisme et Congrès, idée émise dans le cadre de la préparation d'une convention visant à valoriser la complémentarité de nos offres touristiques.

Merci donc à Robert Karulak, président de Saint-Étienne-Tourisme et Congrès, à Pascal Majonchi, conseiller de la Métropole de Saint-Étienne, délégué au tourisme vert, à Nicole Forest vice-présidente du Parc en charge des relations avec les villes-portes et à Charles Zilliox, vice-président du Parc en charge du Tourisme. Ce congrès est donc le fruit d'une collaboration entre un Parc et une métropole.

Il est aussi le résultat d'une modeste expérimentation souhaitée par la Fédération. Organiser un congrès studieux, convivial mais un peu plus sobre. Un autre point aussi a été expérimenté : le changement de directeur à la Fédération à quelques jours du Congrès. Merci à toi Pierre Weick pour ton engagement efficace en faveur des Parcs naturels régionaux et bonne prise de poste à toi Eric Brua. Visiblement cette nouvelle formule de congrès ne vous a pas rebuté et je tenais à très sincèrement vous en remercier. Ce congrès est d'ailleurs la plus importante manifestation, en nombre de congressistes, qu'accueille Saint-Étienne cette année.

Pour vous accueillir ces deux jours, ce n'est pas seulement le Parc du Pilat qui s'est mobilisé mais un grand nombre de partenaires, ruraux comme urbains. Plus de 80 partenaires se sont retroussés les manches à nos côtés et je dois dire que nous en sommes très heureux et que nous ne nous attendions pas à un tel soutien.

Je tiens à remercier en premier lieu Saint-Étienne-Métropole et la ville de Saint-Étienne, notamment pour le prêt des espaces : le centre des congrès mais aussi la cité du Design.

Et merci à toi, Sylvie, d'avoir défendu ce projet mais aussi d'être allée négocier des partenariats avec la Fédération des transporteurs de la Loire et la Société de transport de l'agglomération stéphanoise, la STAS, pour l'organisation du congrès. Merci également de ta présence à nos côtés tout au long de ce congrès.

Mais sans l'appui financier essentiel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, nous ne nous serions jamais lancés dans cette aventure. Je remercie Laurent Wauquiez son président, Eric Fournier son vice-président en charge des Parcs et l'ensemble des élus régionaux qui siègent au syndicat mixte du Parc d'avoir permis cet événement.

Merci aux Départements de la Loire et du Rhône d'avoir également accepté de contribuer à l'organisation de ce congrès. Deux Départements pour qui la relation urbain-rural a pris tout son sens avec l'avènement des métropoles, de Lyon pour l'un et de Saint-Étienne pour l'autre.

Je tiens également à souligner l'investissement à nos côtés des trois intercommunalités du Parc : la Communauté de communes des Monts du Pilat présidée par Stéphane Heyraud, celle du Pilat Rhodanien présidée par Georges Bonnard et la Communauté d'Agglomération Vienne Condrieu présidée par Thierry Kovacs. Au travers des cadeaux offerts aux congressistes, vous prouvez votre attachement au Parc et vous illustrez les qualités d'accueil du Pilat.

De nombreux autres partenaires publics ou privés nous ont fait des dons en compétence, en argent ou en nature. La liste est longue et j'espère que vous me pardonneriez pour les oublis.

Je me lance, donc : l'Association des Amis du Parc du Pilat, l'Association InterParcs Massif central, le CPIE des Monts du Pilat, l'Agence locale énergie climat de la Loire, l'Office du Tourisme du Pilat, l'Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne Rhône-Alpes, les syndicats viticoles du Pilat, les Tissages Blanc, Nature et Nutrition, la Stas, la Fédération des transporteurs de la Loire, les Bonbons de Julien, l'ASSE Cœur Vert, Enedis, RTE, GRT Gaz, VNF, Promoflavia et la CNR, sans compter tous les intervenants des ateliers terrain.

Merci aussi aux bénévoles et aux agents de la Fédération des Parcs qui, aux côtés de l'équipe du Parc, vont veiller à votre bien-être pendant ces deux jours. Vous les reconnaîtrez à leur étoile ou à leur tour de cou aux couleurs du congrès, le textile étant un élément fort du patrimoine de notre Parc. Cet accessoire textile a été fabriqué non pas dans le Parc mais à sa toute proximité : à Saint-Pal-de-Mons en Haute-Loire. Tous les achats réalisés pour ce congrès ont été effectués le plus localement possible, y compris les dépenses réalisées par la fédération.

Je finirai par saluer l'équipe du Parc, notre équipe et notamment Axel Martiche, directeur adjoint et pilote de ce projet, chef d'orchestre. Sa rigueur, son professionnalisme, une main de fer dans un gant de velours, mais toujours avec le sourire et une amicale bienveillance.

Merci à tous les élus du Parc, les bénévoles pour leur forte mobilisation malgré les nombreuses embûches, où les bûches tout court, n'est-ce pas Sandrine. Mais ne croyez pas une seule minute qu'elle s'est contentée, bloquée chez elle, de nous voir nous agiter. Elle a été un lien précieux avec la Fédération, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les institutions partenaires. SMS, mails, appels téléphoniques pleuvaient. Son œil averti nous réorientait. Elle scrutait tout ce qui pouvait dysfonctionner, pour qu'aujourd'hui, je puisse vous souhaiter à tous un très très bon congrès.

Merci.

MICHAËL WEBER

PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

Je vous salue toutes et tous chaleureusement.

C'est toujours un immense plaisir de voir la grande famille des Parcs se rassembler en nombre. Nous sommes plus de 800, ici à Saint-Étienne. Plus de 800, élus des Parcs, techniciens et partenaires rassemblés pour 2 journées (nouveau format) de réflexions, d'échanges et de débats. Je veux notamment remercier le Parc du Pilat pour son accueil et Sylvie Fayolle pour son petit mot bien sympathique.

Ce n'est pas chose évidente d'accueillir le congrès des Parcs ici à Saint-Étienne. J'ai compris que j'ai affaire à des élus certes des métropoles, mais qui comprenaient très bien ce qu'étaient un Parc naturel régional et ce qu'il pouvait à apporter aux métropoles.

Je voudrais aussi saluer nos intervenants, Roger-Pol Droit, Martin Vanier, Jean-Louis Joseph, président d'honneur de la Fédération et Philippe Gamen, premier vice-président délégué. Il a participé hier au rendu du rapport du Cese portant sur les Parcs. Je remercie l'équipe de la Fédération des Parcs ainsi que les deux directeurs. Cette nouvelle formule du congrès est un moment de réflexion mais nous finissons toujours par faire la fête, nous aurons donc ce soir notre traditionnel apéritif des Parcs.

Je passe la parole à Roger-Pol Droit, philosophe.

Je vous souhaite un excellent congrès...

ROGER-POL DROIT

PHILOSOPHE

INVENTER ENSEMBLE LA VIE DE DEMAIN

Je suis très heureux d'intervenir à votre Congrès, parce que les réalisations déjà accomplies par les Parcs naturels régionaux depuis 50 ans sont nombreuses et importantes, mais aussi parce que je trouve, en lisant les documents préparatoires, que ce qui vous anime est essentiel pour notre avenir proche : je veux parler de vos valeurs, de vos intentions et de ce qui me semble être votre lucidité.

C'est pourquoi je remercie les organisateurs, en particulier M. Pierre Weick, qui m'a demandé d'intervenir, le président Michaël Weber, madame Michèle Perez et M. Eric Brua, votre nouveau directeur, de m'avoir convié à vos réflexions d'aujourd'hui.

J'espère être utile. Les philosophes ne le sont pas toujours... Je suis philosophe, mais, si j'ose dire, je me soigne. Je m'efforce donc de rendre les analyses philosophiques accessibles et compréhensibles, ce qui me paraît indispensable, mais qui n'est somme toute que la politesse élémentaire de la pensée.

Je souhaite surtout que ces réflexions puissent être également pratiques et pas simplement décoratives. Que chacun puisse y trouver un déclic pour ses propres pistes de réflexion.

Il me semble nécessaire que le regard du philosophe devienne utilisable dans la vie quotidienne, qu'elle soit individuelle ou collective. Surtout au moment que nous vivons, où le bien commun, constitué par la terre, la vie, l'avenir, nos liens sociaux, est à préserver plus que jamais.

Ce que j'ai pu lire, dans les documents préparatoires de ce Congrès, pourrait peut-être se résumer en une seule phrase : nous vivons une époque de transition tous azimuts et les Parcs naturels régionaux de France sont des acteurs inventifs de cette transition multiforme.

Je crois que c'est vrai, et je souhaite d'abord rappeler, en quelques phrases, pour quelles raisons. Ce sera mon premier point.

Mais je pense qu'il y a aussi des éléments qui restent à préciser, dans cette transition vers de « nouveaux horizons », dans ce remaniement des relations urbains-ruraux, ou même dans la réinvention de leurs définitions. Ce sera mon deuxième point : qu'est-ce qu'il y a de singulier, et même de tout à fait nouveau, dans notre notion actuelle de transition ?

Je terminerai en parlant des quatre défis principaux à relever pour avancer concrètement dans cette transition.

I – La mutation planétaire et les Parcs

Nous vivons une mutation planétaire, et les Parcs naturels régionaux de France y jouent un rôle, voilà ce que je veux d'abord rappeler.

Cette transition possède plusieurs facettes.

Globalement, c'est la transition d'un monde fortement clivé vers un monde beaucoup plus fluide.

Une première illustration majeure de cette transformation des clivages anciens concerne l'opposition urbain-rural. Elle était autrefois considérée comme profonde et fixe : ville et campagne s'opposaient en tout, ou presque. Habitat, paysage, transports, rythmes de vie, vêtements, alimentation, etc. pratiquement tout était différent entre la vie des Urbains et la vie des Ruraux. Ce n'est plus le cas.

Et pourtant, cela ne signifie pas du tout qu'il y ait homogénéisation complète.

Des différences subsistent, et heureusement. Elles seront de plus en plus à retravailler dans un monde où, assez prochainement, 80 % des humains vivront dans des villes. Les polarités entre vie urbaine et vie rurale ne sont pas effacées, mais elles changent de contenu, elles changent de sens, elles changent de fonction. Des différences demeurent, mais elles sont à repenser et à retravailler. Et les Parcs, évidemment, ont ici à jouer un rôle crucial.

Ce qui se transforme, ce sont bien, en premier lieu, les identités anciennes de l'urbain et du rural. Ces identités étaient tranchées de manière nette, autrefois. Pour le dire vite, schématiquement, la ville était grise, la campagne était verte, la ville était pleine, la campagne était vide, la ville qui changeait tout le temps, très vite, elle incarnait la mutation, la campagne changeait peu, lentement, elle évoquait l'immobilisme. L'individu urbain était imaginé comme plus poli, plus raffiné, plus cultivé, le rural était représenté comme plus ou moins fruste, brut de décoffrage, ou même naïf ou benêt, ou madré...

Il est évident que tout cela est modifié, parce que nous sommes entrés dans le règne de l'interdépendance, de l'interaction, du métissage, de la complémentarité entre urbanité et ruralité. Les Parcs n'ont cessé de travailler dans cette intersection, et veulent l'accentuer de plus en plus.

Or cela suppose d'inventer de nouvelles identités, de nouvelles pratiques, de nouvelles formes de vie. Ce qui n'est pas simple, vous le savez aussi bien que moi, et sans doute mieux que moi. D'autant qu'il s'agit d'inventer ces formes nouvelles ensemble, et non pas chacun pour soi, collectivement et non pas individuellement.

C'est là une autre facette de la grande transition que nous vivons : les décisions et les créations ne sont plus hiérarchiques. La transition ne vient pas « d'en haut », conçue et planifiée par les autorités, et ensuite appliquée par ceux « d'en bas ». L'essentiel à présent s'élabore principalement de manière collective, à travers la coopération des uns avec les autres. Là encore, les actions locales et les ambitions d'ensemble des Parcs naturels régionaux de France s'inscrivent pleinement dans ce processus.

Les autres facettes de cette transition planétaire vous sont bien connues, c'est pourquoi je n'en rappellerai que trois, pour achever ce premier point :

D'abord, nous vivons une transition énergétique. Elle nous conduit d'un monde qui brûlait et brûle encore toutes ses ressources et qui les croyait infinies mais elles ne le sont pas, vers un monde qui se veut durable, qui est devenu conscient de sa finitude et de la nécessité de vivre avec un impact carbone réduit, de privilégier la consommation de produits locaux, de réduire les émissions de polluants, etc.

D'autre part, nous vivons également une transition biologique, qui nous conduit de l'exploitation maximale des espèces, animales en particulier, à une responsabilité envers le maintien de la biodiversité, le respect des écosystèmes et la préservation des équilibres de la vie sur la planète.

Enfin, nous vivons une transition consumériste, qui nous conduit d'un monde dépensier, destructeur, vers un monde intelligemment frugal, soucieux d'économie circulaire, de zéro-déchet, etc.

Je passe vite sur ces dimensions de notre époque, qui sont évidemment toutes liées, toutes corrélées, parce que vous les connaissez fort bien et que tous vos projets, d'une manière ou d'une autre, les illustrent.

La direction d'ensemble pourrait se résumer ainsi : la transition qui marque notre époque veut quitter un monde que je dirais égoïste, fragmenté, destructeur et qui ne peut tenir indéfiniment pour édifier un monde qui soit plus soucieux des autres, des générations futures, des animaux, de la Terre et des relations entre les diverses composantes de notre univers, de la société et de la nature.

Et les biens communs, ce sont évidemment des biens communs à tous et de tous.

Vous pensez bien que si je n'avais eu que cela à vous dire, je ne serais pas venu ! Vous avez ces éléments en tête et les axes de ce Congrès 2018 les mettent en application.

Là où j'ai quelque chose à vous indiquer, du moins je l'espère, c'est au sujet de quelques particularités, que l'on oublie souvent, de cette transition actuelle.

2 – Quelques particularités « oubliées » de la transition actuelle

Généralement, une transition va d'une situation A, que l'on connaît, vers une situation B que l'on connaît également.

On passe d'un modèle à un autre, d'un processus à un autre - avec plus ou moins de difficulté, avec des réussites et des échecs, mais le modèle que l'on doit atteindre est déjà connu, le processus de remplacement est déjà défini – au moins dans leurs grandes lignes. Ce qui est difficile, c'est le passage, c'est la transition, mais le point d'arrivée est défini.

Or ce n'est pas le cas pour cette grande transition dont nous venons de parler. Le monde que l'on quitte, on voit bien de quoi il était fait. Celui que l'on veut mettre à la place il n'existe pas, on le voit beaucoup moins. Nous avons des intentions, mais nous n'avons pas le cadastre. Nous avons des désirs, des horizons, mais pas les détails. Il faut le construire, et ça change tout, évidemment. Je souhaite insister sur ce point. Car ce qu'il y a d'absolument nouveau dans la transition qui nous occupe, ce n'est pas seulement son aspect multiforme, son caractère global et local et les différentes facettes que j'ai rappelé succinctement à l'instant.

Ce qu'il y a de nouveau, c'est qu'il n'y a pas de modèle défini, préétabli, déjà disponible. Voilà l'élément que je souhaite soumettre à votre réflexion et qu'il faut préciser.

Bien sûr, par commodité, j'ai fait comme nous faisons tous, j'ai opposé à l'instant notre monde et celui vers lequel nous voulons aller : un monde plus fluide entre urbanité et ruralité, où les identités se réinventent, où les décisions ne viennent pas d'en haut, où sont prises en compte la durabilité, la biodiversité, la santé, la préservation de la vie.

Le problème, c'est justement que ce monde RESTE A INVENTER dans le détail et la pratique.

Dans la transition dont nous parlons, nous savons ce que nous voulons éviter, mais pas complètement ce que nous devons faire pour le remplacer.

Nous n'allons pas quelque part, qui existe déjà, en inventant le chemin pour y aller.

Nous construisons la destination en même temps que nous construisons la route.

C'est une transition-construction, pas simplement une transition-passage.

En fait, ce monde de demain qui serait à la fois urbanisé, équilibré, durable, humain et harmonieux, ce monde que nous imaginons « à l'horizon », NOUS NE SAVONS PAS EXACTEMENT CE QUE C'EST. Pas exactement : nous avons des désirs, pas des cadastres... Nous n'en avons pas de modèle préexistant.

Nous pouvons rêver de ce monde et nous devons nous efforcer de le construire, mais il s'agit aussi, à chaque fois, de tâtonner, d'expérimenter et de coopérer de manière créatrice.

Je crois qu'il faut distinguer ici entre collaborer et coopérer. C'est le deuxième point que l'on néglige.

Bien sûr, on emploie fréquemment ces deux mots l'un pour l'autre : on collabore, on coopère, c'est pareil, chaque fois cela veut dire qu'on travaille ensemble. Oui... mais c'est pourtant différent.

J'explique la différence que je fais entre ces deux termes, que l'on confond souvent, parce que je crois que cela peut aider à clarifier vos réflexions.

Quand on dit qu'on collabore, on veut dire que nous travaillons tous à une tâche définie, et le travail de chacun s'inscrit dans un plan d'ensemble qui préexiste. Par exemple, pour construire un immeuble, des corps de métier très différents collaborent à la réalisation du plan de l'architecte et au respect des différentes consignes techniques. Chacun réalise sa partie, mais le plan existe indépendamment de cette collaboration.

De même, dans un orchestre, les différents musiciens collaborent pour jouer la partition, chacun tenant son rôle, mais ils n'écrivent pas la mélodie qu'ils exécutent. La partition, comme le plan de l'immeuble, existe avant.

Quand il s'agit de co-opérer, c'est autre chose. Il s'agit d'inventer une œuvre ensemble, de composer collectivement la musique ou de créer à plusieurs le plan de la maison.

Vous voyez la différence que l'on peut faire. Dans la collaboration, la partition existe avant d'être jouée ; elle n'est pas en cours de construction.

En revanche, la co-opération dit que l'œuvre se construit ensemble, qu'elle n'est pas pré-écrite, dessinée à l'avance.

On pourrait dire que la collaboration est passive, on n'y risque pas grand chose. Elle est statique et déterminée du dehors. Tandis que la coopération est active, inventive, un peu plus risquée, dynamique et construite de manière permanente.

C'est ce que je veux faire voir, et qu'on néglige souvent : la démarche exigée par la transition que nous vivons est une démarche de coopération et non de collaboration.

Il faut ajouter une dimension supplémentaire, qui est indispensable, et elle aussi souvent mal comprise. C'est l'interaction du local et du global. Aujourd'hui, les deux coopèrent. Je m'explique, et vous verrez tout de suite que cela concerne directement les Parcs naturels régionaux de France.

Parce qu'on pourrait dire - chacun connaît déjà ce genre d'argument - que les enjeux sont planétaires, les défis colossaux, écrasants, et que ce n'est pas ce qu'on accomplit dans un département, dans une région qui peut suffire à changer la donne.

C'est un mauvais argument.

D'abord parce qu'il n'y a pas de petites actions, ni de grandes : les transitions globales sont faites d'une myriade de transitions locales, mais cette première réponse, du genre « les petits ruisseaux font les grandes rivières » est encore faible.

En fait, il faut voir comment la distinction local-global, dans le monde en transition, change de sens : on ne peut pas, on ne doit plus attendre je ne sais quelle solution globale pour agir, puisqu'on ne peut agir que localement, tout en ayant en tête les enjeux globaux.

Enfin l'argument le plus fort : des solutions inventées dans un village, un groupement de communes, un canton, peuvent se révéler transposables à d'autres échelles, dans d'autres pays, sous d'autres climats, dans d'autres cultures.

C'est en ce sens que local et global co-opèrent de la manière à la fois féconde et finalement imprévisible : ce qu'on invente pour ici peut fournir là une autre solution à laquelle on n'avait pensé ni ici, ni là.

Voilà pourquoi les initiatives et les expérimentations des Parcs sont importantes : les inventions collectives réalisées localement peuvent avoir une portée globale. Il me semble qu'elles peuvent même être décisives, à leur manière, en devenant un laboratoire de solutions alternatives, à la fois concrètes, applicables et innovantes.

À condition de surmonter les difficultés, je crois qu'il faut dire les défis, qui attendent ces expérimentations. On ne voit pas toujours, me semble-t-il, où sont les vrais défis, les principales difficultés qui ne sont pas seulement d'ordre administratif, économique ou géographique. Ces difficultés sont lourdes, vous le savez !... mais ce ne sont pas les seules.

Je voudrai donc terminer en mettant en lumière quatre défis qui attendent, à mes yeux, les Parcs naturels régionaux de France et plus généralement les actions de construction collective d'un nouveau monde. Je crois que ces défis peuvent être surmontés, mais il faut les connaître et être conscient de leur existence pour parvenir à franchir ces obstacles.

3 – Quatre défis à surmonter

Le premier de ces défis, c'est l'accélération de toutes les formes de changement. Si l'on ne sait pas quel sera le monde d'après, celui où conduit la transition, c'est que tout va très vite tout le temps, et que nous avons intégré cette accélération.

Pendant des siècles, en Europe, mais aussi dans le monde entier, les changements étaient extrêmement lents. Chacun pouvait constater que ses outils, ses vêtements, son travail, ses déplacements étaient les mêmes, à peu de choses près, que ceux de ses parents et de ses grands-parents. En imaginant sa propre vie, et celle de ses enfants, ou de ses petits-enfants, on n'imaginait pas un monde radicalement différent. Le futur, quand on l'imaginait, ne devait pas contenir d'éléments très différents du passé.

Ceci était vrai jusqu'au Moyen Age inclus. À partir de la Renaissance, la situation change, le rythme de ce changement va crescendo. On constate que des découvertes, des inventions, des progrès transforment en profondeur la vie quotidienne dans tous ses aspects. Et du coup l'on s'attend, peu à peu, ce que le monde change, on sait que les générations suivantes vivront autrement.

Comme vous le savez, nous sommes arrivés à une forme d'accélération maximale. Nous ne savons pas totalement comment nous vivrons dans 10 ans, et absolument pas dans 50 ans. Nous sommes accoutumés à l'idée de changer plusieurs fois de métiers, de régions, de modes de vie. Nous avons intégré la possibilité que des techniques encore à inventer viennent bouleverser notre existence en quelques années ou même quelques mois. Nous l'avons intégré aussi parce qu'on veut, fortement, nous le faire croire.

Peut-être faut-il commencer à sortir de cette spirale, au moins dans nos têtes. L'accélération générale des échanges financiers, des échanges d'informations, des tâches à accomplir ne doit pas nous faire penser que la vie va plus vite !

Les métabolismes de notre corps, les cycles de la nature - mis à part le réchauffement climatique - sont les mêmes que ceux de l'Antiquité, en tout cas pour l'essentiel. Il faut évidemment tenir compte de l'accélération générale, mais il faut aussi avoir conscience de ses limites, de son caractère en partie imaginaire. Le premier défi, c'est de savoir ralentir. Ou, au moins, savoir relativiser cette accélération.

Le second défi, c'est d'accepter la complexité.

Attention ! « Complexe » n'est pas exactement synonyme de « compliqué ». Bien sûr, là encore, dans la vie courante, on peut dire « c'est compliqué » pour dire la même chose que « c'est complexe », pour exprimer que c'est difficile à comprendre, que ça prend la tête, qu'il y a beaucoup d'éléments etc. Pourtant, il existe une différence. Compliqué suppose une suite de processus, d'éléments enchaînés. Si je prononce une très longue phrase, de plusieurs lignes, avec des subordonnées et des parenthèses, elle sera compliquée. Mais il est possible de la décomposer en une suite d'éléments simples. Ce qui est compliqué peut toujours, en principe, être segmenté, transformé en unités séparées. Bref, on peut décomposer ce qui est compliqué, parce que c'est linéaire, comme une longue chaîne que l'on peut prendre élément par élément.

Au contraire, ce qui est complexe, on ne peut pas le décomposer ! C'est la grande différence. Ce qui caractérise le complexe, en effet, ce n'est pas le grand nombre d'éléments, c'est l'interdépendance des éléments, leur interaction. Dans un processus complexe, les ingrédients interagissent les uns sur les autres, ils rétroagissent sur leurs points de départ, etc. Les processus naturels, les écosystèmes, les sociétés humaines sont des systèmes complexes. Et leur complexité va croissant.

Bien sûr, nous le savons. Mais trop souvent il nous arrive de l'oublier, de ne pas en avoir assez clairement conscience. C'est pourquoi, c'est un défi à relever de ne pas oublier la complexité et de savoir en tenir compte. Pour éviter que nos actions deviennent contre-productives, pour qu'elles soient fécondes, il faut tenir compte de ces systèmes d'interdépendance.

Or il y a aussi interdépendance et interaction de nos identités. Et un effet en retour de nos collaborations sur ce que nous sommes. Là encore, ce point n'est pas inconnu mais il est trop souvent négligé. Je voudrais le souligner, rapidement, comme troisième défi à relever. De quoi s'agit-il ?

Je reviens un instant sur la distinction entre collaborer et coopérer que j'ai indiquée tout à l'heure. Elle inclut également une différence dans le statut de l'identité, dans la manière dont on met en jeu ce qu'on est. En effet, quand nous collaborons à un projet déjà existant, que nous tenons chacun notre rôle, que nous jouons chacun notre partition dans l'orchestre, notre identité n'est pas grandement affectée, parce qu'elle n'est pas réellement mise en jeu. La collaboration peut se passer plus ou moins bien, mais à la fin chacun reprend son parcours et conserve le même visage.

Au contraire, dans une vraie coopération, il faut accepter de changer, d'évoluer. Chacun risque de n'être plus tout à fait le même, au terme d'une création collective véritable. Je pense que cela s'applique particulièrement aux identités des Urbains et des Ruraux et à leur redéfinition.

Il faudra peut-être bouger, adopter un autre point de vue, d'autres cartes mentales, d'autres méthodes de travail ou d'autres façons de vivre... Il faudra donc remettre en cause d'apparentes certitudes, défaire peut-être de vieilles habitudes et ne plus être, à la fin, exactement le même qu'au début.

J'insiste sur la difficulté de ce mouvement interne. La plupart du temps, les individus, les entreprises ou les institutions veulent bien coopérer, mais à condition de rester les mêmes. Il me semble qu'il ne peut pas y avoir de véritable co-opération sans une transformation, plus ou moins grande, de ce que nous sommes. Vous voyez que cela commence à faire pas mal de choses à tenir ensemble ! Je ne voudrais surtout pas vous décourager, au contraire.

C'est pourquoi je termine sur un dernier défi qui peut-être vous paraîtra d'abord paradoxal, mais que je crois essentiel, et finalement encourageant. Ce défi consiste à remplacer nos certitudes par des expériences. Les certitudes sont des idées fixes, les expériences sont des vécus qui évoluent et font évoluer. Pour ma part, je suis un philosophe de l'expérience, du vécu quotidien, des sensations que l'on éprouve. J'ai écrit, en 2001, 101 expériences de philosophie quotidienne, et c'est sans doute le seul livre de philosophie qui propose à ses lecteurs des choses à faire ou à imaginer, insolites ou étranges, pour éprouver le déclenchement d'une question philosophique.

Une expérience, CHACUN doit la vivre pour son propre compte – je ne peux pas vivre les vôtres, même si ce sont les mêmes, vous ne pouvez pas vivre les miennes, nous pouvons bien sûr vivre des expériences identiques mais chacun pour son compte, dans sa propre peau et sa propre tête. Et puis, une expérience est un essai, un tâtonnement, un mélange de vécu et de réflexion, d'émotions et de pensées logiques.

Il me semble que pour parvenir à cheminer dans la complexité et la coopération, pour avancer dans cette transition planétaire et locale, dans laquelle sont donc engagés à la fois la planète et les Parcs naturels régionaux de France, il faut multiplier les expériences.

J'ai été frappé, en lisant le programme du Congrès, par le fait que les jours à venir sont occupés par une multitude de sessions qui organisent des choses à faire, à éprouver, à ressentir – pour comprendre et pour réfléchir à partir de là. Ce mélange de vécu, d'essais et de réflexion qui caractérise l'expérience se distingue absolument de la certitude.

Construire ensemble la vie de demain, c'est organiser une multitude d'expériences, singulièrement en ce temps où le bien commun englobe et définit de nouveaux horizons reliant Urbains et Ruraux, humains et animaux, espèces vivantes et espace terrestre, les générations futures...

J'espère que ces remarques, si vous les adaptez à vos pratiques personnelles, vous seront utiles. Et je vous remercie, très vivement, de votre attention.

Introduction table ronde

MICHAËL WEBER,

PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

La coopération entre les villes et les Parcs est une histoire ancienne. En fait, elle date de la création des Parcs naturels régionaux en 1967. J'évoque souvent l'exemple du Parc des Vosges du Nord qui a comme adhérent la ville de Strasbourg. Il s'agissait essentiellement à l'époque pour les villes-portes et périphériques d'apporter aux Parcs une contrepartie au rôle de poumon vert que ces derniers devaient jouer.

50 ans après, pourquoi remettons-nous le métier sur l'ouvrage ? Parce que nous constatons que les relations entre nos territoires sont complexes et n'ont finalement jamais cessé de l'être. Nous constatons que métropoles, agglomérations et Parcs sont interdépendants. Ils le sont sur le plan environnemental, sur le plan économique et sur le plan social. Ce dernier thème fait d'ailleurs couler beaucoup d'encre. On nous parle régulièrement de fractures territoriales, de conflits entre Ruraux et Urbains, quitte à caricaturer à l'extrême les populations qui habitent nos territoires. Mais, sans vouloir anticiper les propos de Martin Vanier, nous constatons que l'analyse est bien plus complexe et nuancée. Nous pressentons surtout qu'il y a de grandes opportunités à développer les partenariats entre les Parcs et les villes qui les entourent et que ces nouveaux liens à construire répondent non seulement à l'urgence écologique et climatique mais également aux demandes croissantes d'une partie importante de la société.

Ce congrès est à la fois un aboutissement et une étape.

Un aboutissement car, pour la première fois, il sera alimenté par des travaux effectués au sein de nos instances depuis deux ans. Les réflexions ont été marquées par un temps fort, un séminaire sur ce thème, organisé en partenariat avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges à Mulhouse fin novembre 2017. Mais le sujet a également été débattu au sein de nombreuses instances. Je voudrais donc en profiter pour remercier tous ceux qui y ont contribué, les commissions, les séminaires, les commissions, le Corp au travers de son président - merci François Colson -, le groupe des directeurs et le bureau. Il y a la note élaborée par Martin « Urbain-rural : explorons de nouveaux horizons » et qui vous a été distribuée en amont du congrès. Il ne s'agit pas d'une synthèse de ces travaux mais plutôt une invitation adressée aux villes. Martin va la présenter mais je vous invite, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, à la lire. Un groupe de travail constitué de présidents, directeurs et membres du Corp a été constitué à cet effet.

Une étape car cette note est un appel lancé aux villes pour construire ensemble de nouveaux partenariats. Elle doit donc être le point de départ vers de nouvelles collaborations construites sur un rapport équilibré et dans le respect de nos spécificités.

Les trois Agoras qui se dérouleront cet après-midi doivent, par vos réflexions et propositions, permettre de réunir les premières propositions opérationnelles. Un arbre, l'Arbre des Agoras, sur lequel seront présentés les principaux résultats, les points forts de ces agoras est prévu à cet effet. Vous pourrez le consulter à l'issue de la table ronde et toute la soirée. Mais l'ensemble de vos contributions sera capitalisé et alimentera nos réflexions à venir.



ALAIN PEREA

ANCIEN DIRECTEUR DU PARC NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE

Voici une petite surprise à Pierre Weick. En 2011, je suis tombé dans le monde des Parcs, j'arrivais d'une direction générale d'une agglomération, il y avait toujours cette relation avec les Parcs qui pouvait être compliqué. Il faut mettre le maillot ! Je l'ai mis, au sens propre et figuré.

Dans cette grande fédération, j'ai rencontré un directeur impliqué très impliqué. Tout au long de ces années, tu nous as accompagnés et guidés et tu as fait avec l'aide des élus, et des directeurs, un gros travail législatif, par exemple dans le cadre de la loi sur la biodiversité et la loi Alur. À ce titre, nous avons décidé de te remettre la médaille de l'Assemblée nationale, qui salue tout le travail que tu as fait, avec un double souci de défendre les Parcs et l'intérêt général.



PIERRE WEICK

ANCIEN DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX
DE FRANCE

Merci beaucoup, à tous.

J'en suis honoré.

Je veux encore vous remercier, tous et toutes car ce réseau c'est vous qui le faites.

Discours intégraux de clôture

MICHÈLE PEREZ

PRÉSIDENTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Chers amis, après ces échanges riches et instructifs, qui nous laissent espérer des relations constructives et apaisées entre ville et campagne, pour autant que chacun soit en mesure de faire un pas vers l'autre, dans un respect mutuel, il me revient le privilège d'introduire le temps consacré aux discours officiels.

D'habitude, ces discours ont lieu le dernier jour du congrès, mais comme je vous l'ai indiqué en ouverture, nous avons décidé d'innover. Avec la Fédération, il nous est apparu pertinent que ces discours interviennent dans le cadre de cette première journée à tonalité nationale.

J'ai déjà eu l'occasion en ouverture de ce congrès de vous remercier tous pour votre présence et de remercier les nombreux partenaires qui nous ont accompagnés et nous accompagnent encore dans l'organisation du Congrès. Merci encore à tous, très sincèrement.

Je ré-insiste notamment sur le soutien primordial de la Région Auvergne Rhône-Alpes et remercie son président Laurent Wauquiez, qui n'a pas pu être à nos côtés, mais qui s'exprimera devant nous tout à l'heure au travers d'une vidéo. Il est aujourd'hui représenté par son vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à l'Énergie et aux Parcs naturels régionaux, Éric Fournier. Merci Éric de ta présence à nos côtés.

Je remercie également Georges Ziegler, président du Département de la Loire à qui il a paru immédiatement évident que cet événement était une belle occasion de faire mieux connaître la Loire. J'en profite pour le remercier pour le dossier consacré au Parc du Pilat dans le dernier numéro de Loire Magazine. Il n'a pas pu se joindre à nous, mais il est représenté ce soir par Daniel Fréchet vice-président en charge de l'Environnement et que certains d'entre vous connaissent mieux sous sa casquette de président de l'Établissement Public Loire.


Merci à Christophe Guilloteau, président du Département du Rhône dont neuf communes sont classées Parc du Pilat (bientôt dix), d'avoir apporté sa contribution à ce congrès. Lui non plus n'est pas présent mais c'est Christiane Jury, Conseillère départementale et membre du bureau du Parc qui s'exprimera dans quelques instants devant vous. Merci à toi, chère Christiane. On peut toujours compter sur toi lorsqu'il s'agit de représenter le Département du Rhône.

Je salue et remercie Monsieur Évence Richard, Préfet de la Loire, d'assumer ce soir la représentation de l'État. Je me permets juste une petite anecdote. Lorsque la presse a annoncé en 2016 la prise de fonction à la préfecture de la Loire de Monsieur Richard, elle l'a qualifié de spécialiste des PNR. En lisant rapidement cette annonce, je me suis dit un Préfet spécialisé dans les Parcs naturels régionaux, ce n'est pas banal. Mais en fait, non il s'agissait du fichier PNR, acronyme de « Passenger Name Record », « registre des noms de passagers », ce vaste fichier recensant l'identité de tous les passagers des avions circulant, entrant ou sortant de l'espace européen et utilisé dans la lutte contre le terrorisme. Monsieur le Préfet a en effet, par le passé, œuvré à différentes missions pour améliorer la sécurité nationale, ce qui ne l'empêche pas aujourd'hui de suivre avec bienveillance les actions menées par le Parc du Pilat, ce dont je le remercie. Aujourd'hui nous avons pu échanger sur le lien ville campagne, aiguillés en cela par la note élaborée par la Fédération des Parcs sous le pilotage de Martin Vanier et d'autres membres du Conseil d'orientation, de recherche et de prospective de notre fédération.

Après nos discours, lors du Marché aux initiatives, chaque Parc ou partenaire du congrès vous présentera une ou plusieurs actions qui est, selon lui, évocatrice de ce qui peut être réalisé entre Urbains et Ruraux.

Plus d'une cinquantaine d'actions vous seront ainsi présentées et expliquées par leurs promoteurs.

Demain, le Parc du Pilat et ses partenaires vous proposent 19 ateliers-terrain qui sont autant d'illustrations de ce que nous réussissons à faire ou ne réussissons pas à faire avec les villes de proximité.



Nous serons à l'écoute de vos réactions, que nous aurons d'ailleurs à cœur de solliciter si elles ne vous venaient pas spontanément. Vous voilà prévenus. Ces réactions doivent nous permettre de nous améliorer encore dans notre rapport avec les urbains.

En préparant ces ateliers, nous nous sommes surpris nous-mêmes à trouver autant de sujets susceptibles d'illustrer la thématique du congrès.

Trois de ces ateliers terrain ont été préparés par Saint-Étienne-Métropole. Ce n'est donc plus le Parc du Pilat qui exprime comment il voit ses relations avec les villes, mais l'inverse. Deux autres ateliers ont été préparés, l'un par le CPIE des Monts du Pilat, qui fête ses 40 ans cette année, et l'autre par l'Agence énergie climat de la Loire. Là encore, c'est un regard différent de celui du Parc qui vous est proposé sur la relation urbain rural.

Finalement, comme le dit Martin Vanier, il est question avant tout de repenser les relations urbain-rural mais pas de les inventer. Et nous comptons sur vous tous, demain, pour nous aider à repenser celles du Pilat avec l'agglomération viennoise ou annonéenne, la métropole stéphanoise ou lyonnaise.

Merci à tous et profitez-bien de ce congrès.

DANIEL FRÉCHET

VICE-PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Préfet,
Monsieur le vice-président délégué aux Parcs naturels régionaux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Monsieur le président du Conseil départemental du Rhône (ou son représentant),
Monsieur le président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France,
Madame la présidente du Parc du Pilat,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les gestionnaires et administrateurs des Parcs,
Mesdames et Messieurs les congressistes et partenaires,
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de me retrouver parmi vous à ce Congrès des Parcs naturels régionaux et de participer aux échanges. Ceux de ce matin et de cet après midi étaient très instructifs.

Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les excuses de Georges Ziegler, président du Département de la Loire, qui n'a pu être présent aujourd'hui et qui m'a chargé de vous dire combien il le regrettait. Je souhaite ensuite remercier l'ensemble des organisateurs de ce Congrès pour le chaleureux et professionnel accueil qui nous a été réservé.

Je tiens également à souligner l'action efficace de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, et en particulier, de celle du Parc du Pilat qui, depuis de nombreuses années, sont au service de la préservation de nos espaces naturels dont bien sûr ceux de la Loire. Cette action de préservation est essentielle pour la Loire, dont le patrimoine naturel et paysager tout à fait singulier contribue pleinement à l'identité et à la spécificité de notre territoire.

Des bocages du Roannais à la plaine du Forez avec ses étangs, des tourbières des monts de la Madeleine aux monts du Pilat... notre territoire offre en effet une fantastique biodiversité qu'il faut connaître, faire connaître et même parfois faire reconnaître.

S'unir pour mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel, c'est ce qui nous rassemble aujourd'hui et explique la présence attentive et motivée du Département de la Loire à ce congrès.

Comme vous le savez, la volonté largement partagée de mettre en valeur les territoires ruraux en tant que patrimoine « remarquable », n'est pas nouvelle.

Depuis un demi-siècle, les Parcs naturels régionaux se sont imposés comme des outils efficaces et innovants, d'une part, en proposant des solutions concrètes dans le domaine du développement durable et, d'autre part, en conciliant qualité de vie, équilibre harmonieux des territoires, valorisation du patrimoine naturel et attractivité touristique... et ce, toujours avec le souci d'une coopération vertueuse entre les acteurs concernés : collectivités, entreprises et usagers.

Ainsi, les Parcs ont logiquement été placés au cœur des stratégies de développement durable et responsable de nos territoires. Ils sont devenus de véritables creusets d'un modèle de société plus harmonieux, mais aussi, vous en conviendrez, se sont révélés être des exemples concrets de l'engagement des collectivités locales.

Cet engagement est un engagement fort que porte le Département de la Loire au travers de ses compétences d'aménageur du territoire, garant de la cohérence et la solidarité territoriale.

Ainsi, s'il en était besoin, je voudrais vous témoigner de l'importance qu'accorde notre Département à la protection et à la valorisation du patrimoine naturel ligérien. En effet, depuis maintenant 25 ans, il mène une politique volontariste et structurée au profit des Espaces naturels sensibles (ENS). Une politique qui s'impose comme un des vecteurs majeurs de d'attractivité et de développement pour notre territoire.

Attractivité tant sur le plan touristique et ses répercussions en termes d'emplois ou de richesse économique, que sur le plan de la qualité du cadre de vie de nos concitoyens. L'objectif des ENS est d'imaginer une valorisation raisonnée et équilibrée de ces espaces d'exception afin de favoriser l'accueil du public et de permettre à toutes et tous la découverte de nos milieux naturels aussi variés que magnifiques. Quand je dis accueil du public, je parle du public extérieur du département, mais nous travaillons aussi à faire connaître ces espaces à nos concitoyens ligériens, qui trop souvent, ne connaissent pas les richesses qui sont à leurs portes.

Je pense à l'ENS de Meylieu, à Montrond-les-Bains, qui est un symbole de reconquête de la nature sur un terrain longtemps industriel mais aussi un message de mobilisation des collectivités en faveur des richesses environnementales de notre Département ; ou encore l'ENS du Col des Broses qui est la parfaite illustration de la valorisation de nos paysages au service du dynamisme et de l'attractivité de nos territoires ruraux. Je pense aussi à l'ENS de Salvaris qui se trouve sur Saint-Étienne, sur le Parc du Pilat.

C'est l'objet de l'action que nous conduisons au travers de notre ambitieux schéma départemental des milieux naturels 2009-2023 dans le but :

de réaffirmer la compétence ENS du Département et de lui donner une plus grande lisibilité, de redéfinir les priorités et les modalités d'intervention du Département en matière d'acquisition, de gestion, d'aménagement et d'ouverture au public des ENS, au regard des enjeux liés à la conservation de la biodiversité,

et de valoriser le patrimoine naturel ligérien auprès du plus grand nombre afin d'assurer sa transmission dans le cadre d'un développement durable cohérent au profit de nos espaces urbains et de notre terroir.

Une action pleinement en accord avec la thématique de ce Congrès abordant « les relations entre Parcs et territoires urbains », qui je crois doivent être bâties sur des principes de confiance, de coordination et de cohérence, indispensables à la mise en œuvre de synergies porteuses de succès.

Pour conclure, je souhaiterais vous livrer deux réflexions.

La première est que, je crois que protéger la nature ne consiste pas à la mettre sous cloche ou à l'opposer idéologiquement au développement économique. Bien au contraire !

C'est avant tout répondre à une triple exigence :

- une exigence collective, en veillant à la préservation de la qualité de notre environnement commun, au maintien de la biodiversité et des écosystèmes et à leur valorisation auprès du grand public ;
- une exigence locale, en veillant à l'amélioration du cadre de vie des habitants par la préservation du patrimoine naturel ainsi qu'au maintien de la beauté des paysages ;
- une exigence morale, envers les générations futures auxquelles nous devons certes transmettre prospérité et modernité mais sans nuire aux équilibres naturels.

Nous devons protéger et préserver une « nature vivante » qui se révèle être un atout majeur pour le développement pour de territoires « vivants ».

Ma deuxième réflexion est qu'il existe une idée fondamentale à promouvoir dans une politique environnementale responsable et engagée : l'idée d'innovation. Une innovation qui ne se limite pas au « toujours plus » mais qui rime plutôt avec le « toujours mieux » notamment dans les aspects de l'éco-durabilité. Cela passera par la sensibilisation à la préservation de la faune et de la flore, ainsi que par la transmission de ces valeurs aux jeunes générations afin qu'elles s'appliquent à être des bâtisseurs-relais d'une société en harmonie avec son environnement. Car comme le dit l'adage : savoir respecter l'environnement, c'est se respecter soi-même et respecter les autres.

C'est pour moi une des vocations des ENS et des Parcs qui sont des modèles précurseurs de l'évolution de la société vers un humanisme renouvelé et une éco-responsabilité décomplexée.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, le Département de la Loire, à l'instar des Parcs et des autres acteurs ici présents, s'est résolument engagé dans la protection de la nature.

Il restera toujours mobilisé pour la préservation des richesses naturelles de son territoire : mobilisé parce qu'il connaît le potentiel des paysages, de la faune et de la flore de ses terroirs et de ses communes, dont il restera un partenaire privilégié de leurs projets écologiques, mobilisé parce qu'il agit toujours dans un souci constant de préservation de l'avenir des Ligériens, en vue de leur assurer un avenir associant qualité de vie et prospérité économique, dans le cadre d'une mise œuvre pragmatique des principes du développement durable.

Privilégiant l'écoute et la concertation, sachez que nous apporterons toujours un soutien attentif aux initiatives allant dans ce sens car il y va de notre responsabilité en tant que première institution œuvrant pour la solidarité et la cohésion territoriale et, je me permets d'ajouter, œuvrant également pour une protection environnementale de proximité au bénéfice de tous !

Enfin, je voudrai faire un petit clin d'œil. Roger-Pol Droit a dit ce matin « pour protéger notre environnement, on doit agir localement par de nombreuses petites actions ». Donc arrêtons de nous proposer des petites bouteilles d'eau avec des verres en plastique. Vive la carafe d'eau du robinet et les verres réutilisables. C'est un président d'un syndicat d'eau qui vous le dit.

J'aurais bien sûr aussi voulu vous parler du fleuve Loire, dernier grand fleuve sauvage qui a d'ailleurs donné son nom à notre département.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de très belles visites demain sur notre très belle terre ligérienne.

CHRISTIANE JURY

CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE DU RHÔNE ET MEMBRE DU BUREAU DU PARC DU PILAT

*Monsieur le préfet de la Loire (Evence Richard) ;
Monsieur le vice-président à l'environnement du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (Eric Fournier) ;
Monsieur le vice-président à l'environnement du Département de la Loire (Daniel Fréchet) ;
Monsieur le président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (Michaël Weber) ;
Madame la présidente du Parc national du Pilat (Michèle Pérez) ;
Mesdames et messieurs les représentants des Parcs naturels régionaux français ;
Mesdames, messieurs ;*

C'est avec grand plaisir que je suis aujourd'hui parmi vous, en ma qualité de représentante de Monsieur Christophe Guilloteau, président du Conseil départemental du Rhône, qui regrette de ne pas pouvoir venir aujourd'hui. Je suis également maire d'une commune rurale dans le Parc naturel régional du Pilat. Je suis extrêmement intéressée par tout ce qui s'est passé aujourd'hui.

Comme vous le savez tous, le Parc naturel régional du Pilat occupe une place particulière au sein du département du Rhône puisque c'est le seul Parc de ce type appartenant à notre territoire.

Et en tant que maire d'une commune rurale, je défends chaque fois que je le peux le Parc au sein du Département.

Cette année, le congrès a choisi pour thématique la relation urbain/rural. Plutôt que d'opposer ces deux notions, nous avons tous à cœur de réussir l'interdépendance entre les Parcs et les territoires urbains, en mettant la biodiversité au centre de nos préoccupations, projets et réalisations.

Il faut bien convenir que le Département du Rhône n'entre pas exactement dans les statistiques nationales en la matière puisque, depuis la métropolisation intervenue le 1er janvier 2015, le Département est devenu un territoire essentiellement rural et péri-urbain.

Revenons au Parc naturel régional du Pilat qui organise ce congrès : le Rhône est membre de son syndicat gestionnaire depuis sa création en 1974. Le Parc s'étend désormais sur 47 communes, dont neuf sont situées dans le Rhône. En outre, le Département du Rhône est signataire de la Charte du Parc naturel régional du Pilat.

En tant que membre du syndicat mixte, notre Département soutient les actions du Parc et participe à des actions très ponctuelles.

Le territoire rhodanien du Parc national régional du Pilat est concerné par sept sites « Espaces naturels sensibles » sur une superficie de 3 427 hectares.

À ce jour, le Département du Rhône a lancé une gestion sur seulement deux de ces sites, le Pêt du Loup et l'île du Beur. Cela représente 208 hectares de surface ENS gérée par le Département. S'agissant de la gestion de ces deux sites ENS, le Département apporte son soutien au Parc naturel régional du Pilat par des moyens techniques, humains et de temps en temps financiers pour l'animation de la mise en œuvre

du plan de gestion. La mise en œuvre du plan de gestion du Pêt du Loup est animée par le Parc naturel régional du Pilat et la Fédération des chasseurs du Rhône. L'objectif du plan de gestion est le maintien des milieux de lande à callune - via un partenariat agricole - ; le maintien d'une diversité de milieux favorables aux busards, chers à certaines personnes du Parc.

En outre, le Département du Rhône apporte un soutien à la Fédération des chasseurs pour la co-animation des plans de gestion, à la Fédération des pêcheurs du Rhône et au conservatoire botanique du Massif central pour la flore des pelouses sèches.

Quant à l'île du Beurre et l'île de la Chèvre, le Département du Rhône leur apporte un soutien financier par le biais d'une convention pluriannuelle.

En complément des soutiens que je viens de vous détailler, le Département apporte également un appui à d'autres actions qui sont conduites sur l'ensemble de son territoire.

Dans le cadre de la politique départementale de maîtrise des énergies, je tiens à souligner le fait que le collège de Condrieu a pu être équipé d'un dispositif de télé-relève, qui permet d'améliorer la gestion de ses consommations énergétiques ; et que le Musée de Saint-Romain-en-Gal bénéficie d'un contrat de performance énergétique qui permet des économies de consommation de l'ordre de 17 % par rapport à celle constatée auparavant.

Je conclurai en rappelant que le Département entretient un partenariat fort et fidèle avec des structures telles que le Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre (Conib) et le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE).

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires aux atouts exceptionnels. Si selon le slogan des Parcs « Une autre vie s'invente ici » c'est aussi à nous tous qu'il appartient de participer à l'invention de cette autre vie dans la réalisation des projets et dans l'éducation à l'environnement pour nos enfants.

Et puis j'ai beaucoup entendu de débats aujourd'hui et j'ai envie de dire que c'est ensemble, maires des villes et maires des champs, avec les techniciens de nos collectivités, que nous pourrons tous ensemble conserver notre biodiversité. Un merci appuyé pour terminé à Michèle, à son équipe, tous les techniciens du Parc, qui depuis un an et demi, travaillent sur le sujet. Vous avez réussi une journée magnifique, qui j'espère demain sera aussi belle.

Je vous remercie à tous.

MICHAËL WEBER

PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

Monsieur le Préfet,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
Messieurs les président du Conseil départemental de la Loire et du Rhône représentés par leurs vice-présidents
Monsieur de le président de Saint-Étienne Métropole représenté par sa vice-présidente
Mesdames et messieurs les représentants des délégations étrangères,
Mesdames et messieurs les élus régionaux et départementaux,
Madame la présidente du Parc naturel régional du Pilat, chère Michèle Pérez
Mesdames et messieurs les présidents et élus des Parcs, avec une pensée particulière pour nos représentants de Guyane,
Mesdames et messieurs les maires,
Mesdames et messieurs les directeurs et agents des Parcs,
Mesdames et messieurs les partenaires de notre réseau,
Mesdames et messieurs,
Chers amis,

Permettez-moi d'abord de vous dire mon plaisir de retrouver ici à Saint-Étienne aux portes du Parc naturel régional du Pilat, le réseau des 53 Parcs naturels régionaux de France. De vous retrouver, parlementaires attachés aux Parcs, élus et techniciens des Parcs, partenaires fidèles, vous tous engagés dans la belle aventure de plus de 50 ans au service de nos territoires.

Je veux remercier Michèle Perez, présidente du Parc naturel régional du Pilat qui s'est investie personnellement dans la réussite de ce Congrès. Je la remercie aussi pour son action au sein de la Fédération des Parcs. Merci aussi à sa directrice Sandrine Gardet, à Axel Martiche qui s'est mobilisé avec beaucoup de professionnalisme et à toute l'équipe du Parc.

Je me dois d'associer à ces remerciements pour les organisateurs, Pierre Weick, directeur de la Fédération des Parcs pendant 7 ans. Il a très largement contribué à cet important moment pour notre réseau. Depuis maintenant 10 jours, il est entré dans une autre période de sa vie, pleine de nouvelles surprises et de beaux défis, puisque Pierre a fait valoir ses droits à la retraite. Merci aussi à Eric Brua, qui vient de prendre la direction de notre Fédération des Parcs et qui a suivi l'organisation du Congrès dans sa dernière ligne droite. Je lui souhaite de s'épanouir dans ces nouvelles fonctions au sein d'un réseau qu'il connaît déjà bien. Je souhaite également adresser mes remerciements à Jean-Louis Joseph, président d'Honneur de la Fédération, membre du Conseil économique social et environnemental. Il a participé hier à la présentation du rapport sur les Parcs naturels régionaux, en présence de notre 1er vice-président délégué Philippe Gamen que je salue et de notre ancien directeur Pierre Weick. Cet avis a été présenté ce matin aux présidents et directeurs par son rapporteur Alain Feretti que je remercie. Je tiens à souligner l'important travail d'analyse et d'enquête qui a nourri ce document. Après la revue de dépense, il s'agit d'un nouveau rapport qui met en lumière l'intérêt et la pertinence des Parcs naturels régionaux et leur originalité dans le paysage institutionnel. Il présente également 18 préconisations importantes à l'attention des Parcs, de l'État, des Régions et de l'ensemble des partenaires. Je suis convaincu de l'intérêt de ce rapport pour appuyer la politique des Parcs.

Je suis reconnaissant bien entendu à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à son Président Laurent Wauquiez, à son vice-président, Éric Fournier présent à nos travaux, pour le soutien financier conséquent qu'ils nous ont accordés. Michèle tu as remercié les partenaires locaux Saint-Étienne-Métropole, la ville de Saint-Étienne, les Départements de la Loire et du Rhône et je m'y associe pleinement. Je sais l'importance du

soutien de ces collectivités pour l'organisation d'une manifestation de cette envergure. Ces remerciements vont aussi au ministère de la Transition écologique et solidaire, au CGET et à la Caisse des dépôts et consignations.

Je devais remercier monsieur Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire pour le message vidéo qui devait nous être transmise, mais vous comprendrez bien que dans l'actualité de ces derniers jours, ça n'a pas pu être possible.

Je salue aussi les délégations étrangères venues s'inspirer des Parcs à la Française ; c'est avec plaisir que la Fédération des Parcs répond aux nombreuses sollicitations dans la mesure de nos moyens qui restent fragiles. Il s'agit aujourd'hui de la Belgique, la Suisse et de la Chine.

Mesdames et messieurs, chers collègues des Parcs, chers partenaires des Parcs,

Notre réseau est un réseau fort. Notre réseau est un réseau dynamique. C'est un réseau ambitieux. Il est à l'image de chacun de nos Parcs, résolument engagé vers l'avenir avec une vision optimiste. Je crois qu'une des grandes originalités des Parcs réside dans le fait que là où beaucoup voient des menaces, les Parcs voient des défis et autant d'opportunités d'expérimenter. Nous croyons en l'avenir de nos territoires, en leur formidable capacité à se mobiliser, à créer et à innover.

L'avenir de la France passe par ses territoires. À tous ceux qui pensent encore aujourd'hui, peut-être même plus qu'hier, que les solutions viendront de l'extérieur, ou d'en-haut nous disons avec conviction : vous faites fausse route ! Cela fait 50 ans que nous prouvons que l'énergie vitale qui met la France en mouvement se trouve dans les territoires. Cette énergie nous la puisons dans l'histoire singulière de chacun de nos Parcs. Nous l'ancrons dans leurs ressources naturelles et humaines.

Comme un écho, le 26 septembre dernier plusieurs centaines d'élus locaux, maires, présidents de Régions et de Départements, unis dans un même constat, partageant une même ambition pour la France, ont lancé l'appel de Marseille. Un appel solennel au Gouvernement à renouveler la confiance en la décentralisation. Nous y voyons un appel à poursuivre la confiance aux territoires et nous voulons nous y associer.

Ce congrès se veut tourné vers les autres et notamment vers nos villes partenaires. Néanmoins laissez-moi avoir un message à l'attention des 53 Parcs naturels régionaux de France, de leurs élus, de leurs équipes qui se battent avec tant de conviction au quotidien pour accompagner et soutenir les initiatives locales. Chers collègues, élus et agents des Parcs, soyez fiers de ce que vous faites, poursuivez votre mobilisation permanente pour contribuer à construire, pour chacun des 53 Parcs de France, un avenir heureux.

Je ne méconnais pas les difficultés institutionnelles, culturelles parfois, budgétaires souvent. Mais je constate aussi que nous avons passé une période difficile à l'aune des réformes territoriales successives, tout en préservant l'essentiel. Nous aurions pu être menacés dans nos fondamentaux, voire même dans notre raison d'être. Les Parcs naturels régionaux sont des outils multiformes. Ils s'adaptent aux spécificités de chacun des 53 territoires classés. Ils s'y adaptent parce qu'ils en connaissent avec précision les forces et les faiblesses. Chaque syndicat mixte de Parc est différent. Son organisation et ses moyens sont le reflet des besoins du territoire. Cette capacité à embrasser largement ses problématiques multiples. Cette capacité à adapter nos moyens et nos missions aux enjeux de nos territoires, nous l'avons préservé et je pense même que nous l'avons conforté. Soyez en tout état de cause assuré que la Fédération des Parcs naturels régionaux de France s'attachera à rester le garant de cette diversité.

Vigilant nous l'avons également été concernant la Loi Elan qui a menacé l'opposabilité de nos chartes aux documents d'urbanisme. En remettant en cause ce principe, c'est toute la cohérence entre les politiques publiques locales sur laquelle nous portons quotidiennement notre attention qui était menacée. Un équilibre que nous avons construit progressivement, et localement toujours dans la concertation. L'étude de Romain Lajarge « Valeur spécifique de l'action des Parcs naturels régionaux » l'a bien montré, les Parcs naturels régionaux ne se construisent pas dans le conflit ou le contentieux. Ce projet de Loi proposait une simplification en trompe l'œil. Oui, la concertation prend du temps. Mais ce temps permet d'identifier et de résoudre les problèmes en amont. Parfois prendre le temps de construire un projet est nécessaire, il en garantit la durabilité, il en améliore les contours et son acceptabilité politique et sociale. Je tiens à remercier très chaleureusement les sénateurs issus de tous les groupes politiques qui ont porté les deux amendements que nous avons proposés, les députés qui l'ont soutenu en Commission mixte paritaire et la clairvoyance du Rapporteur à l'Assemblée Nationale qui s'est finalement rangé à l'argumentaire de ses collègues.

Je veux également remercier le ministre de la Transition écologique et solidaire, ses services qui nous ont accompagnés et soutenus dans l'importante actualité législative que nous avons traversée ces dernières années. Les évolutions issues de la loi biodiversité portent déjà leurs fruits. Cela a permis à de nombreux Parcs d'obtenir en cours de classement, l'adhésion de communes qui n'avaient pas approuvé initialement la charte et certains pour un nombre important. Je pense par exemple au Parc naturel régional des Baronnies Provençales, au Parc naturel régional des Ballons des Vosges, de Loire Anjou Touraine, du Perche, du Golfe du Morbihan. En tout, plus d'une dizaine de Parcs ont profité de cette mesure pour conforter leurs périmètres. Nous ne pouvons que nous en féliciter et y voir la reconnaissance du travail effectué par ces Parcs sur le terrain. Nous félicitons également du passage de la durée du classement de 12 à 15 ans qui va donner du souffle à l'ensemble des Parcs (une dizaine de Parcs ont déjà obtenu cette prorogation).

Il reste néanmoins des sujets d'inquiétudes comme la mise en œuvre du nouveau critère de population. Il ne s'agit pas de contester le principe de la prise en compte d'un tel critère. Deux tiers des communes représentant les trois quarts de la surface et la moitié de la population du périmètre d'étude semble en théorie une limite raisonnable pour avoir le droit de prétendre au classement. Néanmoins, certains Parcs sont concernés par des communes partiellement comprises dans le Parc et dont la population à elle seule représente parfois la moitié de la population totale du Parc. Et c'est très souvent le cas pour les Parcs de cette région Auvergne-Rhône-Alpes, tels la Chartreuse, le Vercors ou les Bauges, qui entrent ou qui sont en révision. Nous n'avons cessé d'attirer l'attention sur les risques liés à la mise en œuvre de ce nouveau critère. Nous allons observer le déroulement des procédures de révision et en cas de situation de blocage ou de dérive, nous devons en tirer les conclusions. Je sais que le ministère partage nos inquiétudes et fera preuve de vigilance à nos côtés.

Chers amis, les Parcs naturels régionaux sont parfois incompris, mal connus, je le mesure quasi-quotidiennement. Cette incompréhension, quand elle vient de nos partenaires les plus proches comme des Régions peut mettre en danger notre capacité à porter pleinement, sur nos territoires, l'ambition du projet inscrit dans chacune de nos chartes. Cela a été le cas ici dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes, il ne servirait à rien de le cacher. Le réseau s'est inquiété des positions parfois dures prises par son exécutif à l'attention des Parcs. Nous avons regretté l'arrêt brutal du projet de création du Parc naturel régional du Haut Allier. Nous nous sommes inquiétés du discours qui ne semblait voir les Parcs que par le prisme de leur coût. Ce discours était porté ici dans cette région qui dispose pourtant du plus grand nombre de Parcs en France et dont un grand nombre d'entre eux étaient régulièrement cités en exemple au niveau national. Mais heureusement, le dialogue est resté ouvert en permanence. Et quand on donne la chance aux Parcs de démontrer leur utilité et leur formidable capacité à agir, ces derniers emportent toujours l'adhésion. Ce fut le cas aussi ici. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a finalement mené un débat sur les Parcs en séance plénière en juin dernier et il fut d'une très grande qualité, qui a abouti à une position ambitieuse. Je veux encore une fois remercier ici son président Laurent Wauquiez qui n'a jamais fermé la porte au dialogue et à Éric Fournier son vice-président qui a porté le débat, devant l'assemblée plénière et que j'ai suivi à distance en direct. Et je vois finalement dans notre présence ici à Saint-Étienne et dans cette magnifique région comme un symbole de l'attachement que vous portez à la politique des Parcs.

Aujourd'hui, à l'image de la région Auvergne-Rhône-Alpes, quasiment tous les Conseils régionaux ont mené ce débat allant jusqu'à adopter une position, une ambition pour les Parcs, qui témoigne de l'importance de la contribution de l'outil Parcs à la mise en œuvre de leurs politiques. Ces positions confortent toujours le rôle d'interface et d'expérimentateurs qu'ils peuvent jouer vis-à-vis de leurs territoires ruraux. Je les en remercie et j'invite les Régions que ne l'ont pas fait à le faire. Oui, c'est vrai les Parcs ont un coût. Pourtant le 3 juin dernier, lors de l'inauguration du Parc de la Sainte-Baume, notre 52ème, le Président de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, Renaud Muselier disait avec force, qu'un euro investi dans le Parc engendrait 7,5 euros de retombées pour le territoire. Les Parcs, forts de leur ingénierie polyvalente et hautement qualifiée, accompagnent chacune des collectivités de leur territoire dans la mise en œuvre de leurs projets et facilitent la mobilisation de crédits pour les réaliser. Et croyez-moi, cette ingénierie est très souvent enviée des territoires qui n'ont pas la chance d'avoir un Parc. Monsieur le Président Wauquiez, lors de nos échanges vous me faisiez griefs du coût de fonctionnement des Parcs. J'ai eu l'occasion de vous le dire, et je le redis ici publiquement et avec amitié, ne vous arrêtez pas à l'analyse comptable de

nos budgets ! Mes chers collègues, vous en êtes les témoins, quand nous finançons des ingénieurs pour la mise en place des circuits courts, quand nous rémunérons des architectes pour la création d'une filière de bois locaux ou pour la construction de bâtiments publics exemplaires, quand nous contribuons de manière significative à développer le tourisme et l'attractivité de nos territoires, quand nous portons des programmes Leader, quand nous investissons des millions d'euros sur nos territoires par le biais des TEPCV, des Contrats de ruralité, des programme Life, qui peut encore dire et croire qu'une structure de gestion d'un Parc ne peut se résumer qu'à son budget de fonctionnement !!! Un Parc, c'est de l'investissement pour notre territoire, c'est de l'ingénierie qui accompagne nos projets, c'est du développement et de l'emploi pour nos habitants !!! C'est ça la réalité de notre investissement sur nos territoires !!!

En 2017 nous avons fêté nos 50 ans. Une année qui comptera dans la vie de notre réseau et dont l'événement Destination Parcs à Bercy Village a été le point d'orgue. Un magnifique village éphémère constitué de 49 Parcs et présentant aux Parisiens la diversité et la richesse de nos territoires. Cette manifestation a été un grand succès populaire avec plus de 20 000 visiteurs et de fortes retombées dans la presse. Vous avez été unanimes pour en saluer le succès. Le grand public aime les Parcs. Il faudra réfléchir demain à la manière dont nous pourrions à l'avenir poursuivre collectivement la valorisation de nos territoires. D'importants chantiers sont ouverts. Il y a la marque valeur Parc qui a pris un nouvel essor depuis sa refonte et son repositionnement national en 2016. Il faudra conforter sa visibilité et son rayonnement auprès du grand public. Nous ne devons pas relâcher nos efforts. Nous avons également des ambitions importantes concernant le tourisme, la promotion et la commercialisation de nos destinations.

Je suis persuadé que les Parcs naturels régionaux de France, dans le contexte social actuel et au vu de l'attente des clientèles, peuvent constituer des destinations de premier plan au niveau national et international. Nous avons opté au sein du réseau pour l'adoption d'une stratégie ambitieuse. Le chantier est ouvert !

Je voudrais également saluer ici (c'est un peu la coutume) les derniers arrivés dans notre beau réseau. Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume et le Parc naturel régional de l'Aubrac. Mes chers amis, je n'ignore rien du débat sur le nombre de Parcs naturels régionaux. J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet à de nombreuses reprises. Faut-il en fixer la limite ? Faut-il envisager un Numerus Clausus pour en préserver le caractère « exclusif » ? Quand on voit la beauté de ces territoires et la qualité des projets que portent ces Parcs, nous ne pouvons qu'en conclure que la politique de création des Parcs ne peut pas être une question de chiffres. C'est l'exigence qui doit en déterminer le nombre. C'est le territoire et son ambition qui doivent continuer à prévaloir à leur création comme à leur renouvellement. Le label est attractif et c'est tant mieux. Mais nous, État, Régions, et Fédération, devront rester les garants de la qualité de chaque projet de Parc mais également des moyens financiers qui sont et seront mis à leur disposition. Ils doivent permettre à chaque Parc la réalisation des ambitions fixées dans la Charte. La Fédération sera dorénavant très vigilante sur la question spécifique des moyens, car il n'y aurait rien de pire pour les nouveaux Parcs et pour le réseau que d'avoir des Parcs qui n'auraient pas les moyens à la hauteur des enjeux qu'ils ont identifiés dans leurs chartes.

Une nouvelle ruralité émerge. Nos territoires sont attractifs. Ils attirent une population en quête de bien-être et de qualité de vie. Nos campagnes regorgent de créativité et cette créativité est un moteur de développement. Ne sous-estimons pas la réalité et le potentiel de cette activité économique qui est en très grande majorité en adéquation avec nos valeurs. Dans l'agriculture, dans la filière bois, dans l'éco-rénovation, dans la culture, dans le tourisme, les initiatives se multiplient et les Parcs en sont souvent un extraordinaire catalyseur. Le Parc naturel régional du Pilat est un modèle souvent cité en exemple. C'est ici qu'est née la première centrale photovoltaïque villageoise. Un exemple qui se déploie désormais sur l'ensemble du territoire Français. Parc pionnier également sur la question de la mobilité, thématique au combien importante dans la perspective des coopérations entre villes et campagnes. Je pense aussi, madame la présidente, à votre politique ambitieuse en matière de financements participatifs. Et sans oublier le vin, et quels vins ! Peu de gens dans cette salle auraient pu imaginer avant de venir à ce congrès que le Parc est en grande partie à l'origine du renouveau de l'AOC Condrieu. Des exemples comme celui-là, j'en vois régulièrement lors de mes visites, parmi les plus emblématiques, on pourrait citer le GR20 en Corse ou le Bleu du Vercors. Là, nous parlons d'économie sur des territoires souvent fragiles, avec à la clé des centaines d'emplois dans nos campagnes. Je veux donc te dire ici, chère Michèle, à quel point je suis heureux que

ce congrès 2018 soit organisé ici à Saint-Étienne aux portes du Parc naturel régional du Pilat. Je veux te remercier très chaleureusement de cette initiative. D'autant que, ce territoire et tu l'as dit est également particulièrement représentatif des enjeux des relations entre villes et campagne.

Je vois dans le thème de notre congrès un grand signe de maturité. Fort de notre expérience et bien ancrés dans nos valeurs, nous avons décidé de nous tourner vers les villes qui nous entourent et qui font même parfois partie intégrante de nos territoires. Nous nous tournons vers ces villes sans complexe et avec un message fort. Nous sommes des territoires interdépendants. L'actualité est brûlante. Pour contenir le réchauffement climatique dans une limite supportable, le Giec fixe comme nouvel objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Nous aurons un débat à porter sur ce sujet-là. Pour la France, cela impliquerait d'émettre moins de 70 millions de tonnes de CO2 en 2050. Nous en émettons 470 millions aujourd'hui et en 2017 l'émission de carbone est repartie à la hausse. En mars, c'est le muséum et le CNRS qui ont annoncé la disparition massive (plus d'un tiers) des oiseaux de nos campagnes. Chaque printemps, c'est un cri d'alarme tristement silencieux qui risque de retentir dans nos campagnes.

L'enjeu climatique, la crise écologique voire même les crises sociétales appellent la construction de nouveaux liens de réciprocités entre nos territoires. Nous avons trop longtemps vécu en faisant abstraction de ces liens. Il n'y a pas de fracture irréversible entre le monde dit rural et le monde dit urbain. Il y a des liens forts et permanents. Nous devons les identifier et les cultiver. La mondialisation nous a appris à consommer sans nous préoccuper des impacts sur nos ressources naturelles. Les paysages forestiers et agricoles de nos ancêtres sont devenus aux yeux de beaucoup de citoyens des espaces récréatifs. Les pages des journaux sont remplies d'analyses plus ou moins fondées sur les fractures territoriales. Les relations que nous pouvons construire entre Parcs et agglomérations doivent contribuer à réengager la société dans un cercle vertueux.

Je veux remercier ici Martin Vanier pour le travail qu'il a réalisé et pour lequel nous l'avons aussi accompagné. Les réflexions à ses côtés sont toujours un grand moment de respiration. Merci également à Roger-Pol Droit, pour son regard éclairé sur la société, sur les modèles de société, les biens communs, sur les notions de coopération et de collaboration. Merci aux intervenants de la table ronde à Romain Lajarge pour son animation. Merci aux animateurs des agoras, présidents, directeurs et membres du Corp. Merci enfin à vous tous pour vos contributions qui nous seront utiles car nous souhaitons que ce congrès ne soit pas la fin d'un processus mais une étape. Il faudra traduire les propositions en actes, les rapprochements en partenariats.

Je veux aussi profiter de cet événement pour m'adresser au ministre par l'intermédiaire de son représentant. Monsieur le ministre, vous portez désormais le plan biodiversité élaboré par votre prédécesseur Nicolas Hulot. Ce dernier n'a cessé d'alerter l'opinion public sur l'état de notre planète et sur les risques encourus par l'humanité si notre réaction et notre investissement pour lutter contre l'érosion de la biodiversité et contre le réchauffement climatique n'étaient pas à la hauteur des enjeux. Nous avons relayé un certain nombre de cris d'alertes comme le constat du déclin des oiseaux de nos campagnes, l'urgence de l'interdiction de l'utilisation du glyphosate, ou l'augmentation permanente de l'utilisation des pesticides et ce malgré les politiques volontaristes mises en place depuis des années. Nous avons salué l'élaboration de ce plan biodiversité aux côtés de Réserves naturelles de France, des Conservatoires d'espaces naturels et de Rivages de France. Je peux vous garantir monsieur le Ministre que nous mesurons sur le terrain chaque jour l'urgence d'agir. Nous espérons que les moyens déployés par ce gouvernement pour garantir la mise en œuvre de ce plan seront à la hauteur de l'enjeu. Nous espérons surtout que ce plan ne sera pas le plan d'un ministère mais bien le plan du Gouvernement. Nous espérons enfin qu'il ne passera pas au rabot des innombrables lobbys qui n'ont de cesse de saper les volontés de changement. Ces volontés, nous les entendons et nous les accompagnons chaque jour dans nos territoires. Elles sont portées par des femmes et des hommes remplis de convictions. Ces femmes et ces hommes démontrent chaque jour par leur capacité d'action qu'un autre monde est possible. Ils nous montrent la voie d'une nouvelle société et d'un avenir heureux. Monsieur le ministre, je veux vous dire que vous pouvez compter et vous appuyer sur le formidable réseau des Parcs naturels régionaux pour mettre en œuvre le plan biodiversité. Ne passez pas à côté des formidables laboratoires que sont les Parcs, ne passez pas à côté de leurs expériences et leur savoir-faire, regardez ce que nous faisons au quotidien, venez vous imprégner de nos actions dans nos Parcs, ce sera aussi pour vous un ressourcement, comme nous le disait d'ailleurs Nicolas Hulot à Paris le 12 octobre dernier. Nous avons des choses à dire dans chacun des six axes du plan biodiversité et des actions à proposer dans la quasi-totalité des 90 mesures.

Mr Roger-Pol Droit. Dans votre dernier livre vous vous amusez à confronter Platon à quelques personnages ou faits marquants de notre société. Vous imaginez ce qu'il aurait pu en dire. Et à propos du climat ce dernier dit (je cite donc Platon) « le climat se règle, ou se dérègle, selon que nous sommes nous-mêmes, individuellement et collectivement « mesurés » ou « démesurés ». Méditons les sages paroles de ce Platon du 21e siècle !

*Les Parcs veulent être de ceux qui permettront à la société de retrouver cette mesure.
Merci à vous.*

LAURENT SEGUIN

PRÉSIDENT DU PARC DU BALLON DES VOSGES

Monsieur Le Préfet, Mesdames, Messieurs les élus,

merci de nous permettre cette intervention sur une thématique de coopération internationale entre le Parc naturel régional du Ballon des Vosges et le Parc national de Xanjiu. Merci à la Fédération d'avoir orienté nos amis - car ils sont devenus nos amis -, vers notre Parc. C'est le plus peuplé de tous les Parcs naturels régionaux, mais cela n'intimide pas nos amis chinois. Sur les trois années d'échanges entre nos deux parcs, nous en sommes déjà à deux ans. Merci à l'Agence française de développement, pour le soutien financier de cette riche expérience. Riche au niveau technique et humain. Je pourrais vous en parler longuement avec le cœur mais j'ai le plaisir d'accueillir monsieur Wang, vice-maire Xanjiu, chef de la troisième délégation chinoise, accueillie cette semaine dans notre Parc. Il va nous parler Xanjiu, de ses attentes et de la nature de ces échanges, de nos chartes de Parcs naturels régionaux qui pourraient servir de modèles en Chine.

Je le remercie par avance ainsi que l'interprète qui traduira ses propos.

Merci.

YONGJUN WANG

VICE-MAIRE DU DISTRICT DE XANJIU, PARC NATIONAL DE XANJIU

Mesdames, messieurs, cher(e)s ami(e)s, bonjour.

C'est un grand plaisir pour moi de venir en France, à Saint-Étienne, de me compter parmi vous aujourd'hui et de participer au congrès des Parcs. Je suis vice-maire de Xanjiu, qui est une ville du sud de la Chine, plus au sud que Shanghai. Elle compte une population de 510 000 habitants et une superficie de 2 000 km². C'est une petite ville dont le nom signifie en chinois : un endroit où vivent les immortels, où vivent les dieux.

Notre territoire se présente en trois grands aspects. Tout d'abord, c'est notre excellence écologique. Nous disposons d'un patrimoine naturel et paysager singulier. La région est recouverte de beaucoup de forêts (79,6 %) et nous avons une grande qualité d'eau. Notre rivière est labellisée comme la plus belle rivière de la Chine. Nous bénéficions aussi d'une très bonne qualité de l'air.

Nous avons une grande diversité culturelle, nous sommes une ville importante dans l'histoire, car située sur des routes de communication, un vrai carrefour. Nous sommes aussi un territoire où on trouve Confucius, le taoïsme et ses temples. Nous comptons une trentaine de villages classés au niveau national.

Nous sommes aussi riches d'une grande variété de produits locaux et tout particulièrement des arbouses chinoises. On dit en Chine que nous avons les meilleures arbouses. J'ai apporté de Chine dix bouteilles d'alcool d'arbouses et je vous invite à faire une dégustation avec nous tout à l'heure.

Le Parc national du Xanjiu se situe dans le sud-ouest du district et couvre un territoire de 302 km² et compte 27 000 habitants. Avec le soutien du ministère de l'Environnement de Chine, nous avons commencé la création du Parc en 2014. Les bases de notre Parc repose sur quatre types d'aires protégées : le parc forestier, la réserve naturelle, les zones humides...

Notre travail se concentre sur quatre axes.

Nous avons tout d'abord réorganisé la gestion du Parc. Nous avons quatre types d'aires protégées avant la création du Parc. Nous avons collaboré avec l'Académie nationale des sciences environnementales en Chine, pour refaire les zonages dans notre Parc afin de mieux les gérer.

Ensuite nous avons beaucoup travaillé sur le développement de l'écotourisme, notamment à travers un site très touristique, chaque année, qui s'appelle Shenxianju, qui veut aussi dire « un lieu où vivent les immortels ». Ce lieu offre un paysage volcanique très particulier.

Nous avons aussi créé une voie pédestre d'une longueur de 492 kilomètres. Le long de la voie, nous proposons des activités comme par exemple, le rafting, des sites de camping, les cueillettes des fruits et des événements comme un marathon autour de Xuinju.

Nous animons des événements comme la fête des fleurs de colza, des arbouses, des fleurs de pivoine et on reçoit beaucoup de touristes à cette occasion.


Troisième axe de notre travail, nous avons beaucoup œuvré en faveur de la biodiversité et la restauration de la nature. Nous sommes le premier district en Chine à avoir élaboré un plan biodiversité.

Le quatrième axe est la coopération sino-française et internationale. Avec l'Agence française de développement, nous avons eu un prêt de 75 millions d'euros. Ce projet a débuté il y a deux ans. Maintenant, nous avons commencé la mise en place des actions.

À propos du partenariat entre le Parc des Vosges et le nôtre, grâce à l'Agence française de développement, nous avons pu monter ce partenariat et signer une convention de trois ans.

J'adresse mes remerciements à Laurent Seguin qui, avec son équipe, nous a très bien accueillis. Ils ont été ouverts pour nous écouter et nous avons beaucoup appris en France au cours des discussions.

Le modèle des Parcs naturels régionaux est particulièrement intéressant pour nous la Chine, parce que la France et la Chine ont davantage de similitudes qu'avec le modèle américain par exemple. Nous sommes en effet un pays très peuplé. Nous avons vu ce qu'était une charte de Parc naturel régional et la marque Parc. Elle n'est pas seulement une marque économique mais aussi une marque sociale qui renforce les liens sociaux. L'éducation à l'environnement nous intéresse aussi. Nous avons visité des écomusées en



France. Nous avons commencé à coopérer aussi avec des écoles maternelles, à Xuiju en Chine pour sensibiliser un plus grand public.

*Un grand merci à tous, c'est l'occasion de retrouver ses amis et de s'en faire de nouveau. Je vous invite à Xuiju avec vos familles. Je vous invite à déguster le bon alcool d'arbouses et les très bons repas chinois. Je vous souhaite bonne santé, bonne continuation.
Merci à tous.*

LAURENT WAUQUIEZ

PRÉSIDENT DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

(message transmis par vidéo).

Bienvenue à tous,

Eric Fournier est là pour me représenter et je l'en remercie, parce ce que c'est un vice-président qui est très attaché à la défense des Parcs.

Et je souhaitais vous adresser un mot très personnel pour vous accueillir dans notre région. Remercier d'abord notre Présidente du Parc des Monts du Pilat, qui a organisé l'idée de vous faire venir chez nous et je l'en remercie, parce que c'est une très belle initiative. Et remercier également Michaël Weber le Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux qui a accepté que vous puissiez tenir votre assemblée générale chez nous.

C'est un symbole auquel nous sommes très attachés.

Notre Région est la Région qui compte le plus de Parcs naturels régionaux de France. On en a 10 avec le tout dernier notamment celui de l'Aubrac, qui vient d'être validé et qui a été créé en mai 2018. Il est certes avec une grande partie sur l'Aveyron mais aussi une partie dans le Cantal et on très heureux de pouvoir les accueillir ainsi.

La Région Auvergne Rhône-Alpes c'est un quart de notre territoire qui est préservé grâce aux Parcs naturels régionaux. Ils sont pour nous des enclaves essentielles dans lesquelles on crée des sanctuaires et qui nous permettent de protéger notre nature et notre environnement.


Dans la composante de notre politique environnementale et du défi qu'on s'est fixé de devenir la Région la moins polluante d'Europe, la Région la plus décarbonée, les Parcs naturels régionaux jouent pour nous un rôle d'accompagnement fondamental.

Ils sont aussi essentiels parce ce qu'on constate de plus en plus dans notre Région, le risque d'un divorce entre d'un côté les habitants des grandes métropoles et de l'autre côté des territoires ruraux. Et l'objectif est que les territoires ruraux ne soient pas juste des espaces de récréation un peu ludiques, dans lesquels on vient le week-end ou pendant les vacances, mais qu'on ne comprend pas dans leur authenticité, dans leur vérité et dans leur histoire.

Les Parcs pour nous c'est ça : c'est l'âme d'un territoire. C'est ce qui restitue l'essence d'un territoire. C'est ce qui fait que quand vous allez dans un endroit, ce n'est pas juste : le paysage est beau et on repart. On essaye de comprendre d'où il vient, comment il s'est formé, pourquoi on en est les héritiers. Et pourquoi est-ce qu'ensuite, comme le disait bien cette philosophe que j'adore, Simone Weil, qui a été une des premières à travailler là-dessus, on doit à notre tour le transmettre. Transmettre cet enracinement.

Dans ce cadre-là on a essayé de travailler avec nos Parcs. Je les en remercie parce que qu'ils m'ont accompagné y compris dans des moments qui n'étaient pas faciles. On a travaillé ensemble pour lancer une grande campagne de promotion de nos Parcs. Un peu sur le modèle de ce que des Lands comme la Bavière ont pu faire, notamment dans le lien rural-urbain comme une ville comme Munich l'a beaucoup développé. Ensuite ce qu'on a essayé de faire, c'est de travailler ensemble sur un contrat inédit, où la Région a consacré plus de 13 millions d'euros à des projets dans les Parcs. Ce sont des projets parfois très innovants, par exemple sur le pastoralisme.

Un autre projet qui me tient très à cœur est le développement des énergies hydrogènes. L'objectif est de mettre à disposition de nos Parcs des VTT hydrogènes qui sont avec une plus grande autonomie que les VTT électriques et qui permettront en même temps de faire la promotion auprès des visiteurs de cette nouvelle énergie renouvelable. Elle doit en effet nous permettre de sortir à terme de la société carbonée dans laquelle on est. En fonction de chaque Parc, nous essayons de nous adapter. Chacun a son essence et son identité. Certains sont dans des zones beaucoup plus rurales. D'autres sont à proximité de grandes métropoles. Chacun est différent.



Notre priorité a été de créer un état d'esprit : la Région des Parcs naturels régionaux, celle où on peut se ressourcer, celle où on peut retrouver ses racines, celle où on retrouve de l'authenticité, du temps long et de l'équilibre.

Toute la société actuelle n'est faite que d'excès de rapidité et de courts termes, parfois de violences. Les Parcs naturels régionaux, pour nous, c'est l'espace d'équilibre. Et je suis convaincu que dans l'immense enjeu environnemental qui est devant nous, dans l'immense enjeu du réchauffement climatique qui est devant nous, dans l'immense enjeu de gestion de la surpopulation, les Parcs naturels régionaux et la création de ces sanctuaires sont une dimension essentielle de notre politique environnementale.

C'est pour ça que je suis très heureux de vous accueillir chez nous. Vous êtes dans une Région où on est fier de nos villes. Vous êtes dans une Région où on est fier de nos paysages et vous êtes surtout dans une Région où on est fier de nos Parcs naturels régionaux.

Bienvenue en Auvergne-Rhône-Alpes

ÉRIC FOURNIER

VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DÉLÉGUÉ À L'ENVIRONNEMENT, AU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
À L'ÉNERGIE ET AUX PARCS NATURELS RÉGIONAUX

*Monsieur le Préfet,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
Mesdames et messieurs les élus,
permettez-moi de saluer nos hôtes,
et l'ensemble de mes collègues, conseillères et conseillers régionaux, venus nombreux
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux, les maires
mes chers amis des Parcs,*

Parler de territoires, c'est parler d'amour. Et quand on parle d'amour, il y a de belles histoires et de temps en temps quelques accrocs, j'en ai noté un dans les propos du président Weber.

Je tiens à ce titre à vous dire avec quel plaisir la Région Auvergne-Rhône-Alpes vous accueille ici à Saint-Étienne. Je tiens aussi à vous dire, non seulement au nom de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, mais aussi au nom de l'ensemble de Régions de France, l'attachement profond qui est celui des élus régionaux de toutes tendances politiques à leurs Parcs naturels régionaux.

L'aménagement du territoire a été l'une des premières compétences confiées aux Régions. Puis, un certain nombre de nouvelles compétences sont arrivées. Récemment, les Régions se sont vues dotées de compétences de chef de file sur le climat/air/énergie, les transports il y a quelques années avec les TER, avec une extension également récente.

Petit à petit le fait régional prend place. On a la chance, ici en Auvergne-Rhône-Alpes de compter 10 Parcs naturels régionaux, soit presque 1/5e du total des Parcs naturels régionaux à l'échelle nationale, et qui couvrent presque 1/5e de notre très grande Région, avec une grande diversité territoriale : des zones de montage, des zones rurales, des zones de métropole, des zones périurbaines. On a la chance de disposer d'outils d'expérimentation qui sont absolument essentiels.

J'ai entendu les propos tout à l'heure concernant l'expérimentation. C'est vrai qu'on est plus dans l'image d'autrefois des Parcs comme bulles d'oxygène. Nous sommes bien dans ce que nous pouvons faire avec vous, Parcs naturels régionaux, qui êtes des lieux de facilitation d'expérimentation et de massification de ce qui nous est imposé par la crise écologique et de transition nécessaire.

Il n'y a pas qu'une dimension environnementale dans les Parcs. En tout cas, c'est le choix que nous entendons porter avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il y a une dimension réellement expérimentale, très forte et qui doit être poussée. On parle beaucoup d'expérimentation monsieur le Préfet. Même si je n'ai pas la chance de côtoyer très souvent le Préfet de la Loire, je sais à quel point les préfets y sont attentifs. Néanmoins, cette expérimentation est assez peu souvent mise en exergue. Il faudrait aller au-delà. Nous avons pourtant des champs - je citais le champ de l'énergie, de la biodiversité -, qui devraient nous permettre d'aller plus loin.

Je souhaite donc aujourd'hui porter un message commun, avec Régions de France, sur l'attachement qui est le nôtre à ces Parcs, plus spécifiquement sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes - pour qu'il n'y ait pas de malentendu à ce que vous évoquiez monsieur le président -, sur le fait de garantir et de sanctuariser les financements de fonctionnement de nos Parcs. Nous souhaitons le faire avec une enveloppe complémentaire en investissements - le président Wauquiez évoquait une enveloppe de 13 millions d'euros -, et j'étends cette enveloppe aux presque 200 millions d'euros qui seront disponibles sur les trois prochaines années sur les lignes énergie, biodiversité, gestion des déchets, mesures d'adaptation au réchauffement climatique. Il n'est pas dit que ces lignes classiques vous échappent, puisqu'au contraire, vous êtes tout à fait en droit de déposer des projets sur ces lignes-là.

Je pense qu'effectivement les expérimentations que vous avez portées méritent maintenant d'être étendues. Dans quels endroits autres que les Parcs, dans quels territoires, dans quels sites peut-on mieux parler de circuits courts, d'un tourisme responsable, de systèmes d'énergie qui relient mieux le rural et l'urbain qu'on ne le faisait auparavant et d'enjeux de biodiversité que nous partageons mieux ensemble également ?

Il existe certes d'autres outils en matière d'aménagement du territoire, portés par l'État ou bien par les Départements au travers de leurs Espaces naturels sensibles.

Je crois qu'on a à écrire une nouvelle page. C'est le sens de la proposition qui est faite depuis le mois de juin aux Parcs naturels régionaux auvergnats-rhônaldpins. Pour échanger régulièrement avec plusieurs de mes collègues en charge de cette thématique au sein des Conseils régionaux, je crois que c'est assez largement partagé sur l'ensemble du territoire national.

L'enjeu de la transition énergétique est important, massif et on a le sentiment qu'on ne va pas assez vite pour le réussir. J'entendais les propos qui étaient tenus sur les aspects qui sont liés à la biodiversité. Là aussi, quel beau chantier. On ne se parle pas assez entre l'État, les Conseils départementaux, la Région et des initiatives, souvent soutenues par les collectivités. J'entendais que vous aviez des propositions. Expérimentons-les !

Je crois beaucoup à la remontée du terrain. On constate actuellement une sorte de trop grande centralisation sur les domaines de la transition énergétique et de la biodiversité. Et bien malheureusement la centralisation et le top down ne suffisent pas. Ce sont les territoires qui vont devoir construire cela. Alors nul doute que les Parcs naturels régionaux seront demain comme ils l'ont été, des lieux forts. Je souhaite qu'ils dépassent cette vocation d'expérimentation, qu'on soit véritablement maintenant dans la massification. Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes est à vos côtés, et sera aux côtés de ses Parcs, avec j'en suis sûr, Régions de France, pour augmenter et dynamiser cet enjeu massif.

Pour nous la priorité - et c'est l'esprit de la délibération que nous avons voté le 15 juin dernier -, c'est « comment aller plus vite sur un modèle de transition fort, en Région, porté par les territoires. Car ce sont les territoires qui décident. On ne décidera pas de ce qu'on fait dans le Pilat, Michèle, de la même manière, Philippe, de ce que nous ferons dans les Bauges ou dans d'autres territoires. Je sais que ce sont vos équipes qui sont au cœur du sujet, des priorités, des profils et c'est à partir de cela que nous entendons à l'avenir, de manière très pragmatique, construire avec vous l'avenir des Parcs naturels Régionaux et au-delà de l'ensemble du territoire.

Évidemment cela nous questionnera sur les relations entre l'urbain et le rural. On a, en Auvergne-Rhône-Alpes, la chance d'avoir un nombre important de Parcs, qui sont ici, au Pilat, aux côtés de Saint-Étienne et de grandes métropoles, ou bien à côté de Chambéry et d'Annecy, de Grenoble pour la Chartreuse, dont je salue les élus qui sont là également.

L'ensemble de ces relations doivent être questionnées. C'est sûr que ça va nous amener à retravailler entre nous sur un certain nombre d'éléments d'organisation, comme on le fait d'ailleurs au quotidien, parce qu'on est élus locaux avant tout, sur d'autres politiques publiques. Moi je suis extrêmement optimiste sur le modèle qui peut être présenté. Peut-être est-ce l'occasion de relire un certain nombre de choses entre nous, de relire un certain nombre de relations, de discussions, de manières d'appréhender au-delà des frontières administratives de tel ou tel, les relations financières que nous avons. Je crois beaucoup à ce que l'émergence des territoires pourra apporter sur l'ensemble de ces sujets, et je tiens à vous assurer le soutien entier du Conseil régional dans cette opération.

Permettez-moi un dernier mot. Celui de saluer l'ensemble des administrateurs, des présidentes, des présidents de Parcs et des agents qui travaillent au quotidien sur ces sujets. Oui, il faut garder une capacité d'ingénierie au sein de nos Parcs, j'en suis absolument convaincu. Il faut qu'on trouve le bon équilibre entre un fonctionnement qui est utile aux territoires - et je peux en juger à chaque fois que je me déplace -, et des modalités de soutien de l'investissement et des nouvelles politiques que nous entendons mener.

Permettez-moi aussi un mot de remerciement à une personne qui n'est pas parmi nous mais qui a, au niveau de nos Parcs naturels régionaux, tenu une grande place. J'ai en effet une pensée pour la présidente du Parc des Baronnies, Henriette, qui a souhaité mettre un terme à ses fonctions. Nous souhaitons lui dire que l'on pense également à elle dans ces moments peu faciles.

Merci à tous.

MONSIEUR EVENCE RICHARD

PRÉFET DE LA LOIRE

Monsieur le député,
Madame la sénatrice,
Monsieur le vice-président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes,
Monsieur le vice-président du Conseil départemental de la Loire,
Madame la conseillère départementale du Rhône,
Madame la vice-présidente de Saint-Étienne métropole,
Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur le président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France,
Madame la présidente du Parc naturel régional du Pilat,
Mesdames et messieurs les présidents et membres des délégations des Parcs de métropole et d'Outre-mer,
chers ami(es) belges, suisses et chinois,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un très grand plaisir de me trouver aujourd'hui parmi vous, à l'occasion de votre congrès annuel.

Les changements récents et en cours dans l'équipe gouvernementale n'ont pu rendre possible la venue de Monsieur François de Rugy, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, qui tient à s'en excuser et m'a chargé de vous transmettre un certain nombre d'éléments. Le ministre est aussi ministre des Transports et ce titre Madame la présidente, vous l'avez rappelé dans votre propos. Il aurait aussi pu me demander d'intervenir au titre d'un autre Parc naturel régional dont je m'occupe maintenant depuis six ans.

Au-delà de ce clin d'œil amusant, je suis d'autant plus heureux d'être parmi vous que, lors de ma longue carrière préfectorale, j'ai pu côtoyer de nombreux Parcs naturels régionaux, chacun avec sa personnalité, ses spécificités et ses enjeux : les Marais du Cotentin et du Bessin, la Forêt d'Orient, le Perche, la Lorraine, les Landes de Gascogne, pour n'en citer que quelques-uns. J'ai eu toujours beaucoup de plaisir à les découvrir et surtout à les accompagner. Aujourd'hui, j'ai grand plaisir à saluer et à retrouver les présidents ou représentants de ces Parcs naturels régionaux qui ont jalonné mon parcours préfectoral.

Même si vos travaux ont déjà commencé depuis quelques heures, pour être fidèle à la tradition d'accueil de Saint-Étienne, permettez-moi de vous souhaiter à mon tour, la bienvenue dans le département de la Loire, vous qui représentez les Parcs de métropole et d'Outre-Mer. Je salue vivement Mme Michèle Perez et son équipe pour l'organisation de ce congrès, pour son dynamisme et son engagement à faire découvrir et aimer le Parc naturel régional du Pilat et aussi lui rendre hommage pour sa capacité de conviction et d'entraînement.

Après les échanges en salle de ce jour, vous allez demain découvrir les trésors de ce beau territoire : du Pilat au stade Geoffroy Guichard, de la vallée du Gier aux vins de Condrieu. L'équipe organisatrice vous a concocté un magnifique programme autour de 19 « ateliers terrains ».

J'espère que madame Perez ne m'en voudra pas de le rappeler. Le département de la Loire a la chance de compter le plus beau des Parcs naturels régionaux de France, celui du Pilat. Mais il compte aussi quelques communes qui appartiennent au Parc du Livradois-Forez, dans le Puy-de-Dôme. Il est difficile d'oublier que cinq communes adhérentes de celui-ci se situent dans le Forez, comté autour duquel s'est construit notre département depuis le Moyen Âge.

Mais puisque l'organisation de ce congrès revient au Parc naturel régional du Pilat, permettez-moi de m'attarder un peu sur lui. L'histoire des Parcs naturels régionaux a démarré il y a 50 ans, le 1er mars 1967, avec un décret signé par le Général de Gaulle, malgré l'avis du Conseil d'État qui considérerait cette réglementation comme du droit « gazeux »... Il est vrai qu'aujourd'hui, à l'heure où l'on parle de transition énergétique et de développement durable, cet adjectif n'était pas forcément le plus adéquat.

Les réflexions sur le Parc du Pilat étaient bien antérieures à la création de ce cadre juridique à la fin de la présidence du Général de Gaulle. Dès 1946, Monsieur Claude Berthier, professeur au lycée Claude Fauriel de Saint-Étienne, avançait déjà l'idée de créer un Parc dans le Pilat. Une vingtaine d'années après, c'est le docteur et député Bernard Muller, médecin des hôpitaux de Saint-Étienne, qui reprenait cette idée. Ces deux hommes avaient compris l'importance du Pilat pour le département de la Loire, l'impérieuse nécessité de préserver ses paysages, son architecture de montagne, ses richesses historiques, économiques et culturelles, mais aussi ce poumon vert d'une vallée particulièrement industrielle, où le noir du charbon répondait au noir des fumées des industries d'armement et de la métallurgie.

Créé officiellement le 17 mai 1974, le Parc du Pilat est un des plus anciens de France. Depuis cette date, ses principes fondateurs ont été régulièrement actualisés. Il regroupe aujourd'hui 47 communes, soit 54 200 habitants sur 70 000 hectares.

La charte 2013-2025 du PNR du Pilat est basée sur une stratégie de développement durable autour de trois axes thématiques :

des modes de vie plus sobres et plus solidaires ;

des modes de production durables ;

une gestion maîtrisée des espaces et des ressources.

Au-delà de ces thèmes classiques, le Parc qui, au vu de sa proximité avec les agglomérations de Lyon et Saint-Étienne, connaît des problématiques quasiment péri-urbaines, est très innovant sur les questions de mobilité. À ce titre, il vient d'être lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt Territoires d'expérimentation des nouvelles mobilités durables « French mobility », lancé par le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'Ademe, en mettant en place du covoiturage et le premier partage de véhicules de sociétés et de services en milieu rural en France.

Le Parc du Pilat est donc un acteur central de l'aménagement du territoire et du développement de la Loire, au cœur du thème de votre congrès sur les relations entre l'urbain et le rural.

En cela, le Parc du Pilat et plus largement, l'ensemble des Parcs naturels régionaux, sont au cœur de trois politiques majeures pour le Gouvernement :

la ruralité ;

l'innovation sociale et solidaire ;

la biodiversité.

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages rappelle que les Parcs sont au cœur de ces trois préoccupations, avec un rôle essentiel de mise en cohérence et de coordination de ces politiques sur leur territoire.

En premier lieu, les Parcs sont des outils du développement et du dynamisme de la ruralité, où les collectivités territoriales peuvent se fédérer autour de projets, avec l'aide de l'État et aussi le cadre de partenariat beaucoup plus large. Ce thème de la ruralité se retrouve très largement dans les sujets que vous avez abordés tout au long de cette journée sur les relations entre le rural et l'urbain. Un territoire qui se veut cohérent ne peut vivre avec deux espaces séparés. Il faut trouver les moyens de mettre en œuvre des synergies, des réseaux, des coopérations entre ces territoires.

Toutefois, les projets d'avis qui étaient soumis hier à l'Assemblée plénière du Conseil économique social et environnemental (le Cese) le soulignaient, les Parcs et les syndicats qui les supportent participent au mille-feuille administratif. La lisibilité de l'articulation, notamment depuis la loi Notre, entre les différents niveaux de collectivités, peut interroger, et parfois freiner ou compliquer la mise en œuvre opérationnelle de certains dispositifs. Comme l'invitait le Cese, il y a besoin de travailler une meilleure articulation de ces différents niveaux. Même si aucun contrat de ruralité n'a été signé sur le territoire ligérien du Parc du Pilat, on compte néanmoins sur son périmètre des réalisations qui témoignent que des politiques en faveur de la ruralité y sont mises à l'œuvre, ne serait-ce qu'à travers les maisons d'accès aux services publics ou certaines maisons pluridisciplinaires de santé.

En second lieu, les Parcs sont des laboratoires en matière d'innovation sociale et solidaire. Et c'est vrai que les Parcs ne peuvent pas être des sanctuaires, dans lesquels on viendrait entretenir ou adorer ou encenser des reliques plus ou moins anciennes. Les Parcs doivent être des lieux de rayonnement et d'innovation. Aujourd'hui, il ne peut y avoir de ruralité vivante sans imagination. Je suis frappé, en tant que préfet de la Loire, par le nombre d'initiatives et la qualité des démarches et des réalisations qui s'y développent chaque jour. Elles contribuent à rendre le Parc du Pilat, mais aussi l'ensemble des Parcs naturels régionaux

toujours plus attractifs. Celui du Pilat en est un parfait exemple, je citerai trois initiatives révélatrices de ce rôle d'incubateur dans les domaines les plus divers.

Depuis 2012, sous l'impulsion du Parc, le « Festival du Cinéma Solidaire du Pilat » fait se rencontrer, chaque mois de novembre, les habitants de la région et les acteurs de l'économie solidaire et sociale autour de films en rapport avec la thématique choisie par le collectif d'acteurs. C'est ainsi que ce festival fait connaître l'économie sociale et solidaire et apporte des pistes aux habitants pour qu'ils deviennent à leur tour acteurs de l'économie de leur territoire. Les différents sujets abordés sont, par exemple, les « entreprises coopératives et la finance solidaire », les « circuits courts agricoles et l'épargne solidaire » ou « la finance solidaire ».

Pour accompagner les projets qui voient le jour sur son territoire, le Parc du Pilat a mis en place un partenariat avec trois plate-formes de financements participatifs. Ainsi, les contributeurs ont désormais un moyen simple et nouveau de soutenir, par leurs financements, des projets du Pilat qui ont du sens pour eux. C'est un moyen de responsabiliser les habitants et de les associer au développement de leur territoire. Ils participent au développement économique, social et culturel du Pilat en soutenant les entreprises et les associations qui s'y trouvent.

Un groupe d'agriculteurs du Pilat a créé le collectif « Patur'en Pilat » pour développer des modes de pâturage innovants, respectueux de la nature et d'écosystèmes souvent fragiles.

Ces exemples montrent qu'il n'y a pas un secteur qui échappe à l'innovation et à l'imagination.

Enfin, en matière de biodiversité, l'adoption du « Plan Biodiversité » par le Gouvernement le 4 juillet 2018 marque un changement d'échelle dans la politique de protection de la nature et fait de la lutte contre l'érosion de la biodiversité une priorité de l'action du Gouvernement, au même titre que la lutte contre le changement climatique. Ce plan est articulé autour de 6 axes thématiques pour :

- reconquérir la biodiversité dans les territoires ;
- construire une économie sans pollution et à faible impact pour la biodiversité ;
- protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes ;
- développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité ;
- connaître, éduquer, former ;
- améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité.

Il a été décidé que le suivi du plan serait assuré par un comité de pilotage interministériel, qui associera l'ensemble des parties prenantes à travers le Comité national de la biodiversité. Le ministère de la Transition écologique et solidaire travaille actuellement à un dispositif de suivi qui permettra une information régulière sur les avancées de l'ensemble des 90 actions du Plan, y compris concernant la mobilisation des moyens. Le Plan Biodiversité prévoit de mobiliser 600 millions d'euros de crédits d'État supplémentaires sur les quatre prochaines années, à travers notamment les actions suivantes :

- 150 millions d'euros consacrés aux paiements pour les services environnementaux dans le domaine de l'agriculture, afin de préserver les prairies, restaurer les haies, développer le couvert végétal et protéger les sols ;
- 250 millions d'euros dédiés au renforcement des actions engagées pour la restauration et la gestion des milieux, la lutte contre les plastiques, les actions destinées à encourager le développement de la nature en ville, et pour le déploiement des solutions innovantes fondées sur la nature ;
- 200 millions d'euros issus de la hausse de la redevance sur les pollutions diffuses qui viendront financer le développement de l'agriculture biologique.

Mesdames et Messieurs, comme vous pouvez le constater, les Parcs naturels régionaux sont des partenaires privilégiés de l'État et des collectivités, qui reconnaissent leur faculté à créer un effet positif d'entraînement sur le territoire et de leur capacité d'innovation : les Parcs sont des laboratoires à ciel ouvert où l'on invente, où l'on crée chaque jour. C'est pourquoi l'État s'attache à libérer leur cadre, à affermir et à dynamiser leurs actions.

Ainsi, la loi Biodiversité a entériné des améliorations procédurales pour simplifier les procédures tout en maintenant un haut niveau d'ambition environnementale et de développement local. À cet effet, l'allongement de la durée de classement de 12 à 15 ans permet d'espacer davantage les périodes consacrées à la révision de la charte, avec une possibilité de prorogation de la durée de classement par voie de décret, sur demande, pour les Parcs déjà classés pour 12 ans. La majorité des Parcs a choisi de demander cette prorogation de classement de trois ans et les services de l'État se font fort de donner suite à toutes les demandes qui leur sont adressées.

La loi contient également des dispositions affirmant l'exigence de qualité pour les territoires remarquables que sont les Parcs. Ils doivent s'affirmer comme des modèles de regroupements intercommunaux, à la fois souples, innovants et bénéficiant d'une expérience robuste, qui mettent une ingénierie pluridisciplinaire compétente au service des grands enjeux sociétaux actuels, en donnant une traduction concrète au concept de développement durable.

Nous souhaitons que les Parcs continuent d'être des projets de territoire à haute valeur ajoutée. Il convient d'y œuvrer ensemble, car les Conseils régionaux, la Fédération et les services de l'État ont chacun leur rôle à jouer. L'État continuera de veiller au niveau d'exigence dans l'octroi du classement et la qualité des chartes. Dans cette perspective, l'État déconcentré continuera d'accompagner étroitement le réseau des Parcs.

En 2018, l'État a travaillé étroitement avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et Régions de France à l'élaboration d'une circulaire sur les procédures de classement et de révision de chartes, qui sera très prochainement disponible.

En conclusion de mon propos, le ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire m'a chargé de vous assurer de son soutien et de son intérêt pour vos travaux.

L'État est et restera fermement et résolument à vos côtés, comme un partenaire bien évidemment attentif mais aussi, vous le savez bien et ce n'est pas antinomique, un partenaire exigeant. L'exigence de la préservation de nos territoires et de notre patrimoine doit s'allier au développement, mais à un développement durable et à l'activité économique. Le tout est de trouver ensemble le meilleur équilibre, sans préjugé, ni parti pris.

Vous l'avez souligné monsieur le Président, au terme de votre propos. Il est vrai que le nombre actuel des Parcs naturels régionaux est assez voisin du nombre d'étoiles qui figurent sur la bannière des États-Unis. Cette bannière, s'est complétée au fur et à mesure de l'histoire et il n'y a pas de raisons que cela s'arrête là. Ce que je souhaite dans tous les cas, comme ces étoiles, c'est que les Parcs actuels ainsi que les nouveaux continuent d'illuminer les territoires dans lesquels ils rayonnent.

Merci.